



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2022-063

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2022

Sommaire

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme /

63-2022-06-08-00001 - AP complémentaire concernant la société fromagère du Livradois à Fournols (4 pages) Page 4

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Pole Sécurité Routière et Service Transport Prévention des Risques Routiers

63-2022-06-10-00001 - AT n°DDPP/STPRR/2022-09 (28 pages) Page 9

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Service Economie Agricole

63-2022-06-10-00003 - ARRÊTÉ N° 20220772 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Puy-de-Dôme et de sa section spécialisée "structures et économie" (10 pages) Page 38

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects d Auvergne /

63-2022-06-09-00001 - Décision 2022/3 du directeur régional à Clermont-Ferrand portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Lyon (36 pages) Page 49

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Cabinet

63-2022-06-08-00002 - Arrêté médaille du travail promotion juillet 2022 (108 pages) Page 86

63-2022-06-13-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 23.07.2014 relatif aux mesures de police applicables sur l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne (4 pages) Page 195

63-2022-06-13-00002 - ARRETE n°20220836 médaille de l'Enfance et de la Famille du 13 juin 2022 MOREL Séverine née SIBAUD (1 page) Page 200

63-2022-06-01-00009 - Liste des candidats admis à l'examen de FPSC (1 page) Page 202

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Direction de la Réglementation

63-2022-06-14-00001 - arrêté n°20220845 du 14 juin 2022 portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme (7 pages) Page 204

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Sous-préfecture Issoire

63-2022-06-10-00004 - AP portant autorisation 53ème Couse de Côte de Courpière le 26 juin 2022 (13 pages) Page 212

63-2022-06-10-00002 - AP portant autorisation survol à basse altitude du Puy-de-Dôme du 10 juin 2022 au 9 juin 2023 - Sté GEOFIT EXPERT (3 pages) Page 226

63-2022-06-07-00008 - ARRÊTÉ N° SPI-2022-033 portant modification de l'arrêté préfectoral [??]n°SPI-2021-006 du 04 février 2021[??]portant nomination des membres[??]des commissions de contrôle chargées [??]de la régularité des listes électorales [??]dans les communes de l'arrondissement d'Issoire (2 pages) Page 230

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Sous-préfecture Riom

63-2022-06-13-00003 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2022- 83 portant création de la commission départementale d'aménagement commercial et de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Puy-de-Dôme (7 pages)

Page 233

63-2022-06-10-00005 - Avis favorable CDAC n°159 (4 pages)

Page 241

63_UDDREAL_Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Puy-de-Dôme /

63-2022-06-02-00003 - Arrêté préfectoral du 2/06/2022 modifiant les prescriptions appliquées à la société PROCAR RECYGOM - commune de Joze (6 pages)

Page 246

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2022-06-08-00001

AP complémentaire concernant la société
fromagère du Livradois à Fournols



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20 22 076 5

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Arrêté préfectoral complémentaire
en application de l'article L. 181-14 du code de l'environnement
Société Fromagère du Livradois - commune de Fournols (63980)**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 181-14 et R. 181-45 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2230 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 1989 autorisant l'exploitation de la Société Fromagère du Livradois à Fournols (63980) ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire (APc n°20211582 du 23/08/2021) demandant le dépôt d'un dossier porter à connaissance à la Société Fromagère du Livradois ;

Vu l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme du 28 novembre 2008 concernant le dispositif de prise d'eau dans la Dolore ;

Vu le dossier de porter à connaissance (dossier PAC) transmis par la Société Fromagère du Livradois au service d'inspection ICPE le 17 décembre 2021 dans le cadre de son projet d'extension ;

Vu le courrier de l'exploitant du 29 avril 2022 proposant un échéancier de réalisation de la station d'épuration des eaux usées de son site d'exploitation ;

Vu le courriel du 23 mai 2022 demandant son avis à l'exploitant sur le projet d'arrêté complémentaire ;

Vu la réponse par courriel de l'exploitant du 24 mai 2022 ;

Considérant :

- l'article n°14 de l'arrêté ministériel du 24/04/2017 susvisé qui définit les moyens de luttés contre l'incendie ;
- l'article n°19, le point V de l'arrêté ministériel du 24/04/2017 susvisé qui impose que « *Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées lors d'un incendie ou les fuites accidentelles de lait et produits laitiers liquides, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel* » ;
- l'article 26 de l'arrêté ministériel du 24/04/2017 susvisé qui précise que « Sauf étude justifiant l'absence d'incidence de cette pratique, la réfrigération en circuit ouvert est interdite. » ;
- l'article n°32 de l'arrêté ministériel du 24/04/2017 susvisé qui prescrit que : « *Les eaux pluviales susceptibles d'être significativement polluées du fait des activités menées par l'installation industrielle, notamment par ruissellement sur les voies de circulation, aires de stationnement, de chargement et déchargement, aires de*

stockage et autres surfaces imperméables, sont collectées par un réseau spécifique et traitées par un ou plusieurs dispositifs de traitement adéquat permettant de traiter les polluants en présence » ;
- l'annexe III de l'AMPG du 24/04/2017 susvisé qui définit les dispositions techniques en matière d'épandage ;

Considérant que la solution d'épandre toutes les eaux usées du site sans possibilité de stockage plus de 24 h n'est pas conforme à la réglementation et que l'exploitant retient comme solution dans son courrier du 26 avril 2022 la construction d'une station d'épuration ;

Considérant que la Dolore constitue un milieu qui présente une sensibilité particulière (site Natura 2000 FR8302039 : Rivières à Moules perlières) ;

Considérant que le rejet de la station d'épuration dans un cours d'eau du bassin versant de la Dolore peut générer un impact sur cette zone sensible ;

Considérant que le rejet des eaux de refroidissement dans le ruisseau du Moulin Rouge peut avoir un impact sur celui-ci ;

Considérant que le nouveau projet d'extension du site et ses nombreuses modifications (extension de l'imperméabilisation, changement d'outils du process, ...) depuis l'arrêté préfectoral d'autorisation initial sont de nature à induire des effets cumulés sur l'environnement ;

Considérant ainsi que les dangers et inconvénients changent de manière significative l'environnement du site et notamment sur les cours d'eau et que les modifications opérées peuvent être caractérisées de substantielles au regard de l'article R. 512-46-23, II, alinéa 3 du code de l'environnement ;

Considérant que le fonctionnement de l'installation sans nouvelle procédure d'autorisation ou d'enregistrement est susceptible de présenter de graves dangers et inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de demander à l'exploitant de déposer une nouvelle demande d'autorisation ou d'enregistrement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Demande d'études justifiant le respect des exigences réglementaires

L'établissement Société Fromagère du Livradois sis Les Pérines - 63980 FOURNOLS doit produire les études suivantes :

- une étude justifiant que les moyens et les équipements en place sur le site répondent aux exigences réglementaires et le cas échéant, pourront assurer la disponibilité en eaux d'extinction en cas d'incendie majeur sur le site (calcul D9) ;
- une étude sur le réseau de collecte de type séparatif permettant d'isoler les eaux résiduelles polluées des eaux pluviales non polluées et sur les dispositifs retenus permettant d'isoler les eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie, y compris les eaux utilisées pour l'extinction d'un sinistre, des réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement. Une consigne définissant les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs et de traitement de ces eaux polluées doit compléter cette étude ;
- une étude justifiant l'absence d'incidence du système de refroidissement type « circuit ouvert » sur le ruisseau Moulin Rouge ;
- une étude concernant la filière épuratoire des eaux de process visant à régulariser l'élimination des eaux usées qui actuellement est exclusivement réalisée par la technique d'épandage.

Chacune de ces 4 études doit prévoir un planning de réalisation des travaux de mise en conformité du site et l'échéance prévisionnelle de mise en conformité réglementaire retenue.

L'exploitant fournit dans un délai de **1 mois** les éléments justificatifs du lancement de ces études.

Chaque étude est produite **au plus tard fin juillet 2022**.

Ces délais courent à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté.

ARTICLE 2 – Dépôt d'un dossier de demande de régularisation de situation administrative

L'établissement Société Fromagère du Livradois sis Les Pérines - 63980 FOURNOLS doit régulariser sa situation administrative en déposant un dossier d'autorisation ou d'enregistrement complet et recevable. Ce dossier intègre les études visées à l'article précédent ainsi que les caractéristiques du prélèvement d'eau dans la Dolore et l'impact qui en découle. Le dossier présentera les éléments nécessaires pour justifier de la bascule ou de la non-bascule en procédure d'autorisation environnementale.

L'exploitant fournit dans un délai de **1 mois** les éléments justificatifs du lancement de la constitution du dossier de demande de régularisation administrative.

Le dossier de demande doit être déposé **au plus tard fin juillet 2022**.

Ces délais courent à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté.

ARTICLE 3 – Délais de réalisation des travaux

- Station d'épuration

L'échéancier de réalisation de la station d'épuration est le suivant :

2022	mai	Consultation et visites des entreprises
	juillet	Réception des offres
	septembre	Remise des offres complétées et audit des entreprises
	octobre	Choix de l'entreprise
	décembre	Dépôt du permis de construire
2024	avril	Mise en service

- Réserve incendie

La réserve incendie doit être opérationnelle avant fin 2022.

ARTICLE 4 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

1° Par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 5- Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée sera affiché en mairie de Fournols, pendant une durée minimale d'un mois. Monsieur le maire de Fournols fera connaître par procès verbal, adressé à la Préfecture du Puy-de-Dôme l'accomplissement de cette formalité.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture pendant une durée minimale de quatre mois.

Article 6 - Exécution

- Mme. la Sous-Préfète d'Ambert,
- M. le Maire de Fournols,
- M. le Directeur des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS),
- M. le Délégué départemental de l'agence régionale de santé (ARS),
- M. le Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme (DDPP),
- M. le Directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme (DDPP),

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est notifié à l'exploitant.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 JUIN 2022**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Laurent LENOBLE

63_DDPP_Direction Départementale de la
Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2022-06-10-00001

AT n°DDPP/STPRR/2022-09



A75 Parachèvement mise en 2 x 3 voies

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n°DDPP/STPRR/2022-09

pour la période du 13 juin au 07 juillet 2022

***Règlementant la circulation
sur les autoroutes A71, A710W et A75 (PR0 à PR12)
dans le cadre des travaux de finition
de mise en 2*3 voies de l'A75***

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°74-929 du 6 novembre 1974 modifiant le décret n°73-1074 du 3 décembre 1973 relatif à la limitation de vitesse sur les autoroutes ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et le manuel du chef de chantier des routes à chaussées séparées publié par le SETRA ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 1967 modifié et complété, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes ;
- Vu la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1 ;
- Vu l'arrêté 2014-D-008 portant autorisation de circuler pour les besoins de l'exploitation, l'exécution des chantiers de travaux d'entretien courant sur routes nationales à statut de voies express et autoroutes non concédées de la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central dans le Puy-de-Dôme ;

- Vu l'arrêté préfectoral N°20212076 du 10 décembre 2021 de délégation de signature à M. Romain RAGOT, sous-préfet, directeur de cabinet du Puy-de-Dôme ;

- Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1522 du 06 août 2021, portant délégation de signature à M. Bertrand TOULOUSE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté n°DDPP/DIR n°21/280 du 26 novembre 2021 portant délégation de signature de M. Bertrand Toulouse, Directeur Départemental de la Protection des Populations, à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté permanent n° DDPP/STPRR/2021-1856 du 7 octobre 2021 portant réglementation d'exploitation sous chantier dans le département du Puy-de-Dôme sur les autoroutes A71, A710W et A75 entre le PR0 et le PR10+490;

Vu le calendrier des jours hors chantier pour l'année 2022 ;

Vu la demande d'APRR – Direction Régionale Rhône – en date du 24/05/2022;

Vu l'avis de la DGITM/DMR/FCA en date du 08/06/2022 ;

Vu l'avis de la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central en date du 31/05/2022 ;

Vu l'avis du PMO de Clermont Ferrand en date du 31/05/2022 ;

Vu l'avis de la commune de Cournon d'Auvergne en date du 30/05/2022 ;

Vu l'avis de la commune de Lempdes en date du 29/05/2022 ;

Vu l'avis de Clermont Auvergne Métropole en date du 31/05/2022 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en date du 30/05/2022 ;

Vu l'avis du SDIS en date du 31/05/2022 ;

ARRÊTE

Dans le cadre :

- Des travaux de finition de l'opération d'élargissement de l'A75 entre les PR 0+000 et 12+000 et des travaux associés sur A71 et A711,

La circulation sera règlementée :

- Sur l'autoroute A71 dans les deux sens de circulation entre le diffuseur n°16 « Brezet » et l'échangeur entre les autoroutes A71/A75/A711
- Sur l'autoroute A75 dans les deux sens de circulation entre l'échangeur des autoroutes A71/A75/A711 et le diffuseur n°6 « Veyre Monton »
- Sur l'autoroute A711 dans les deux sens de circulation au niveau de l'échangeur de l'A71/A711/A75
- Au niveau des bretelles des diffuseurs 1 à 6 de l'A75, du diffuseur n°16 de l'A71 et de l'échangeur entre A71/A75/A711
- Sur diverses routes départementales
- Sur diverses routes métropolitaines et communales

Du lundi 13 juin - 21H00 jusqu'au 07 juillet 2022 - 14H00,

Conformément aux articles suivants.

Préambule

Sur le même principe que celui employé pour l'établissement des arrêtés spécifiques précédents (de 2019 à 2021), le présent arrêté spécifique contient en :

- Partie 1 : des mesures durables
- Partie 2 : des mesures ponctuelles programmées
- Partie 3 : des reports de mesures programmées

Le planning des fermetures de nuit fait l'objet d'une information hebdomadaire obligatoire aux gestionnaires avec une vision du planning des fermetures à 3 semaines (sauf pour le démarrage des travaux) selon les conditions prévues aux articles 1-1, 1-2, 1-3, 2-1, 2-2, 2-3, 3-1 et 4-3.

Cet arrêté contient également en :

- Annexe 1 : un lexique des terminologies et abréviations,
- Annexe 2 : Les itinéraires de déviations jalonnés sur le terrain par une signalisation temporaire fixe,
- Annexe 3 : des schémas cartographiques illustrant les mesures définies dans les différents articles de l'arrêté.

Sommaire

Préambule	3
PARTIE 1 – Conditions générales de circulations et mesures d’exploitation DURABLES ..	6
Article 1-1 – Neutralisation de voies.....	6
Chantiers sur l’A71 et l’A75 entre le diffuseur 16 de l’A71 « Brezet » et le diffuseur n°6 de l’A75 « Veyre- Monton » dans les 2 sens de circulation	6
Article 1-2 – Fermeture de sections d’autoroute A71 et A75 entre le diffuseur n°16 de l’A71 « Brézet » et le diffuseur n°6 de l’A75 « Veyre Monton » dans les 2 sens de circulation	7
Article 1-3 – Fermeture des bretelles des diffuseurs 1 à 6 de l’A75, diffuseur 16 de l’A71 et échangeur A71/A75/A711.....	8
PARTIE 2 – Conditions générales de circulations et mesures d’exploitation PONCTUELLES	9
Article 2-1 : Mesures de jour et de nuit durant les semaines 24 à 27 (du 13 juin au 07 juillet 2022).....	9
Article 2-1-1 – Du lundi 13 juin à partir de 10h30 au jeudi 30 juin à 12h00	9
Secours du jeudi 30 juin à 12h00 au jeudi 7 juillet à 14h00	9
Article 2-2 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 24 (du 14 juin au 17 juin 2022).....	10
Article 2-2-1– La nuit du mardi 14 juin 20h00 au mercredi 15 juin 2022 à 06h00 (1 nuit).....	10
Secours la nuit du jeudi 16 juin 20h00 au vendredi 17 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)	10
Article 2-2-2 – La journée du mercredi 15 juin de 09h00 à 14h00	11
Article 2-2-3 – La nuit du mercredi 15 juin 20h00 au jeudi 16 juin 2022 à 06h00 (1 nuit).....	12
Secours la nuit du jeudi 16 juin 20h00 au vendredi 17 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)	12
Article 2-2-4 – La journée du jeudi 16 juin de 11h00 à 15h00	13
Article 2-3 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 25 (du 20 juin au 24 juin 2022).....	14
Article 2-3-1 – La nuit du lundi 20 juin de 20h00 au mardi 21 juin 2022 à 06h00 (1 Nuit)	14
Secours le lundi 27 juin de 20h00 au mardi 28 juin 2022 à 06h00 (1 Nuit)	14
Article 2-4 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 26 (du 27 juin au 07 juillet 2022).....	15
Article 2-4-1 – La nuit du lundi 27 juin de 20h00 au mardi 28 juin à 6h00 (1 nuit).....	15
secours la nuit de mardi 28 juin de 20h00 au mercredi 29 juin à 6h00 (1 nuit)	15
Article 2-4-2 – La journée du mardi 28 juin de 9h00 à 12h00.....	15
secours la journée de mercredi 29 juin de 9h00 à 12h00.....	15
PARTIE 3 – Conditions générales de circulations et mesures d’exploitation PONCTUELLES non programmées (secours)	16
Article 3-1 : Reports des mesures (secours).....	16
PARTIE 4 – Conditions générales d’application du présent arrêté	16
Article 4.1 - Signalisation	16
Article 4.2 - Dérogations.....	17
Article 4.3 - Reports/anticipations/annulations	17
Article 4.4 - Interventions d’urgence	17
Article 4.5 -Recours	18
Article 3.7 - Publication	18
Article 3.8 - Ampliation	18
Annexe 1 – Lexique / précisions	19
Annexe 2 – Description des déviations utilisées	22
Déviation 10 (nord-sud) et déviation 20 (sud-nord).....	24
Déviation 30.....	26
Déviation 50 (niveau 1)	27
Déviation 51 (niveau 1) sur secteur SUD.....	27
Déviation 60 (niveau 2)	27
Annexe 3 – Schémas numérotés correspondants aux articles précités	28

PARTIE 1 – Conditions générales de circulations et mesures d'exploitation DURABLES

Les déviations décrites dans cet arrêté spécifique seront signalées par des panneaux spécifiques siglés « autoroute » adaptés en nombre et dimensions de manière fixe et durable afin d'assurer une parfaite continuité de l'itinéraire et une meilleure lisibilité pour les usagers.

Article 1-1 – Neutralisation de voies

Chantiers sur l'A71 et l'A75 entre le diffuseur 16 de l'A71 « Brezet » et le diffuseur n°6 de l'A75 « Veyre- Monton » dans les 2 sens de circulation

Section concernée :

- Les autoroutes A71 et A75, dans les deux sens de circulation entre le diffuseur n°16 « Le Brezet » (A71) et le diffuseur n°6 « Veyre Monton » (A75). Les sens nord-sud et sud-nord peuvent être traités indépendamment ou solidairement.

Travaux :

- Tous les travaux de finition (chaussée, signalisation verticale, équipements et réparation d'ouvrages) pour la fin du programme des travaux de l'élargissement de l'autoroute A75.

Mesures d'exploitation :

Les principales mesures d'exploitation, dans chaque sens de circulation, durant la période ci-dessus définie, seront :

- Des neutralisations de Bandes d'arrêt d'urgence,
- Des neutralisations des voies de droite,
- Des neutralisations des voies de gauche,
- Des neutralisations des voies de droite et médiane,
- Des neutralisations de voie de gauche et médiane,

A l'exception des règles d'inter distances entre chantiers (voir ci-dessous), ces mesures seront prises selon le cadre de l'**arrêté permanent d'exploitation sous chantier n°DDPP/STPRR/2021-15 du 17 octobre 2021**, notamment le critère des « débits prévisibles par voie laissée libre à la circulation » (condition 5 – Débit, de l'article 3.1)

Dérogation aux conditions d'inter distance :

Ces neutralisations dérogeront aux règles d'inter distances définies à la condition 11 – inter distances de l'article 3.1 de l'arrêté permanent n°DDPP/STPRR/2021-15 du 17 octobre 2021. Les inter distances pourront être réduites à :

- À 0 km dans le cas où l'un des deux chantiers n'empiètent pas sur les voies
- À 2 km dans le cas où les des deux chantiers empiètent sur les voies.

Le chantier devra vérifier l'ensemble des autres conditions sauf pour les mesures des chantiers non courants programmées contenues dans les parties 2 et 3.

Article 1-2 – Fermeture de sections d'autoroute A71 et A75 entre le diffuseur n°16 de l'A71 « Brézet » et le diffuseur n°6 de l'A75 « Veyre Monton » dans les 2 sens de circulation

Sections concernées :

- Les autoroutes A71 et A75, dans les 2 sens de circulation entre le diffuseur n°16 « Brézet » (A71) et le diffuseur n°6 « Veyre-Monton » (A75). Les sens nord-sud et sud-nord peuvent être traités indépendamment ou solidairement.

Travaux :

- Tous les travaux de finition (chaussée, signalisation verticale, équipements et réparation d'ouvrages) pour la fin du programme de travaux de l'élargissement de l'autoroute A75.

Mesures d'exploitation :

Les autoroutes A71 et A75 entre le diffuseur n°16 « Brézet » de l'A71 et le diffuseur n°6 de l'A75 « Veyre-Monton » pourront être fermées de nuit sur tout ou partie du linéaire.

Les fermetures d'autoroute seront soumises aux conditions suivantes :

- Planification des fermetures après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (gestionnaires, forces de l'ordre, services de secours, représentants de l'Etat) selon les conditions de l'article 4.1 – Signalisation :
 - *Information par courriel hebdomadaire le jeudi avec*
 - *Le détail (y compris planches cartographiques) de la semaine suivante*
 - *Les principes retenus pour les semaines S+2 et S+3 : section concernées et impact pour les gestionnaires (seulement pour S+2 à la période de démarrage ou la visibilité est réduite à deux semaines)*
- Les fermetures se feront entre **21h00** et **06h00** du lundi au jeudi. Les premières opérations de balisage pourront démarrer à partir de 20h00 ;

L'autoroute sera fermée selon les tronçons suivants, **un seul des tronçons à la fois** :

- Diffuseur n°16 (A71 – Le Brezet) – Diffuseur n°3 (A75 – Cournon)
- Diffuseur n°1 (A75 – Pardieu) – Diffuseur n°4 (A75 – Orcet)
- Diffuseur n°3 (A75 – Zénith) – Diffuseur n°5 (A75 – Jonchère)
- Diffuseur n°4 (A75 – Orcet) – Diffuseur n°6 (A75 – Veyre-Monton)

Lors d'une fermeture de l'autoroute entre les diffuseurs N et M, des déviations mises en œuvre suivront le principe suivant :

- Sortie des usagers au diffuseur « N » dans le sens Nord/Sud et « M » dans le sens Sud/Nord
- Mise en place de la déviation selon les principes validés : déviation n°10 pour le sens Nord > Sud ou déviation n°20 dans le sens Sud > Nord (voir annexe n°2)
- Cheminement par les déviations jusqu'au diffuseur « M » dans le sens Nord/Sud ou « N » dans le sens Sud/Nord
- Retour sur l'autoroute au diffuseur « M » dans le sens Nord/Sud ou « N » dans le sens Sud/Nord

Les diffuseurs ou échangeur situés entre les diffuseurs N et M sont fermés.

Article 1-3 – Fermeture des bretelles des diffuseurs 1 à 6 de l'A75, diffuseur 16 de l'A71 et échangeur A71/A75/A711

Sections concernées :

- Bretelles d'entrées et de sorties au niveau de chaque diffuseur de l'A71 et de l'A75 (N°16 de l'A71 et n°1 à 6 de l'A75) et des bretelles de l'échangeur A71/A75/A711

Travaux :

- Tous les travaux de finition (chaussée, signalisation verticale, équipements et réparation d'ouvrages) pour la fin du programme de travaux de l'élargissement de l'autoroute A75.

Sections concernées et mesures d'exploitation :

Des bretelles d'entrées ou de sorties au niveau des différents diffuseurs et échangeur pourront être fermées de nuit afin de permettre les travaux.

Les fermetures des bretelles seront soumises aux conditions suivantes :

- Planification des fermetures après concertation avec les différents acteurs concernés selon les conditions de l'article 4.1 – Signalisation
 - Information par courriel hebdomadaire les jeudis (avec un planning sur 3 semaines sauf pour la période de démarrage où la lisibilité est réduite à 2 semaines),
- Les fermetures se feront entre 20h00 et 06h00, les premières opérations de balisage pourront démarrer à partir de 19h30, sauf précision aux articles des parties 2 et 3.

Lors d'une fermeture de bretelle de sortie, au diffuseur « N », les déviations mises en œuvre suivront le principe suivant :

- Maintien des usagers sur la section autoroutière jusqu'au diffuseur suivant « N+1 » ou « N+2 » dans le sens Nord/Sud ou « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Sud/Nord
- Sortie au niveau du diffuseur puis retour sur l'autoroute dans le sens inverse au diffuseur « N+1 » ou « N+2 » dans le sens Nord/Sud ou « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Sud/Nord ;
- Sortie de l'utilisateur au diffuseur N.

Lors d'une fermeture de bretelle d'entrée, au diffuseur N, des déviations mises en œuvre suivront le principe suivant :

- Usager arrivant à une entrée au niveau du diffuseur « N » ;
- Mise en place de la déviation selon les principes validés : déviation n°10 pour le sens Nord > Sud ou déviation n°20 dans le sens Sud > Nord (voir annexe n°2) ;
- Cheminement par les déviations jusqu'au diffuseur « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Nord/Sud ou « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Sud/Nord ;
- Retour sur l'autoroute au diffuseur « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Nord/Sud ou « N-1 » ou « N+2 » dans le sens Sud/Nord.

Article 2-2 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 24 (du 14 juin au 17 juin 2022)

**Article 2-2-1– La nuit du mardi 14 juin 20h00 au mercredi 15 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)
Secours la nuit du jeudi 16 juin 20h00 au vendredi 17 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)**

Travaux :

- Travaux PPHM (Portiques, potences et hauts mâts) et équipement

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- A711 dans le sens Lyon vers Clermont-Fd entre diffuseur 1.3 « Lempdes » et Clermont Ferrand
- A711 dans le sens Clermont-Fd vers Lyon
- Diffuseur A71/A75/A711 dans le sens Lyon-Lempdes vers Montpellier et vers Paris

Les bretelles et sections d'autoroute ci-dessous sont interdites ou limitées à la circulation :
Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A711	Sens Ouest→Est (Sens 1)	Sens Est→Ouest (Sens 2)
Section courante	Clermont – Lyon Neutralisation de la voie de gauche sur l'emprise du chantier	Entre diffuseur 1.3-Lempdes et PR0 (carrefour avec RD766) <i>Sortie obligatoire au diffuseur 1.3 Lempdes puis DEV 30, retour sur RD766 en direction de Clermont</i>
Diffuseur 1.3 Lempdes	∅ ∅	Lempdes→Clermont <i>Suivre DEV 30, retour sur RD766 en direction de Clermont</i>

A711	Sens Ouest→Est (Sens 1)	Sens Est→Ouest(Sens 2)
Echangeur A71/A75/A711	∅	Lyon / Lempdes → Montpellier <i>Sortie obligatoire au diffuseur 1.3 Lempdes puis DEV 30, retour sur A71-A75 Montpellier au Diffuseur n°16</i>
	∅	Lyon / Lempdes → Paris <i>Sortie obligatoire au diffuseur 1.3 Lempdes puis DEV 30, retour sur A71-Paris au Diffuseur n°16</i>

(voir schéma en annexe 3)

Article 2-2-2 – La journée du mercredi 15 juin de 09h00 à 14h00

Travaux :

- Travaux PPHM et équipement

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- Diffuseur A71/A75/A711 dans le sens Lyon-Lempdes vers Montpellier.

La section ci-dessous est interdite à la circulation :

Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A71	Sens Ouest⇒Est (Sens 1)	Sens Est⇒Ouest (Sens 2)
Echangeur A71/A75/A711		<i>Lyon / Lempdes → Montpellier Poursuivre sur A711. Sortie au diffuseur 1.1a puis RM771(Bingen), RM769 et retour sur A71-Montpellier au- Diffuseur n°16</i>

(voir schéma en annexe 3)

Article 2-2-3 – La nuit du mercredi 15 juin 20h00 au jeudi 16 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)
Secours la nuit du jeudi 16 juin 20h00 au vendredi 17 juin 2022 à 06h00 (1 nuit)

Travaux :

- Travaux PPHM et équipement

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- A711 dans le sens Lyon vers Clermont-Fd entre diffuseur 1.3 « Lempdes » et Clermont Ferrand
- A711 dans le sens Clermont-Fd vers Lyon
- Diffuseur A71/A75/A711 dans le sens Lyon-Lempdes vers Montpellier et vers Paris

Les bretelles et sections d'autoroute ci-dessous sont interdites ou limitées à la circulation :
 Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A711	Sens Ouest⇒Est (Sens 1)	Sens Est⇒Ouest (Sens 2)
Section courante	<i>(Clermont – Lyon)</i> Neutralisation de la voie de droite sur l'emprise du chantier	<i>(Lyon – Clermont)</i> Entre diffuseur 1.3-Lempdes et PR0 (carrefour avec RD766) <i>Sortie obligatoire au diffuseur 1.3 Lempdes puis DEV 30 ,retour sur RD766 en direction de Clermont</i>
	∅	Lempdes-Clermont <i>Suivre DEV 30, retour sur RD766 en direction de Clermont</i>
Diffuseur 1.3 Lempdes	∅	∅

A75	Sens Nord⇒Sud (Sens 1)	Sens Sud⇒Nord (Sens 2)
Echangeur A71/A75/A711	Paris - Lyon / Lempdes <i>Poursuivre sur A71 et A75 en direction de Montpellier , sortir au diffuseur n°1 pour demi-tour, reprendre A75-Paris, puis prendre bretelle l'A711 direction Lempdes</i>	∅
	∅	∅

(voir schéma en annexe 3)

Microcoupures :

Pour les besoins des travaux, il sera réalisé des microcoupures de l'A711 dans le sens Clermont – Lyon dans les nuits d'une durée limitée à 15 min.

PARTIE 2 – Conditions générales de circulations et mesures d'exploitation PONCTUELLES

Article 2-1 : Mesures de jour et de nuit durant les semaines 24 à 27 (du 13 juin au 07 juillet 2022)

Article 2-1-1 – Du lundi 13 juin à partir de 10h30 au jeudi 30 juin à 12h00
Secours du jeudi 30 juin à 12h00 au jeudi 7 juillet à 14h00

Travaux :

- Travaux d'amélioration du biais du dispositif de retenue du refuge technique au PR 387+500 sur A71 dans le sens Paris/Montpellier

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- L'autoroute A71 dans le sens Paris/Montpellier

La section ci-dessous est limitée à la circulation :

Les sections correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A71	Sens Nord⇒Sud (Sens 1)	Sens Sud⇒Nord (Sens 2)
Section courante	Neutralisation BAU et Voie de droite entre le PR 387 et le PR 388	∅ ∅

Dérogations aux conditions du calendrier des jours hors chantier 2022 :

Dans le seul cas de reconduction des mesures de l'article 2-1-1 (activation des jours de secours), il sera dérogé au calendrier des jours hors chantier 2022 (du vendredi 01 juillet 05h00 au lundi 04 juillet 05h00).

Article 2-2-4 – La journée du jeudi 16 juin de 11h00 à 15h00

Travaux :

- Travaux PPHM et équipement

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- Diffuseur A71/A75/A711 dans le sens Lyon-Lempdes vers Montpellier

La bretelle ci-dessous est interdite à la circulation :

Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A71	Sens Ouest→Est (Sens 1)	Sens Est→Ouest (Sens 2)
Echangeur A71/A75/A711	∅	Lyon / Lempdes - Montpellier
	∅	<i>Poursuivre sur A711. Sortie au diffuseur 1.1a puis RM771 (Bingen), RM769 et retour sur A71- Montpellier au- Diffuseur n°16</i>

(voir schéma en annexe 3)

Article 2-3 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 25 (du 20 juin au 24 juin 2022)

Article 2-3-1 – La nuit du lundi 20 juin de 20h00 au mardi 21 juin 2022 à 06h00 (1 Nuit)
Secours le lundi 27 juin de 20h00 au mardi 28 juin 2022 à 06h00 (1 Nuit)

Travaux :

- Levée périodique de Topographie au PR 3+736 (passage inférieur)

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- Le diffuseur N° 2 Aubière au niveau de la bretelle « RD2009 » Zénith – Aubière
- Le diffuseur N° 2 Aubière au niveau de la Bretelle D2S2 Montpellier - Aubière

Les bretelles ci-dessous sont interdites à la circulation :

Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A75	Sens Nord⇒Sud (Sens 1)	Sens Sud⇒Nord (Sens 2)
Diffuseur N°2 Aubière	∅	Cournon – Paris ou Aubière <i>DEV 3 – 1 puis prendre la RM212 en direction de Aubière</i>
	∅	<i>Pour Paris : sur RM 212, prendre RM 765 et intégrer A75-Paris au diffuseur n°1</i>
	∅	Montpellier - Aubière
	∅	<i>Poursuivre sur A75 Demi-tour au diffuseur N°1 pour prendre la direction A75-Montpellier puis sortir au diffuseur n°2 Aubière</i>

(voir schéma en annexe 3)

Article 2-4 : Mesures de jour et/ou de nuit durant la semaine 26 (du 27 juin au 07 juillet 2022)

**Article 2-4-1 – La nuit du lundi 27 juin de 20h00 au mardi 28 juin à 6h00 (1 nuit)
secours la nuit de mardi 28 juin de 20h00 au mercredi 29 juin à 6h00 (1 nuit)**

Travaux :

- Reprise de joint de chaussée sur point de faiblesse (PI6+155)

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- L'autoroute A75 dans le sens Montpellier vers Paris au niveau du PR6+155

La section d'autoroute ci-dessous sont limitée à la circulation :

Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A75	Sens Nord⇒Sud (Sens 1)	Sens Sud⇒Nord (Sens 2)
Section courante	∅	Neutralisation des voies de droite et médiane au droit du PI6+155
	<i>∅</i>	<i>∅</i>

(voir schéma en annexe 3)

**Article 2-4-2 – La journée du mardi 28 juin de 9h00 à 12h00
secours la journée de mercredi 29 juin de 9h00 à 12h00**

Travaux :

- Levé périodique de topographie au PR 9+400

Sections concernées et mesures d'exploitation :

- L'autoroute A75 dans le sens Montpellier vers Paris au niveau du PR9+400

La section d'autoroute ci-dessous sont limitée à la circulation :

Les déviations correspondantes sont indiquées de cette manière (*en italique et en marron*).

A75	Sens Nord⇒Sud (Sens 1)	Sens Sud⇒Nord (Sens 2)
Section courante	∅	BAU et voie de droite neutralisées au droit du PR9+400
	<i>∅</i>	<i>∅</i>

(voir schéma en annexe 3)

PARTIE 3 – Conditions générales de circulations et mesures d'exploitation PONCTUELLES non programmées (secours)

Article 3-1 : Reports des mesures (secours)

Les mesures des articles 1-1 à 2-2 seront reconduites sous les conditions énoncées à l'article 4-3 en cas notamment d'aléas conditions météorologiques défavorables ou de problèmes techniques ou sanitaires perturbant la conduite des travaux.

Les fermetures des zones de travaux présentés en annexe 3 pourront être reconduites telles quelles ou réduites en temps et en linéaire concerné en fonction des ateliers nécessaire et de la durée des travaux pour la finition du chantier.

Les mesures d'exploitation correspondantes seront adaptées ; sans pour autant modifiée les déviations préalablement impliquées qui seront maintenues ou limitées. Dans ce cas, il n'est pas autorisé à augmenter le linéaire des tronçons.

Les périodes prévisionnelles de report (secours) sont :

- Article 2.1.1: du 30 juin au 7 juillet 2022 (6 jours et nuits)
- Article 2.2.1 : la nuit du jeudi 16 juin (1 nuit)
- Article 2.2.3 : la nuit du jeudi 16 juin (1 nuit)
- Article 2.3.1 : la nuit du lundi 27 juin I (1 nuit)
- Article 2.4.1 : la nuit de mardi 28 juin (1 nuit)
- Article 2.4.2 : la matinée du mercredi 29 juin (1 nuit)

Les périodes prévisionnelles de report sont indiquées en annexe 3.

PARTIE 4 – Conditions générales d'application du présent arrêté

Article 4.1 - Signalisation

Les déviations n°10 ; 20 ; 30 ; demi-tour au giratoire « Pardieu » et demi-tour au Giratoire de Pérignat, seront signalées par des panneaux adaptés en nombre et dimensions de manière fixe et durable afin d'assurer une parfaite continuité et lisibilité aux usagers.

La signalisation mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié. Elle sera mise en place en conformité avec les dispositions décrites dans le manuel du chef de chantier (SETRA) ou bien selon les dispositions internes d'APRR si celles-ci sont plus strictes.

Elle sera mise en œuvre, assurée et contrôlé :

- par la société APRR ou une entreprise sous-traitante sur les autoroutes A71 et A75 entre les PK 0+000 et 10+490
- Par la DIR MC sur l'autoroute A75 au-delà du PK 10+490

- par les titulaires des marchés de travaux sur le réseau départemental et sur les voies métropolitaines.
- Sous la responsabilité d'APRR.

Les PR indiqués dans les articles des parties 1, 2 et 3 ci-dessus font référence aux zones de travaux précitées. Les obligations réglementaires nationales ou internes à l'entreprise amènent à élargir les zones de modifications des conditions de circulation au regard de celles-ci. Les contraintes de circulation (balisages, signalisation temporaire, accès des secours,) posées sur ou le long de la chaussée seront donc les références imposées aux usagers.

Lors de fermetures effectives à 20h00, les préparations des opérations de balisages pourront démarrer à partir de 19h30, sans créer de gêne à la circulation.

Une information détaillée photos à l'appui sera transmise à DDPP/PSR avant chaque modification de déviation. Cette information spécifiera la date et heure du contrôle en lien avec les mentions précitées.

Article 4.2 - Dérogations

Durant les travaux prévus dans le présent arrêté, il sera dérogé :

- Aux articles relatifs aux inter distances entre chantiers consécutifs et au débit par voies laissées libres à la circulation des arrêtés permanents d'exploitation sous chantier en vigueur d'APRR, de la DIR massif central, d'ASF et du conseil départemental 63.
- Au principe des jours « hors chantiers ».

Article 4.3 - Reports/anticipations/annulations

En cas notamment de conditions météorologiques défavorables ou de problèmes techniques ou sanitaires, sous respect des réserves ci-dessus les opérations décrites précédemment seront anticipées, reportées ou prolongées aux semaines suivantes, après consultation avec **avis conformes** des différents gestionnaires concernés et DDPP ; sans réponse sous 24h (du lundi au vendredi), l'avis est réputé favorable. Cette information corrective sera transmise à la D.D.P.P.

Au gré des aléas, contraintes techniques et avancées des travaux, certaines phases de fermetures pourront être non-exécutées et cela sans report prévu à ce jour. En ce cas, les mesures d'exploitation correspondantes seront annulées ; et au besoin, une réorganisation des déviations préalablement impliquées sera présentée et soumise aux gestionnaires puis à la préfecture DDPP, 7 jours avant la-dite période.

Article 4.4 - Interventions d'urgence

En cas de désordre sur l'infrastructure nécessitant des réparations d'urgence, des remises en conformité de la signalisation et afin d'assurer la sécurité du personnel intervenant ou en cas de difficultés d'écoulement de trafic, il pourra être procédé à la fermeture sous accord de la DDPP63 et du Conseil Départemental 63:

- d'A71
- d'A711
- d'A75
- des bretelles des diffuseurs 1 à 6 de l'A75
- des bretelles de l'échangeur A71/A75/A711
- des bretelles du diffuseur N°16 « le Brézet » de l'A71

Les gestionnaires seront préalablement consultés et les déviations décrites dans l'annexe 2 activées.

Article 4.5 -Recours

Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63 033 Clermont-Ferrand, est de 2 mois à compter de la date de signature du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Article 3.7 - Publication


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Puy-de-Dôme.

Article 3.8 - Ampliation

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy de Dôme,
Monsieur le Général, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Puy de Dôme,
Monsieur le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme,
Monsieur le Chef du SAMU du Puy de Dôme,
Monsieur le Directeur Régional de la société APRR, Région Rhône,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur du Service des Autoroutes à BRON (Rhône) et à la D.I.R. de zone

Clermont-Ferrand, le : 10 juin 2022

Le Préfet


Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
Bertrand TOULOUSE

Annexe 1 – Lexique / précisions

Abréviations :

- **BAU** : bande d'arrêt d'urgence
- **VD** : voie de droite
- **VG** : voie de gauche
- **VM** : voie médiane (sur portions en 3 voies)
- **BDG** : bande dérasée de gauche, largeur comprise entre la voie de circulation (voie rapide ou bretelle) et le dispositif de retenue ;
- **BDD** : bande dérasée de droite, largeur comprise entre la voie de circulation (voie lente, bretelle, ...) et les dispositifs de retenue ;
- **TPC** : terre-plein central, largeur située entre les deux voies rapides ;
- **ITPC** : interruption de terre-plein central, dispositif mis en place dans le dispositif de retenue central permettant de passer d'un sens à un autre ;
- **PAU** : poste d'appel d'urgence ;
- **PK** : repères kilométriques situés sur le bord de la route. Ils sont complétés par des bornes de repère hectométriques ;
- **PR** : point de repère. La difficulté de conserver une distance de 1 km entre 2 PR successifs (suite à des travaux, des modifications de tracé...), a amené à remplacer le terme PK ci-dessus par le terme PR ;
- **PPHM** : Potences, portiques et Hauts mâts

Sens 1 : sens de circulation des PR croissants

- A71-A75 : il s'agit du sens nord-sud (Paris-Montpellier)
- A710W, A711 : sens ouest-est (Clermont-Lyon)

Sens 2 : sens de circulation dans le sens des PR décroissants.

- A71-A75 : il s'agit du sens sud-nord (Montpellier-Paris)
- A710W, A711 : sens est-ouest (Lyon-Clermont)

Collectrice : dans un échangeur, voie collatérale auxiliaire, séparée de la chaussée principale par un terre-plein, qui recueille les courants de circulation venant de la bretelle (entrant) et de l'axe principal (sortant), puis les redistribue. Elle permet notamment de transférer l'entrecroisement de courants de circulation hors des chaussées principales.

Refuge : surlargeur dans l'accotement permettant à un véhicule de s'arrêter

Shunt : voie permettant d'éviter un giratoire ;

La bretelle Montpellier-Cournon du diffuseur 3 Cournon-Zénith comporte un shunt qui évite le giratoire (Est) et mène les usagers directement sur la RD137 vers Cournon.

Au niveau du diffuseur 16 du Brézet, depuis le giratoire du Brézet, les usagers peuvent prendre la direction A75-Montpellier par un shunt qui les mène sur la bretelle d'insertion sans passer par le giratoire Ouest de ce diffuseur.

Voie d'entrecroisement : voie latérale supplémentaire d'une chaussée principale, reliant une entrée et une sortie successives et rapprochées, destinée à faciliter l'entrecroisement des courants de circulation qui s'insèrent et déboîtent concomitamment ;

Il y a une voie d'entrecroisement dans chaque sens de circulation :

- Sur A71 : entre le diffuseur 16 Le Brézet et l'échangeur A711/A71/A75 dans le sens nord-sud ;
- Sur A75 :
 - entre le diffuseur 2 Aubière et le diffuseur 3 Cournon-Zénith dans le sens nord-sud ;
 - entre le diffuseur 3 Cournon-Zénith et le diffuseur 4 La Roche Blanche-Orcet dans les deux sens
- Sur A711 : entre le diffuseur 1.3 et le diffuseur 1.4.

Direction Paris : désigne la direction nord, soit le sens sud-nord pour l'A75 et l'A71.

Direction Montpellier : désigne la direction sud, soit le sens nord-sud, pour l'A71 et l'A75.

- Échangeur A71/A75/A711** : désigne l'échangeur entre les autoroutes A71, A75 et A711 à l'Est de Clermont-Ferrand ;
- Diffuseur 16 Le Brézet** : désigne le diffuseur n°16 sur l'A71, diffuseur d'entrées et sorties « Le Brézet / Aulnat » ;
- Diffuseur 1 La Pardieu** : désigne le diffuseur n°1 sur l'A75, diffuseur d'entrées et sorties « Billom / Cournon / La Pardieu » ;
- Diffuseur 2 Aubière** : désigne le diffuseur n°2 sur l'A75, diffuseur d'entrées et de sorties « Le Mont Dore / La Bourboule / Aubière » ;
- Diffuseur 3 Zénith** : désigne le diffuseur n°3 sur l'A75, diffuseur d'entrées et de sorties « Pérignat les Sarlièves / Grande Halle du Zénith » ;
- Diffuseur 4 La Roche Blanche - Orcet** : désigne le diffuseur n°4 sur l'A75, d'entrées et de sorties « Le Cendre / Pérignat les Sarlièves / La Roche Blanche » ;
- Diffuseur 5 La Jonchère** : désigne le diffuseur n°5 sur l'A75, d'entrées et de sorties « Veyre Monton / Saint Amant Tallende » ;
- Diffuseur 6 Veyre Monton** : désigne le diffuseur n°6 sur l'A75, d'entrée et de sorties « Champeix / St Néctaire / Besse / Veyre-Monton / La Sauvetat » ;
- Giratoire du Brézet (diffuseur 16 Le Pardieu)** : giratoire situé à l'ouest du giratoire Ouest du diffuseur 16 Le Brézet. Il est le carrefour entre les RM769 (Rue Louis Bleriot), RM772 (Avenue Elysée Reclus), RM54D (Avenue Elysée Reclus) et la rue Bernard Palissy.
- Giratoire de La Pardieu (diffuseur 1 La Pardieu)** : désigne le giratoire de la RM765, situé côté ouest de l'A75 à proximité du diffuseur n°1 La Pardieu, carrefour entre la RM765 (Bd Robert Schuman et avenue Ernest cristal), et les avenues Michel Ange et Da Vinci.
- Giratoire de Pérignat (diffuseur 2 Aubière) – Giratoire de La Pardieu** : désigne le giratoire situé au niveau du diffuseur 2 « Aubière/Pérignat lès Sarliève » où se regroupent les voies suivantes : RD 2009, RD 2089, RD 978, sortie A75 direction Aubière et Pérignat sens Nord>Sud, accès et sortie Nord Ouest du Zénith, bretelle d'entrée sur A75 direction Montpellier depuis Pérignat lès Sarlièves et Aubière ;
- Aubière/Pérignat - Paris (diffuseur 2 Aubière)** : désigne la bretelle du diffuseur n°2 d'Aubière qui permet d'accéder à l'A75 en direction du nord (Clermont-Ferrand nord/Paris) depuis le *giratoire de Pérignat* ;
- Aubière/Pérignat - Montpellier (diffuseur 2 Aubière)** : désigne les 2 voies permettant d'accéder à l'A75 en direction de Montpellier depuis le diffuseur n°2 Aubière : la RD 2009 arrivant d'Aubière et passant par la trémie sous le giratoire de Pérignat + la voie descendant du giratoire de Pérignat rejoignant l'A75 direction Montpellier. Ces 2 voies se rejoignent et aboutissent sur la collectrice nord-sud située entre les diffuseurs 2 et 3 ;
- Montpellier - Aubière/Pérignat (diffuseur 2 Aubière)** : désigne les deux voies de circulation situées entre les diffuseurs n°3 Zénith » et n°2 Aubière dans le sens Sud Nord, permettant aux usagers de l'A75 en provenance du sud sortant au diffuseur 2 Aubière d'accéder au giratoire de Pérignat (voie de droite) ou à Aubière par la RD 2009 passant par la trémie sous le giratoire de Pérignat (voie de gauche). Cette bretelle de sortie longe la collectrice Cournon-Paris du diffuseur 3 ;
- Cournon/Zénith - Paris (diffuseur 3 Cournon - Zénith)** : désigne la voie de droite entre le diffuseur n°3 du Zénith et l'entrée sur l'A75 direction Paris. Cette bretelle est une voie d'entrecroisement qui longe également (sur sa gauche) la bretelle de sortie du diffuseur 2 sens Montpellier vers le giratoire de Pérignat. Les usagers sortant vers Aubière par le diffuseur n°2 (bretelle Montpellier-Aubière) ont la possibilité d'un retour sur autoroute vers Paris en empruntant cette voie ;
- « au droit de »** : désigne les usagers qui sont sur les voies convergentes à proximité immédiate de l'endroit concerné ;
- « La Combaude », ou « A710W La Combaude »** : désigne le diffuseur entre l'A710W, la RD210 (bd G. Pompidou) et la RD69 (bd Edgar Quinet), situé à l'extrémité ouest de l'A710W ;
- « au droit de l'A710W La Combaude »** : désigne les usagers sur le bd Edgar Quinet (en provenance de Clermont-Ferrand nord) ou sur le bd G. Pompidou, aux abords du diffuseur.
- « Clermont-Ferrand Nord »** : désigne l'accès à Clermont-Ferrand par l'échangeur n°15, via l'A710W et la RD69 (bd Edgar Quinet), direction le carrefour des Pistes ;

- Pointe de Cournon** : désigne le giratoire situé à l'extrémité nord-ouest de Cournon, carrefour entre les RD772 et 212 ;
- RN 89 / A711** : afin de faciliter la lecture des différents documents (arrêtés, plans de balisage, ...) et leur application sur le terrain, la section de route départementale en 2x2 voies gérée par la DIR Massif Central située entre l'échangeur A75/A711 et Clermont-Ferrand nommée RN 89 sera considérée comme faisant partie de A711, conformément à la matérialisation des PR sur le terrain.

Annexe 2 – Description des déviations utilisées

La majorité des déviations proposées dans le présent arrêté est une composition des déviations 10, 20, 30 et 51 utilisées dans la plupart des cas sur un tronçon seulement.

Les déviations 10 et 20 correspondent à un même itinéraire, parcouru dans le sens nord-sud pour la déviation 10 et sud-nord pour la déviation 20, qui permet de dévier chaque diffuseur des autoroutes A71 et A75 entre le diffuseur n°14 de Gerzat (A71) et le diffuseur n°6 de Veyre-Monton (A75).

La déviation 30 permet l'itinéraire supplémentaire pour les usagers sur ou pour l'A711 (Lyon/Lempdes). Elle rejoint les déviations 10 et 20 au niveau du giratoire carrefour RM772/RM766 (avenue du Brézet).

Les déviations 40 et 50 sont des itinéraires de plus grande maille et seront utilisées dans le cadre d'une gestion de trafic ponctuelle (accident notamment) dans les cas où une congestion durable apparaîtrait sur le secteur autoroutier.

Pour faciliter la lecture des différentes déviations proposées un formalisme a été créé pour l'écriture des déviations.

Cas général (A71, et A75) :

Chaque déviation sera décrite par les numéros des échangeurs de début et de fin des déviations, dans l'ordre, sans précision des déviations utilisées (10, 20, 30 ou 51) ni des autoroutes concernées (A71 ou A75) dès lors qu'il n'y aura pas d'ambiguïté.

Ainsi, une déviation qui conduit l'usager entre les diffuseurs 1 et 4 dans le sens nord-sud, par l'itinéraire de la déviation 10 entre le diffuseur 1 et le diffuseur 4, sera appelée « DEV 1-4 ».

Le même itinéraire dans l'autre sens, entre le 4 et le 1, par la déviation 20 entre 4 et 1, sera appelé « DEV 4-1 ».

« Dev X-Y », sans autre précision, signifie que l'itinéraire de déviation est jalonné depuis le diffuseur X jusqu'au diffuseur Y, pour tous les usagers aux abords du diffuseur, quelle que soit leur provenance.

Une sortie obligatoire sera précisée (« sortie obligatoire au diff X puis DEV X-Y »)

Les directions autoroutières sont données en précisant l'autoroute et la grande direction. Par exemple, « A75-Paris » signifie que, au diffuseur concerné, l'usager doit prendre la bretelle d'entrée vers Paris de l'A75.

Cas de l'A711 :

Si la déviation concerne des usagers sur ou pour A711, on associera « A711 » au n° du diffuseur et le nom de l'autre autoroute à l'autre diffuseur.

Par exemple, une déviation qui ferait sortir les usagers A711 pour A75-Montpellier au diffuseur 1.3 à Lempdes pour rejoindre la direction A75-Montpellier au diffuseur 3 (déviation 30 entre diff1.3 et RM 772 puis déviation 10 jusqu'au diffuseur 3) sera dénommée « DEV A711-1.3/A75-3 » 8

Cas où il est nécessaire de séparer les usagers Est et Ouest d'un diffuseur :

Si la déviation concerne spécifiquement la partie Est ou la partie Ouest d'un diffuseur (par exemple, lorsque la voie reliant les 2 parties est fermée, complètement ou partiellement) la précision sera apportée dans le tableau en spécifiant de quel côté les usagers proviennent.

Demi-tour (Demi-tour au diffuseur ou à un giratoire) :

Expression utilisée lorsque la déviation fait sortir les usagers à un diffuseur pour reprendre l'autoroute dans le sens opposé, ou, plus globalement, lorsque les usagers sont envoyés dans le sens opposé d'où ils proviennent, via un giratoire par exemple.

Par exemple :

Si la bretelle Aubière-Paris est fermée au niveau du giratoire de Pérignat Diffuseur 2),

« A75-Montpellier pour demi-tour au diffuseur 3 et A75-Paris » ou

« A75-Montpellier pour retrouver A75-Paris après demi-tour au diffuseur 3 » signifient que l'utilisateur, depuis le diffuseur 2 où il se trouve, doit prendre la bretelle Aubière-Montpellier jusqu'au diffuseur 3, sortir à ce diffuseur et entrer sur l'A75 par la bretelle Cournon-Paris.

Cas des déviations locales :

Une partie des déviations sont considérées comme des déviations locales. Il s'agit d'itinéraires qui permettent de relier 2 points d'une route qui franchit l'autoroute (sur ou sous) et qui est fermée totalement ou partiellement.

Une grande partie de ces déviations locales ont déjà été précisées dans la partie 1 dans la mesure où elles concernent des fermetures prolongées.

Déviations 10 (nord-sud) et déviations 20 (sud-nord)

Un itinéraire de substitution global des autoroutes A71 et A75 est balisé. Il permet l'accès (vers ou depuis) les autoroutes A75 et A71 pour tous les points d'entrée entre le diffuseur A71 n°14 de Gerzat et le diffuseur A75 n°6 de Veyre-Monton.

Déviations 10 désigne cet itinéraire lorsqu'il est utilisé dans le sens Nord/Sud

Déviations 20 désigne cet itinéraire lorsqu'il est utilisé dans le sens Sud/Nord

Pour chaque point d'accès, l'entrée et la sortie vers les autoroutes concernées sont possibles pour les 2 sens de circulation:

Itinéraires et diffuseurs	Accès aux diffuseurs
Diffuseur A71 n°14 de Gerzat / barrière de Gerzat	direct
RM210 (bd François Mitterrand), RM772 (bd Louis Blériot), RM769 (bd Louis Blériot), rond-point du Brézet, RM772 (rue Elysée Reclus-giratoire ouest du diffuseur 16 du Brézet)	
Diffuseur A71 n°16 « du Brézet »	direct
RM772-(rue Elysée Reclus), Giratoire carrefour avec RM766 (avenue du Brézet), RM772-(Chemin de Beaulieu), giratoire "pointe de Cournon"	
Diffuseur A75 n°1 La Pardieu-A75	Depuis le giratoire « Pointe de Cournon », RM212 (avenue d'Aubière/Clermont), RM765 (avenue Ernest Cristal).
Diffuseur A75 n°2 Aubière-A75	Depuis le giratoire « Pointe de Cournon », RM 772, RM 212 (« KM Lancé »), RM2009 et RD 2009 (Avenue du Roussillon) et giratoire de Pérignat (RD2009/RD2089)
RM 772 (Avenue d'Aubière), Carrefour giratoire avec RM137	
Diffuseur A75 n°3 « Cournon – Zenith A75 »	Depuis le giratoire RM772 (avenue d'Aubière) via la RM137.
RM772-(Rue des Acilloux, Avenue du Midi), rue de la Fave, puis RD979	
Diffuseur A75 n°4 « La Roche Blanche-Orcet »	direct
Au giratoire RD979/RD978 direction sud sur la RD 978 jusqu'au giratoire RD978/RD52/RD213 (Pont des Pèdes)	
Diffuseur A75 n°5 « La Jonchère A75 »	Depuis le carrefour giratoire RD 978/RD 213 (Pont des Pèdes) rejoindre le diffuseur 5 par la RD 213 direction Le Crest
Giratoire RD978/RD213 (Pont des Pèdes) direction sud par la RD 978	
RD 978 (traverse de Veyre-Monton)	
Diffuseur n°6 « Veyre-Monton »	

Boucle complémentaire A710W-La Combaude-Clermont-Nord :

RM 210 (bd Georges Pompidou) vers le sud, la RM 772a (Bd Louis Chartoire), et poursuite sur l'itinéraire principal au carrefour avec la RM 772 (bd Louis Blériot).

Boucle complémentaire depuis A710W-La Combaude :

RM 210 (bd Georges Pompidou) vers le nord (Gerzat), jusqu'au carrefour avec la RM 772, (giratoire "carrefour des Charmes" à Gerzat) et poursuite sur l'itinéraire principal.

Boucle complémentaire depuis l'A711 :

Depuis la sortie 1.1a de l'A711 : bd Bingen (RM 771), bd Louis Blériot (RM 769) jusqu'au giratoire du Brézet.

Déviati3n 30

Cet itinéraire est associé aux déviati3ns 10 et 20 pour :

- les usagers sur A711 en provenance de Lyon ou en provenance de Lempdes et souhaitant prendre la direction de Paris sur A71 ou Montpellier
- ou pour les usagers en provenance de Clermont-Ferrand à destination de Lempdes ou Lyon.

Description de l'itinéraire :

Sens est-ouest :

Depuis le diffuseur n°1.3 de Lempdes (A711), RM 766 (avenue du Brézet) vers l'Ouest

- Pour les usagers à destination du boulevard de l'Agriculture de Clermont Ferrand, poursuite sur la RM 766.
- Pour les usagers à destination du diffuseur du Brézet :
RM 772 (Rue Elysée Reclus), RM 769 (rue Louis Blériot) via le giratoire du Brézet.

Sens ouest-est :

Depuis la RM766, au niveau de l'avenue de l'Agriculture, suivre la RM766 (avenue du Brézet et avenue de l'Europe) en direction de l'Est vers Lempdes.

- Pour les usagers de l'A71 en provenance de Paris et en direction de Lempdes ou de Lyon, un itinéraire de déviati3n est prévu depuis le diffuseur n°16 du Brézet :
- Suivre la direction Lempdes/Cournon par la RM 772 (Elysée Reclus) puis direction Lempdes par la RM 766. Retour sur A711 depuis diffuseur 1.3.

Déviatation 50 (niveau 1)

Cet itinéraire permet de dévier les autoroutes A71/A75 dans les 2 sens entre la barrière de péage de Gerzat (A71) et le diffuseur n°6 d'A75 Authezat.

Description de l'itinéraire

Depuis le diffuseur n°14 de Gerzat (A71), RD210 St Beauzire, RD427a St Beauzire, RD6 Lussat / Les Martres d'Artière, RD1093 Pont du Château, RD2089 Pont du Château, RD52 Lempdes, RD769 Dallet, RD1 Mezel/ Pérignat sur Allier / Mirefleurs, RD751 Mirefleurs / Les Martres de Veyre, RD8 Les Martres de Veyre, RD979 Le Cendre / Orcet et Diffuseur n°4 d'A75 Orcet.

Déviatation 51 (niveau 1) sur secteur SUD

Cet itinéraire permet de dévier l'autoroute A75 dans les 2 sens entre le diffuseur n°4 et le diffuseur n°6 d'A75 Authezat.

Description de l'itinéraire

Depuis le diffuseur n°4 de La Roche Blanche, RD979 Le Cendre, RD8 Les Martres de Veyre, RD751 Les Martres de Veyre, RD225 Longues, RD96 Longues, RD630 et RD797 La Sauvetat en direction du Nord et Diffuseur n°6 d'A75 Veyre-Monton

Déviatation 60 (niveau 2)

Cet itinéraire permet de dévier les autoroutes A71/A75 dans les 2 sens entre le diffuseur n°13 d'A71 Riom et le diffuseur n°8 d'A75 Coudes.

Description de l'itinéraire

Depuis le diffuseur n°13 de Riom (A71), RD2009, RD224 Ennezat, RD224 Maringues, RD1093, RD223 Lezoux, RD229 Billom, RD 229 Vic-le-Comte, RD761, RD229 Parent et Diffuseur n°8 Coudes.

Annexe 3 – Schémas numérotés correspondants aux articles précités

Les planches de l'annexe 3 sont jointes séparément.

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2022-06-10-00003

ARRÊTÉ N° 20220772 fixant la composition de la
commission départementale d'orientation de
l'agriculture du Puy-de-Dôme et de sa section
spécialisée "structures et économie"

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20220772

ARRÊTÉ N°
fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
du Puy-de-Dôme
et de sa section spécialisée « structures et économie »

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R.313-1 et suivants ;

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU les résultats des élections aux Chambres d'agriculture des 7 février et 8 février 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19/00306 du 11 mars 2019 désignant les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes et commissions ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1er :

La commission d'orientation de l'agriculture du Puy-de-Dôme est placée sous la présidence de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme ou de son représentant et comprend :

- **Le Président du Conseil régional ou son représentant,**
- **Le Président du Conseil départemental ou son représentant,**
- **Les Présidents, ou leur représentant, du Parc naturel régional du Livradois Forez, du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC), selon la règle de rotation du titulaire et des suppléants comme suit :**

- Pour l'année 2022 :

Titulaire : le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Suppléants : le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
le Président, ou son représentant, du SMADC

- Pour l'année 2023 :

Titulaire : le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Suppléants : le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional du Livradois Forez
le Président, ou son représentant, du SMADC

- Pour l'année 2024 :

Titulaire : le Président, ou son représentant, du SMADC

Suppléants : le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
le Président, ou son représentant, du Parc Naturel Régional Livradois Forez

- **Le Directeur départemental des territoires ou son représentant,**
- **Le Directeur régional des finances publiques ou son représentant,**
- **Des représentants de la Chambre d'agriculture**

Représentants du Président :

TITULAIRE : M. Mathieu DAIM

11, rue du Général Baurot – Chassenet.
63260 THURET

SUPPLEANT : M Denis GUERIN

Baruptel
63300 THIERS

TITULAIRES : M. Baptiste ARNAUD

Domaine des Asperges
63200 MENETROL

Mme Angélique DELAIRE

Cotte
63930 AUGEROLLES

SUPPLEANTS : Mme Marine VAN SIMMERTIER Lesparot
63420 SAINT ALYRE ES MONTAGNE

M. Eric VINDIOLLET 7, chemin de la Chevaleyre
63270 SAINT MAURICE

Mme Céline DALDIN Le Bourg
63210 ORCIVAL

Mme Sabine THOLONIAT Les Granges
63300 THIERS

Au titre des coopératives :

TITULAIRE : M. Richard RANDANNE Route de la Croix Guillaume
63210 VERNINES

SUPPLEANTS : M. Serge BIONNIER Les Petites Macholles
63200 RIOM

M. Serge CHARRET 28, rue du Temple de Mercure
Enval – 63870 ORCINES

- Le Président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

- Des représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

Au titre des sociétés coopératives agricoles :

TITULAIRE : M. Bruno GUEGUEN 63, route de la Condamine
Lachaux – 63270 VIC LE COMTE

SUPPLEANTS : M. Denis RENARD Domaine de Florat
63500 VODABLE

M. Michel DELSUC Route de Perrier
63500 PERRIER

Au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

TITULAIRE : M. Pierre ECHALIER Société Laitière du Livradois
63980 FOURNOLS

SUPPLEANTS : Mme Charlene VERDIER Société Nouvelle Laiterie de la Montagne
45, avenue Jean Parrat – Saillant
63170 SAINT NECTAIRE

- Des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

Au titre de la FNSEA 63 :

TITULAIRE : M. Bertrand GUIEZE	Saignes 63710 LE VERNET SAINTE MARGUERITE
SUPPLEANTS : M. Florian BICARD	3, rue du coin volant 63720 SAINT IGNAT
M. Didier EGOUX	Le Vauriat 63230 SAINT OURS LES ROCHES
TITULAIRE : M. David CHAIZE	Chez Guillaumont 63190 BORT L'ETANG
SUPPLEANTS : M. Xavier CHOCHAYRAS	La Cote Rouge 63350 MARINGUES
M. Julien QUATRESOUS	Bordel 63220 MEYDEROLLES

Au titre des JEUNES AGRICULTEURS :

TITULAIRE : M. Anthony MOREL	Moulin de Villejacques 63210 SAINT BONNET PRES ORCIVAL
SUPPLEANTS : M. Antoine RENARD	Florat 63500 VODABLE
Mme Bénédicte HUGUET	Les Thioulards 63120 VOLLORE VILLE
TITULAIRE : M. Quentin JAFFUEL	Le Montel 63270 MANGLIEU
SUPPLEANTS : M. Antoine CHARROIN	Anglard 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
M. Alexandre ROUVET	4, Cour du Château 63500 AULHAT FLAT

Au titre de la CONFEDERATION PAYSANNE DU PUY-DE-DOME :

TITULAIRE : Mme Cécile QUINSAT	Le Bourg 63820 BRIFFONS
---------------------------------------	----------------------------

SUPPLEANTS : M. Jean-Valère RANDANNE Le Bourg
63210 AURIERES

M. Jean CASTAGNINI Nadaillat
63122 SAINT GENES CHAMPANELLE

Au titre de la COORDINATION RURALE :

TITULAIRE : M. Michel DELOCHE LD Saint Quentin
63340 BREUIL SUR COUZE

SUPPLEANTS : M. Gilles CIERGE 9, Impasse des Pêcheurs
63370 LEMPDES

M. Gérard LANDRY Rue de l'Église – Mailhat
63570 LAMONTGIE

**Au titre de la COORDINATION RURALE
et de la CONFEDERATION PAYSANNE DU PUY-de-DOME :**

TITULAIRE : Mme Marie LEDIEU LD Faubourg
63380 COMBRAILLES

SUPPLEANTS : M. Gabriel FENAILLES 80 B, route de Gerzat
63118 CEBAZAT

Mme Michelle BAFOIL Le Bourg
63420 APCHAT

Au titre du MOUVEMENT DE DEFENSE DES EXPLOITANTS FAMILIAUX 63

TITULAIRE : M. Vivien VENTALON 12, Routé des Granges
63760 BOURG LASTIC

SUPPLEANTS : M. Stéphane MARRET Chossière
63120 VOLLORE VILLE.

Mme Angélique THIALLIER Chassaignes Hautes
63220 ARLANC

- Des représentants des salariés agricoles

TITULAIRE : M. Gilles LEBRE LAYRAS
63160 SAINT JULIEN DE COPPEL

SUPPLEANTS : M. Bruno ARCHER Le Luminier
63220 DORE L'EGLISE

M. Laurent MAIGNOL 9, boulevard Gordon Bennett
63000 CLERMONT-FERRAND

- Des représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

TITULAIRE : M. Serge GOURDY CCI du Puy-de-Dôme- 148, boulevard Lavoisier
63047 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

SUPPLEANT : M. Pierre DISCHAMP CCI du Puy-de-Dôme - 148, boulevard Lavoisier
63047 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

- Des représentants du financement de l'agriculture

TITULAIRE : M. Philippe BOUCHICHE représentant le Crédit Agricole Centre France
Les Condamines
63270 SALLEDES

SUPPLEANTS : Mme Marion CLEMENT représentant la Banque Populaire du Massif Central
18 boulevard Jean Moulin - BP 53
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Mme Catherine LEGAY représentant le Crédit Mutuel du Massif Central
61 rue Blatin - BP 443
63012 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

- Un représentant des fermiers et métayers

TITULAIRE : M. Nicolas DELSUC Les Bouis
63500 VARENNES SUR USSON

SUPPLEANTS : M. François COUTAREL 9, Place de la Mairie
6363910 BOUZEL.

M. Emmanuel PINAY La Chabanne
63250 CELLES SUR DUROLLE

- Un représentant des propriétaires agricoles

TITULAIRE : Mme Philippe BOYER Peumot
63210 HEUME L'EGLISE

SUPPLEANTS : M. Jean CHASSAIGNE 13 Cours Sablon
63000 CLERMONT-FERRAND

Mme Anne-France THURET Le Chery
63500 BRENAT

- Un représentant de la propriété forestière

TITULAIRE : M. Pierre FAUCHER
Champateaux
63490 SAUXILLANGES

SUPPLEANT : M. Dominique JAY
CRPF Auvergne Antenne du Puy-de-Dôme
Maison de la Forêt et du Bois
10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES

M. Pierre RIGOLET
Les Logis
63490 CONDAT LES MONTBOISSIER

- Des représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore

TITULAIRE : Mme Arlette TRIDON
représentant la FNE 63
9, rue A. Renoir
63110 BEAUMONT

SUPPLEANT : M. J-P HENROTTE
représentant la FNE 63

TITULAIRE : M. Dominique BUSSON
représentant la Fédération des chasseurs
du Puy-de-Dôme
26, rue Aimé Rudel - Site de Marmilhat
63370 LEMPDES

SUPPLEANTS : M. Guy GODET
représentant la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
14 Allée des Eaux et Forêts - Site de Marmilhat
63370 LEMPDES

M. Philippe FOLLEAS
représentant le Conservatoire d'Espaces naturels (CEN)
d'Auvergne
Moulin de la Croûte - rue Léon Versepuy
63200 RIOM

- Des représentants de l'artisanat

TITULAIRE : M. Jean-Luc HELBERT
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
17, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIERES CEDEX

SUPPLEANTS : M. Thierry MATHIEU
Pâtissier chocolatier
36, rue de l'Hôtel de Ville
63200 RIOM

M. Denis GRUDET
Photographe
4, avenue des Frères de Montgolfier
63170 AUBIERE

- Des représentants des consommateurs

TITULAIRE : M. Gérard QUENOT

**UFC Que Choisir -
21 rue Jean Richepin
63000 CLERMONT-FERRAND**

SUPPLEANT : M. Maurice ROULLET

**UFC Que Choisir
21 rue Jean Richepin
63000 CLERMONT-FERRAND**

- Personnes qualifiées

Au titre de la recherche agronomique :

TITULAIRE : M. Patrick VEYSSET

**INRAE – Site de Theix
63122 ST GENES CHAMPANELLE**

SUPPLEANTE : Mme Hélène RAPEY

**INRAE - Centre de Clermont-Ferrand
24 avenue des Landais - B.P. 50085
63172 AUBIERE CEDEX**

Article 2 : SECTION "STRUCTURES ET ECONOMIE"

Cette section exerce les attributions consultatives de la CDOA s'agissant de décisions individuelles en matière de structures agricoles, d'aide aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de productions.

La section spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture, est renouvelée et est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant.

Elle comprend les membres suivants:

- Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Finances Publiques ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant,
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant,
- Les représentants nommés à l'article 1^{er} du présent arrêté :
- des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale,
- des coopératives de transformation des produits de l'agriculture,
- des entreprises non coopératives de transformation des produits de l'agriculture,
- des financements de l'agriculture,
- des fermiers et métayers,
- des propriétaires agricoles,
- de la propriété forestière.

Article 3 :

A titre consultatif et selon les besoins de la commission départementale d'orientation agricole ou de sa section "structures et économie", des experts compétents sur des objets préalablement définis pourront être invités à présenter leur rapport devant la commission.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n° 19/01004 du 3 juin 2019 modifié fixant la composition de la CDOA du Puy-de-Dôme et de sa section spécialisée « Structures et Economie » est abrogé.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 JUIN 2022**

Le Préfet,

Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet.

Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

9/9

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et
droits indirects d Auvergne

63-2022-06-09-00001

Décision 2022/3 du directeur régional à
Clermont-Ferrand portant subdélégation de la
signature du directeur interrégional à Lyon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CLERMONT-FERRAND, LE 9 JUIN 2022

DR Clermont-Ferrand
8 RUE RABANESSE
63012 CLERMONT-FERRAND
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : TAILLANDIER David
Téléphone : 09 70 27 32 59
Télécopie : 04 73 34 79 30
Mél : dr-auvergne@douane.finances.gouv.fr

Décision 2022/3 du directeur régional à CLERMONT-FERRAND portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative de l'argent liquide en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits

compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Article 9 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

TAILLANDIER David

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
TAURIN Carole	350000	350000	350000	350000	350000
DELGOVE Vincent	25000	25000	25000	25000	25000
ELIE Louis-Marie	25000	25000	25000	25000	25000
PICHOT Ludovic	10000	10000	10000	10000	10000
SOULIER Christophe	10000	10000	10000	10000	10000

Annexe II à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
TAURIN Carole	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BECKER Verguine	2000	2000	2000	2000	7500
DELGOVE Vincent	25000	25000	25000	25000	35000
DEPOMMIER Bruno	10000	10000	10000	10000	15000
DUMARTY Bertrand	10000	10000	10000	10000	15000
DUMARTY Anne-Laure	10000	10000	10000	10000	15000
JUBAN Elodie	10000	10000	10000	10000	10000
MEDUS Martine	10000	10000	10000	10000	15000
PAYS Valery	10000	10000	10000	10000	15000
PETRUCCI Agnes	10000	10000	10000	10000	15000
ROCHIS Magali	10000	10000	10000	10000	15000
ANNOVAZZI Bertrand	10000	10000	10000	10000	15000
ARNOUD Bertrand	2000	2000	2000	2000	7500
BERTRAND Marion	10000	10000	10000	10000	15000
BETKA Dalila	2000	2000	2000	2000	7500
BOISSIER Angelique	2000	2000	2000	2000	7500
CHOLVY Antoine	10000	10000	10000	10000	15000
COGNE Patrice	2000	2000	2000	2000	7500
COURTOIS Anthony	2000	2000	2000	2000	7500
DEVOLDER Wilhem	10000	10000	10000	10000	15000
DOMENACH Benoit	10000	10000	10000	10000	15000
ELIE Louis-Marie	25000	25000	25000	25000	35000
ELSENHOHN Valentin	2000	2000	2000	2000	7500
FERNANDEZ Cynthia	10000	10000	10000	10000	15000
FRISON Vincent	10000	10000	10000	10000	15000
GALBOIS Anthony	2000	2000	2000	2000	7500
HOUDRE Marion	10000	10000	10000	10000	15000
HUMBERT Lionel	2000	2000	2000	2000	7500
JEAN Christine	10000	10000	10000	10000	15000
KHAMMAR Adam	2000	2000	2000	2000	7500
MOUNIER Laurent	2000	2000	2000	2000	7500
PICHOT Ludovic	10000	10000	10000	10000	15000
RAULT Fabienne	10000	10000	10000	10000	15000

ROUX Brigitte	2000	2000	2000	2000	7500
SIBILLE Jean-Michel	10000	10000	10000	10000	15000
SIBILLE Jean-Christophe	10000	10000	10000	10000	15000
SOULIER Christophe	10000	10000	10000	10000	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
DEBENNE Stan	15000	7500	1500	15000
LABBAYE Philippe	15000	7500	1500	15000
QUINSAT Pascale	15000	7500	1500	15000
TORREGROSSA Bruno	15000	7500	1500	15000
RIOU Michel	15000	7500	1500	15000
BLANCHER Bruno	15000	7500	1500	15000
BURGUE Guy	7500	3000	500	7500
CHADEFAUX Sophie	7500	3000	500	7500
CHAPET Pascal	15000	7500	1500	15000
CHEVALIER Sebastien	7500	3000	500	7500
DEVAUX Isabelle	15000	7500	1500	15000
FERRY Carole	7500	3000	500	7500
FORASTE Claire	15000	7500	1500	15000
FOURNIER Vincent	15000	7500	1500	15000
FOURNIER Sylvie	15000	7500	1500	15000
GENET Nicolas	15000	7500	1500	15000
LACOSTE Benedicte	7500	3000	500	7500
LARSONNEUR Victorien	7500	3000	500	7500
LAURENCON Loic	15000	7500	1500	15000
LE MEUR Vincent	7500	3000	500	7500
LEGER Jean-Marc	7500	3000	500	7500
LONGERINAS Thierry	7500	3000	500	7500
MAITRIAS Guillaume	15000	7500	1500	15000
MALLET Benjamin	7500	3000	500	7500
MARNAT Antoine	15000	7500	1500	15000
MEHEL Françoise	15000	7500	1500	15000
MICHAUD Sebastien	15000	7500	1500	15000
MULLER Jane-Alexandra	15000	7500	1500	15000

OLLIER Frederic	15000	7500	1500	15000
PROST Jean-Claude	15000	7500	1500	15000
PRUGNARD Delphine	7500	3000	500	7500
ROBIN Muriel	7500	3000	500	7500
RODRIGUEZ Valerie	7500	3000	500	7500
ROLIN Isabelle	7500	3000	500	7500
SALAS Francoise	15000	7500	1500	15000
SEPULVEDA Matthieu	7500	3000	500	7500
TARDIEU Jean-Luc	15000	7500	1500	15000
TISSANDIER Laurent	7500	3000	500	7500
TOLLANCE Severine	15000	7500	1500	15000
TREBILLON Lionel	15000	7500	1500	15000
TURPIN Christophe	15000	7500	1500	15000
VERGNE Aurelie	7500	3000	500	7500
BECKER Verguine	3750	1500	500	3750
DELGOVE Vincent	15000	7500	1500	15000
DEPOMMIER Bruno	7500	3750	1000	7500
DUMARTY Bertrand	7500	3750	1000	7500
DUMARTY Anne-Laure	7500	3750	1000	7500
JUBAN Elodie	7500	3750	1000	7500
MEDUS Martine	7500	3750	1000	7500
PAYS Valery	7500	3750	1000	7500
PETRUCCI Agnes	7500	3750	1000	7500
ROCHIS Magali	7500	3750	1000	7500
ANNOVAZZI Bertrand	7500	3750	1000	7500
ARNOUD Bertrand	3750	1500	500	3750
BERTRAND Marion	7500	3750	1000	7500
BETKA Dalila	3750	1500	500	3750
BOISSIER Angelique	3750	1500	500	3750
CHOLVY Antoine	7500	3750	1000	7500
COGNE Patrice	7500	3750	1000	7500
COURTOIS Anthony	3750	1500	500	3750
DEVOLDER Wilhem	3750	1500	500	3750
DOMENACH Benoit	7500	3750	1000	7500
ELIE Louis-Marie	15000	7500	1500	15000
ELSENHOHN Valentin	3750	1500	500	3750
FERNANDEZ Cynthia	7500	3750	1000	7500

GALBOIS Anthony	3750	1500	500	3750
HOUDRE Marion	7500	3750	1000	7500
HUMBERT Lionel	3750	1500	500	3750
JEAN Christine	7500	3750	1000	7500
KHAMMAR Adam	3750	1500	500	3750
MOUNIER Laurent	3750	1500	500	3750
PICHOT Ludovic	7500	3750	1000	7500
RAULT Fabienne	7500	3750	1000	7500
ROUX Brigitte	3750	1500	500	3750
SIBILLE Jean-Michel	7500	3750	1000	7500
SIBILLE Jean-Christophe	7500	3750	1000	7500
SOULIER Christophe	7500	3750	1000	7500
BONJEAN Nathalie	15000	7500	1500	15000
BONNAMANT Florence	15000	7500	1500	15000
GALTIER Philippe	15000	7500	1500	15000
GRAMOND Annie	7500	3000	500	7500
ISNARD Francine	15000	7500	1500	15000
MALASSAGNE Patrick	15000	7500	1500	15000
MALIGE Martine	15000	7500	1500	15000
MATARIN Sebastien	15000	7500	1500	15000
PATANTUONO Vincent	15000	7500	1500	15000
TARDIEU Hugo	7500	3000	500	7500
TIXIDRE Mauricette	15000	7500	1500	15000
SANCHEZ Joaquim	15000	7500	1500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	30000	100000	250000
DEBENNE Stan	1500	10000	20000
LABBAYE Philippe	1500	10000	20000
QUINSAT Pascale	1500	5000	15000
TORREGROSSA Bruno	1500	10000	20000
RIOU Michel	3000	15000	30000
BLANCHER Bruno	1500	5000	15000
BURGUE Guy	1500	4000	7500
CHADEFAUX Sophie	1500	4000	7500
CHAPET Pascal	1500	5000	15000
CHEVALIER Sebastien	1500	4000	7500
DEVAUX Isabelle	1500	5000	15000
FERRY Carole	1500	4000	7500
FORASTE Claire	1500	5000	15000
FOURNIER Sylvie	1500	5000	15000
FOURNIER Vincent	1500	5000	15000
GENET Nicolas	1500	5000	15000
LACOSTE Benedicte	1500	4000	7500
LARSONNEUR Victorien	1500	4000	7500
LAURENCON Loic	1500	5000	15000
LE MEUR Vincent	1500	4000	7500
LEGER Jean-Marc	1500	4000	7500
LONGERINAS Thierry	1500	4000	7500
MAITRIAS Guillaume	1500	5000	15000
MALLET Benjamin	1500	4000	7500
MARNAT Antoine	1500	5000	15000
MEHEL Françoise	2000	10000	20000
MICHAUD Sebastien	1500	5000	15000
MULLER Jane-Alexandra	1500	5000	15000
OLLIER Frederic	1500	5000	15000
PROST Jean-Claude	1500	5000	15000
PRUGNARD Delphine	1500	4000	7500
ROBIN Muriel	1500	4000	7500
RODRIGUEZ Valerie	1500	4000	7500

ROLIN Isabelle	1500	4000	7500
SALAS Francoise	1500	5000	15000
SEPULVEDA Matthieu	1500	4000	7500
TARDIEU Jean-Luc	2000	10000	20000
TISSANDIER Laurent	1500	4000	7500
TOLLANCE Severine	1500	5000	15000
TREBILLON Lionel	1500	5000	15000
TURPIN Christophe	2000	10000	20000
VERGNE Aurelie	1500	4000	7500
BECKER Verguine	1500	2000	7500
DELGOVE Vincent	10000	25000	30000
DEPOMMIER Bruno	3000	10000	15000
DUMARTY Bertrand	3000	10000	15000
DUMARTY Anne-Laure	3000	10000	15000
JUBAN Elodie	3000	10000	15000
MEDUS Martine	3000	10000	15000
PAYS Valery	3000	10000	15000
PETRUCCI Agnes	3000	10000	15000
ROCHIS Magali	3000	10000	15000
ANNOVAZZI Bertrand	3000	10000	15000
ARNOUD Bertrand	1500	2000	7500
BERTRAND Marion	3000	10000	15000
BETKA Dalila	1500	2000	7500
BOISSIER Angelique	1500	2000	7500
CHOLVY Antoine	3000	10000	15000
COGNE Patrice	1500	2000	7500
COURTOIS Anthony	1500	2000	7500
DEVOLDER Wilhem	3000	10000	15000
DOMENACH Benoit	3000	10000	15000
ELIE Louis-Marie	10000	25000	30000
ELSENSOHN Valentin	1500	2000	7500
FERNANDEZ Cynthia	3000	10000	15000
FRISON Vincent	3000	10000	15000
GALBOIS Anthony	1500	2000	7500
HOUDRE Marion	3000	10000	15000
HUMBERT Lionel	1500	2000	7500
JEAN Christine	3000	10000	15000
KHAMMAR Adam	1500	2000	7500
MOUNIER Laurent	1500	2000	7500
PICHOT Ludovic	5000	15000	25000
RAULT Fabienne	3000	10000	15000
ROUX Brigitte	1500	2000	7500
SERVE Francois	3000	10000	15000

SIBILLE Jean-Michel	3000	10000	15000
SIBILLE Jean-Christophe	3000	10000	15000
SOULIER Christophe	5000	15000	25000
MALIGE Martine	1500	10000	20000
MATARIN Sebastien	1500	10000	20000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
TAURIN Carole	30000	100000	250000
DEBENNE Stan	1500	10000	20000
LABBAYE Philippe	1500	10000	20000
QUINSAT Pascale	1500	5000	15000
TORREGROSSA Bruno	1500	10000	20000
RIOU Michel	3000	15000	30000
BLANCHER Bruno	1500	5000	15000
BURGUE Guy	1500	4000	7500
CHADEFAUX Sophie	1500	4000	7500
CHAPET Pascal	1500	5000	15000
CHEVALIER Sebastien	1500	4000	7500
DEVAUX Isabelle	1500	5000	15000
FERRY Carole	1500	4000	7500
FORASTE Claire	1500	5000	15000
FOURNIER Sylvie	1500	5000	15000
FOURNIER Vincent	1500	5000	15000
GENET Nicolas	1500	5000	15000
LACOSTE Benedicte	1500	4000	7500
LARSONNEUR Victorien	1500	4000	7500
LAURENCON Loic	1500	5000	15000
LE MEUR Vincent	1500	4000	7500
LEGER Jean-Marc	1500	4000	7500
LONGERINAS Thierry	1500	4000	7500
MAITRIAS Guillaume	1500	5000	15000
MALLET Benjamin	1500	4000	7500
MARNAT Antoine	1500	5000	15000
MEHEL Françoise	2000	10000	20000
MICHAUD Sebastien	1500	5000	15000
MULLER Jane-Alexandra	1500	5000	15000
OLLIER Frederic	1500	5000	15000
PROST Jean-Claude	1500	5000	15000
PRUGNARD Delphine	1500	4000	7500
ROBIN Muriel	1500	4000	7500
RODRIGUEZ Valerie	1500	4000	7500

ROLIN Isabelle	1500	4000	7500
SALAS Francoise	1500	5000	15000
SEPULVEDA Matthieu	1500	4000	7500
TARDIEU Jean-Luc	2000	10000	20000
TISSANDIER Laurent	1500	4000	7500
TOLLANCE Severine	1500	5000	15000
TREBILLON Lionel	1500	5000	15000
TURPIN Christophe	2000	10000	20000
VERGNE Aurelie	1500	4000	7500
BECKER Verguine	1500	2000	7500
DELGOVE Vincent	10000	25000	30000
DEPOMMIER Bruno	3000	10000	15000
DUMARTY Bertrand	3000	10000	15000
DUMARTY Anne-Laure	3000	10000	15000
JUBAN Elodie	3000	10000	15000
MEDUS Martine	3000	10000	15000
PAYS Valery	3000	10000	15000
PETRUCCI Agnes	3000	10000	15000
ROCHIS Magali	3000	10000	15000
ANNOVAZZI Bertrand	3000	10000	15000
ARNOUD Bertrand	1500	2000	7500
BERTRAND Marion	3000	10000	15000
BETKA Dalila	1500	2000	7500
BOISSIER Angelique	1500	2000	7500
CHOLVY Antoine	3000	10000	15000
COGNE Patrice	1500	2000	7500
COURTOIS Anthony	1500	2000	7500
DEVOLDER Wilhem	3000	10000	15000
DOMENACH Benoit	3000	10000	15000
ELIE Louis-Marie	10000	25000	30000
ELSENSOHN Valentin	1500	2000	7500
FERNANDEZ Cynthia	3000	10000	15000
FRISON Vincent	300	10000	15000
GALBOIS Anthony	1500	2000	7500
HOUDRE Marion	3000	10000	15000
HUMBERT Lionel	1500	2000	7500
JEAN Christine	3000	10000	15000
KHAMMAR Adam	1500	2000	7500
MOUNIER Laurent	1500	2000	7500
PICHOT Ludovic	5000	15000	25000
RAULT Fabienne	3000	10000	15000
ROUX Brigitte	1500	2000	7500
SERVE Francois	3000	10000	15000

SIBILLE Jean-Christophe	3000	10000	15000
SIBILLE Jean-Michel	3000	10000	15000
SOULIER Christophe	5000	15000	25000
MALIGE Martine	1500	10000	20000
MATARIN Sebastien	1500	10000	20000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
TAURIN Carole	300000	150000
TERNON Sylvie	100000	100000
RIOU Michel	100000	100000
DEVAUX Isabelle	40000	40000
FORASTE Claire	40000	40000
FOURNIER Sylvie	40000	40000
GENET Nicolas	40000	40000
MEHEL Françoise	60000	60000
MICHAUD Sébastien	40000	40000
SALAS Françoise	40000	40000
TARDIEU Jean-Luc	60000	60000
TURPIN Christophe	60000	60000
ANNOVAZZI Bertrand	15000	15000
ARNOUD Bertrand	15000	15000
BERTRAND Marion	15000	15000
BETKA Dalila	15000	15000
BOISSIER Angélique	15000	15000
CHOLVY Antoine	15000	15000
COGNE Patrice	15000	15000
COURTOIS Anthony	15000	15000
DEVOLDER Wilhem	15000	15000
DOMENACH Benoît	15000	15000
ELIE Louis-Marie	15000	15000
ELSENHORN Valentin	15000	15000
FERNANDEZ Cynthia	15000	15000
FRISON Vincent	15000	15000
GALBOIS Anthony	15000	15000
HOUDRE Marion	15000	15000
HUMBERT Lionel	15000	15000
JEAN Christine	15000	15000
KHAMMAR Adam	15000	15000
MOUNIER Laurent	15000	15000
PICHOT Ludovic	15000	15000

RAULT Fabienne	15000	15000
ROUX Brigitte	15000	15000
SERVE Francois	15000	15000
SIBILLE Jean-Christophe	15000	15000
SIBILLE Jean-Michel	15000	15000
SOULIER Christophe	15000	15000

Annexe VII à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional TAILLANDIER David
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
RIOU Michel	1500	7500	15000
BLANCHER Bruno	1000	3000	3000
BURGUE Guy	1000	3000	3000
CHADEFAUX Sophie	1000	3000	3000
CHAPET Pascal	1000	3000	3000
CHEVALIER Sebastien	1000	3000	3000
DEVAUX Isabelle	1000	3000	3000
FERRY Carole	1000	3000	3000
FORASTE Claire	1000	3000	3000
FOURNIER Vincent	1000	3000	3000
FOURNIER Sylvie	1000	3000	3000
GENET Nicolas	1000	3000	3000
LACOSTE Benedicte	1000	3000	3000
LARSONNEUR Victorien	1000	3000	3000
LAURENCON Loic	1000	3000	3000
LE MEUR Vincent	1000	3000	3000
LEGER Jean-Marc	1000	3000	3000
LONGERINAS Thierry	1000	3000	3000
MAITRIAS Guillaume	1000	3000	3000
MALLET Benjamin	1000	3000	3000
MARNAT Antoine	1000	3000	3000
MEHEL Francoise	1500	5000	10000
MICHAUD Sebastien	1000	3000	3000
MULLER Jane-Alexandra	1000	3000	3000
OLLIER Frederic	1000	3000	3000
PROST Jean-Claude	1000	3000	3000
PRUGNARD Delphine	1000	3000	3000
ROBIN Muriel	1000	3000	3000
RODRIGUEZ Valerie	1000	3000	3000
ROLIN Isabelle	1000	3000	3000
SALAS Francoise	1000	3000	3000
SEPULVEDA Matthieu	1000	3000	3000
TARDIEU Jean-Luc	1500	5000	10000
TISSANDIER Laurent	1000	3000	3000
TOLLANCE Severine	1000	3000	3000

TREBILLON Lionel	1000	3000	3000
TURPIN Christophe	1500	5000	10000
VERGNE Aurelie	1000	3000	3000
BECKER Verguine	500	1500	3750
DELGOVE Vincent	1500	7500	15000
DEPOMMIER Bruno	1000	3750	7500
DUMARTY Bertrand	1000	3750	7500
DUMARTY Anne-Laure	1000	3750	7500
JUBAN Elodie	1000	3750	7500
MEDUS Martine	1000	3750	7500
PAYS Valery	1500	7500	15000
PETRUCCI Agnes	1000	3750	7500
ROCHIS Magali	1000	3750	7500
ANNOVAZZI Bertrand	1000	3750	7500
ARNOUD Bertrand	500	1500	3750
BERTRAND Marion	1000	3750	7500
BETKA Dalila	500	1500	3750
BOISSIER Angelique	500	1500	3750
CHOLVY Antoine	1000	3750	7500
COGNE Patrice	500	1500	3750
COURTOIS Anthony	500	1500	3750
DEVOLDER Wilhem	1000	3750	7500
DOMENACH Benoit	1500	7500	15000
ELIE Louis-Marie	1500	7500	15000
ELSENHOHN Valentin	500	1500	3750
FERNANDEZ Cynthia	1000	3750	7500
FRISON Vincent	1000	3750	7500
GALBOIS Anthony	500	1500	3750
HOUDRE Marion	1000	3750	7500
HUMBERT Lionel	500	1500	3750
JEAN Christine	1500	7500	15000
KHAMMAR Adam	500	1500	3750
MOUNIER Laurent	500	1500	3750
PICHOT Ludovic	1500	7500	15000
RAULT Fabienne	1000	3750	7500
ROUX Brigitte	500	1500	3750
SERVE Francois	1000	3750	7500
SIBILLE Jean-Michel	1000	3750	7500
SIBILLE Jean-Christophe	1000	3750	7500
SOULIER Christophe	1500	7500	15000
MALIGE Martine	200	1000	2000
MATARIN Sebastien	200	1000	2000

Annexe VIII à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional *TAILLANDIER David*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
RIOU Michel	1500	7500	15000
BLANCHER Bruno	1000	3000	3000
BURGUE Guy	1000	3000	3000
CHADEFAUX Sophie	1000	3000	3000
CHAPET Pascal	1000	3000	3000
CHEVALIER Sebastien	1000	3000	3000
DEVAUX Isabelle	1000	3000	3000
FERRY Carole	1000	3000	3000
FORASTE Claire	1000	3000	3000
FOURNIER Vincent	1000	3000	3000
FOURNIER Sylvie	1000	3000	3000
GENET Nicolas	1000	3000	3000
LACOSTE Benedicte	1000	3000	3000
LARSONNEUR Victorien	1000	3000	3000
LAURENCON Loic	1000	3000	3000
LE MEUR Vincent	1000	3000	3000
LEGER Jean-Marc	1000	3000	3000
LONGERINAS Thierry	1000	3000	3000
MAITRIAS Guillaume	1000	3000	3000
MALLET Benjamin	1000	3000	3000
MARNAT Antoine	1000	3000	3000
MEHEL Francoise	1500	5000	10000
MICHAUD Sebastien	1000	3000	3000
MULLER Jane-Alexandra	1000	3000	3000
OLLIER Frederic	1000	3000	3000
PROST Jean-Claude	1000	3000	3000
PRUGNARD Delphine	1000	3000	3000
ROBIN Muriel	1000	3000	3000
RODRIGUEZ Valerie	1000	3000	3000
ROLIN Isabelle	1000	3000	3000
SALAS Francoise	1000	3000	3000
SEPULVEDA Matthieu	1000	3000	3000
TARDIEU Jean-Luc	1500	5000	10000
TISSANDIER Laurent	1000	3000	3000
TOLLANCE Severine	1000	3000	3000

TREBILLON Lionel	1000	3000	3000
TURPIN Christophe	1500	5000	10000
VERGNE Aurelie	1000	3000	3000
BECKER Verguine	500	1500	3750
DELGOVE Vincent	1500	7500	15000
DEPOMMIER Bruno	1000	3750	7500
DUMARTY Bertrand	1000	3750	7500
DUMARTY Anne-Laure	1000	3750	7500
JUBAN Elodie	1000	3750	7500
MEDUS Martine	1000	3750	7500
PAYS Valery	1500	7500	15000
PETRUCCI Agnes	1000	3750	7500
ROCHIS Magali	1000	3750	7500
ANNOVAZZI Bertrand	1000	3750	7500
ARNOUD Bertrand	500	1500	3750
BERTRAND Marion	1000	3750	7500
BETKA Dalila	500	1500	3750
BOISSIER Angelique	500	1500	3750
CHOLVY Antoine	1000	3750	7500
COGNE Patrice	500	1500	3750
COURTOIS Anthony	500	1500	3750
DEVOLDER Wilhem	1000	3750	7500
DOMENACH Benoit	1500	7500	15000
ELIE Louis-Marie	1500	7500	15000
ELSENHOHN Valentin	500	1500	3750
FERNANDEZ Cynthia	1000	3750	7500
FRISON Vincent	1000	3750	7500
GALBOIS Anthony	500	1500	3750
HOUDRE Marion	1000	3750	7500
HUMBERT Lionel	500	1500	3750
JEAN Christine	1500	7500	15000
KHAMMAR Adam	500	1500	3750
MOUNIER Laurent	500	1500	3750
PICHOT Ludovic	1500	7500	15000
RAULT Fabienne	1000	3750	7500
ROUX Brigitte	500	1500	3750
SERVE Francois	1000	3750	7500
SIBILLE Jean-Christophe	1000	3750	7500
SIBILLE Jean-Michel	1000	3750	7500
SOULIER Christophe	1500	7500	15000
MALIGE Martine	200	1000	2000
MATARIN Sebastien	200	1000	2000



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CLERMONT-FERRAND, LE 9 JUIN 2022

DR Clermont-Ferrand
8 RUE RABANESSE
63012 CLERMONT-FERRAND
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : TAILLANDIER David
Téléphone : 09 70 27 32 59
Télécopie : 04 73 34 79 30
Mél : dr-auvergne@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2022/3 du directeur régional à CLERMONT-FERRAND portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative de l'argent liquide en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions

indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Article 9 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
TAILLANDIER David

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 39767	3000	10000	15000
Matricule 40287	1500	10000	20000
Matricule 41361	1500	5000	15000
Matricule 42531	3000	10000	15000
Matricule 42534	1500	4000	7500
Matricule 42590	10000	25000	30000
Matricule 43226	1500	5000	15000
Matricule 43733	1500	10000	20000
Matricule 43741	1500	10000	20000
Matricule 44189	1500	2000	7500
Matricule 44284	3000	15000	30000
Matricule 44599	3000	10000	15000
Matricule 44674	1500	5000	15000
Matricule 44721	1500	2000	7500
Matricule 44985	2000	10000	20000
Matricule 44994	1500	5000	15000
Matricule 45172	1500	4000	7500
Matricule 45326	10000	25000	30000
Matricule 45549	1500	5000	15000
Matricule 45559	2000	10000	20000
Matricule 46619	1500	10000	20000
Matricule 47131	3000	10000	15000
Matricule 50072	1500	4000	7500
Matricule 50112	3000	10000	15000
Matricule 50340	1500	4000	7500
Matricule 50818	3000	10000	15000
Matricule 50948	1500	5000	15000
Matricule 51744	5000	15000	25000
Matricule 51957	1500	2000	7500

Matricule 52032	2000	10000	20000
Matricule 52388	1500	4000	7500
Matricule 52391	30000	100000	250000
Matricule 52646	1500	5000	15000
Matricule 53162	1500	5000	15000
Matricule 53180	3000	10000	15000
Matricule 53308	1500	5000	15000
Matricule 53335	1500	10000	20000
Matricule 54349	1500	5000	15000
Matricule 55100	1500	4000	7500
Matricule 55188	1500	4000	7500
Matricule 55676	1500	4000	7500
Matricule 55754	1500	5000	15000
Matricule 56132	1500	5000	15000
Matricule 56458	3000	10000	15000
Matricule 56728	1500	2000	7500
Matricule 56971	1500	4000	7500
Matricule 57029	1500	4000	7500
Matricule 57322	1500	4000	7500
Matricule 57410	3000	10000	15000
Matricule 57470	5000	15000	25000
Matricule 57508	3000	10000	15000
Matricule 57744	1500	2000	7500
Matricule 58536	1500	2000	7500
Matricule 58550	1500	2000	7500
Matricule 58729	1500	5000	15000
Matricule 58746	3000	10000	15000
Matricule 59006	1500	5000	15000
Matricule 59009	3000	10000	15000
Matricule 59098	3000	10000	15000
Matricule 59170	3000	10000	15000
Matricule 59184	3000	10000	15000
Matricule 59189	3000	10000	15000
Matricule 59402	1500	5000	15000
Matricule 59694	1500	4000	7500
Matricule 59774	1500	4000	7500
Matricule 59848	1500	4000	7500
Matricule 60178	3000	10000	15000
Matricule 60204	1500	4000	7500
Matricule 60233	1500	5000	15000
Matricule 60288	1500	5000	15000
Matricule 60688	1500	2000	7500
Matricule 61432	3000	10000	15000

Matricule 61550	3000	10000	15000
Matricule 61604	1500	2000	7500
Matricule 61897	1500	5000	15000
Matricule 62026	1500	2000	7500
Matricule 63317	3000	10000	15000
Matricule 63421	1500	2000	7500
Matricule 63532	1500	4000	7500
Matricule 64246	1500	4000	7500
Matricule 64752	1500	2000	7500
Matricule 65326	3000	10000	15000

**Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
---	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
---	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 39767	1000	3750	7500
Matricule 40287	200	1000	2000
Matricule 42531	1500	7500	15000
Matricule 42534	1000	3000	3000
Matricule 42590	1500	7500	15000
Matricule 43226	1000	3000	3000
Matricule 44189	500	1500	3750
Matricule 44284	1500	7500	15000
Matricule 44599	1000	3750	7500
Matricule 44674	1000	3000	3000
Matricule 44721	500	1500	3750
Matricule 44985	1500	5000	10000
Matricule 44994	1000	3000	3000
Matricule 45172	1000	3000	3000
Matricule 45326	1500	7500	15000
Matricule 45549	1000	3000	3000
Matricule 45559	1500	5000	10000
Matricule 46619	200	1000	2000
Matricule 47131	1500	7500	15000
Matricule 50072	1000	3000	3000
Matricule 50112	1000	3750	7500
Matricule 50340	1000	3000	3000
Matricule 50818	1000	3750	7500
Matricule 50948	1000	3000	3000
Matricule 51744	1500	7500	15000
Matricule 51957	500	1500	3750
Matricule 52032	1500	5000	10000
Matricule 52388	1000	3000	3000
Matricule 52646	1000	3000	3000
Matricule 53162	1000	3000	3000

Matricule 53180	1500	7500	15000
Matricule 53308	1000	3000	3000
Matricule 54349	1000	3000	3000
Matricule 55100	1000	3000	3000
Matricule 55188	1000	3000	3000
Matricule 55676	1000	3000	3000
Matricule 55754	1000	3000	3000
Matricule 56132	1000	3000	3000
Matricule 56458	1000	3750	7500
Matricule 56728	500	1500	3750
Matricule 56971	1000	3000	3000
Matricule 57029	1000	3000	3000
Matricule 57322	1000	3000	3000
Matricule 57410	1000	3750	7500
Matricule 57470	1500	7500	15000
Matricule 57508	1000	3750	7500
Matricule 57744	500	1500	3750
Matricule 58536	500	1500	3750
Matricule 58550	500	1500	3750
Matricule 58729	1000	3000	3000
Matricule 58746	1000	3750	7500
Matricule 59006	1000	3000	3000
Matricule 59009	1000	3750	7500
Matricule 59098	1000	3750	7500
Matricule 59170	1000	3750	7500
Matricule 59184	1000	3750	7500
Matricule 59189	1000	3750	7500
Matricule 59402	1000	3000	3000
Matricule 59694	1000	3000	3000
Matricule 59774	1000	3000	3000
Matricule 59848	1000	3000	3000
Matricule 60178	1000	3750	7500
Matricule 60204	1000	3000	3000
Matricule 60233	1000	3000	3000
Matricule 60288	1000	3000	3000
Matricule 60688	500	1500	3750
Matricule 61432	1000	3750	7500
Matricule 61550	1000	3750	7500
Matricule 61604	500	1500	3750
Matricule 61897	1000	3000	3000
Matricule 62026	500	1500	3750
Matricule 63317	1000	3750	7500
Matricule 63421	500	1500	3750

Matricule 63532	1000	3000	3000
Matricule 64246	1000	3000	3000
Matricule 64752	500	1500	3750
Matricule 65326	1000	3750	7500

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2022/3 du 9 juin 2022 du directeur régional
TAILLANDIER David**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
---	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-08-00002

Arrêté médaille du travail promotion juillet 2022

20220777

Clermont-Ferrand, le 8 juin 2022

ARRÊTÉ

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AIGUEBONNE Gilles**
Directeur de sites, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur AIT ABBAS Malik**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur ALADENISE Bernard**
Conducteur pilote atelier deco, CGP INDUSTRIES, PARENT.
demeurant à AUBIERE
- **Madame ALADENIZE Stéphanie**
Responsable ressources humaines, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'Auvergne et du Limousin, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

1/107

- **Monsieur ALBERICI Sébastien**
ouvrier, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à CHARNAT
- **Monsieur ALLOIN Mickaël**
agent, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame AMORIM Nathalie**
Assistante rh, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ANTONIOTTI Henri**
Responsable de service, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur ANTUNES GONCALVES Jorge**
Responsable secteur forge, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à PASLIERES
- **Madame ARNAUD Aurelie**
Salarie, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur ASNABLA Mohamed**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ASPERT Francis**
Chef d'équipe, C E P, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame ASTIER Karine**
secrétaire, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur AUBUGEAU Romain**
spécialiste travaux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur AUCORDIER Christophe**
Plombier chauffagiste, ENTREPRISE GIGNAC ET COMPAGNIE, LANGEAC.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur AVEL Sebastien**
Operateur maintenance bus, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BACON Romuald**
technicien de maintenance, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à VOLLORE-VILLE

- **Monsieur BARDIAUX Olivier**
Agent de maîtrise, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIS
- **Madame BARDY Florence**
Responsable ressources humaines, CONSTELLIUM USSEL, USSEL.
demeurant à TEILHEDE
- **Madame BARRETO Odile**
Salarié cadre, HARVEST, PARIS.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BAYARD Geoffrey**
Ingenieur validation, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur BAY Frederic**
Operateur chaudronnerie, SOCIETE INTERNATIONALE DE FORGEAGE ET DE
MATRICAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame BAYVEL Laure**
Manager commercial, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur BEAUDEAU Frederic**
Ingenieur d affaires, VIESSMANN FRANCE, FAULQUEMONT.
demeurant à BILLOM
- **Madame BECHEREAU Laetitia**
Assistante de gestion, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Madame BECOT Magali**
Clerc de notaire, FREDERIC MARTIN ET HENRI TEILLOT NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BEDOURET Violaine**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'Auvergne, RIOM.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame BELGHAZI Linda**
Secrtaire de direction, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur BELGRAND Sébastien**
Opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à MOUREUILLE
- **Madame BELIME Maryline**
Opératrice polyvalente, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS

- **Monsieur BENEZIT Mathieu**
Gestionnaire de stock, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à ENNEZAT
 - **Madame BENFRID Nassima**
Technicienne controle qualite, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à CEBAZAT
 - **Madame BENOIT Valérie**
agent de service, ONET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
 - **Monsieur BENYAGOUB Nourdine**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
 - **Monsieur BERARD Jérémy**
Chargé d'etudes, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
 - **Monsieur BERGERON Olivier**
Charge de clientele, NEXANS FRANCE, LYON.
demeurant à GIMEAUX
 - **Madame BERGOUGNOUX Brigitte**
Hotesse de caisse, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
 - **Monsieur BERNARD Ludovic**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT
 - **Madame BERNARD Sandra**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à REIGNAT
 - **Madame BERSOL Nathalie**
Assistante confirmee, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
 - **Monsieur BERTHELOT Regis**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURPIERE
-
- **Madame BERTHIER Christelle**
Responsable qualité terrain, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHATEL-GUYON
 - **Monsieur BERTHON Franck**
Chef de chantier, ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE, AIX-LES-BAINS.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur BERTHUIT Vincent**
responsable d'équipe, AG2R AGIRC-ARRCO, PARIS.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame BESQUENT Nathalie**
Ouvriere polyvalente, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur BETHELSEIMER Thierry**
Vendeur magasinier, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur BIDOLIN Bertrand**
Conseiller, LYONNAISE DE BANQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame BIGAY Laurence**
Assistante export, MARQUARDT, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BLANC Cédric**
Responsable de production, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame BLANCHARD Audrey**
Comptable, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame BLANC Karine**
Conseiller pôle emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BLANC Nicolas**
adjoint chef de service, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BLANCO TORAL Andres**
Commercial, FRANCE BOISSONS RHONE ALPES, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BLONDEAU Laurent**
Chargé expertise et solution, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame BOHATIER Florence**
Responsable des affaires juridiques, FEDERATION BATIMENT TRAVAUX PUBLICS PDD,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOHLINGER Antoine**
Agent de maitrise, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à NESCHERS
- **Madame BOILLOT Françoise**
Chargée de clientèle, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

- **Monsieur BOISSET Nicolas**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE

- **Monsieur BOISSON Benoit**
Conducteur de materiel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BOLOLANIK Anne-Laure**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'Auvergne, SAYAT.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER

- **Madame BONDEELLE Martine**
Responsable comptable, CEP HOLDING, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à THIERS

- **Monsieur BONHOMME Régis**
Responsable informatique site, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame BONIN Aurélie**
Analyste conformité réglementation, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PUY-GUILLAUME

- **Monsieur BONINO William**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'Auvergne, SAYAT.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur BONJEAN Laurent**
Mecanicien ouilleur, GEPMAN G, PALLADUC.
demeurant à CHABRELOCHE

- **Monsieur BONJEAN Pierre**
Technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT

- **Madame BONNABAUD Sidonie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BONNAFFOUS Brigitte**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

- **Madame BONNARD Vanessa**
Coordinatrice paie, LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL

- **Madame BONNEAU Marie-Pierre**
Responsable de rayon, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE

6/107

- **Madame BONNEFOI Corinne**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BONNEMOY Sébastien**
conducteur régleur, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à RIS
- **Monsieur BOQUET Philippe**
Infirmier de, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame BORDRIONNET Delphine**
Clerc de notaire, CATHERINE BATTUT DEPAUX, PHILIPPE JEAN GOUJON, MARIE
CHRISTINE BATTUT-BORDE, EMILIE GOUNEL GRAIL, NOTAIRES ASSOCIES, BEAUMONT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOSSI Nicolas**
Chargé d'affaires etudes de prix, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame BOTTE Stephanie**
Employée, AUCHAN HYPERMARCHE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame BOUCARD Nathalie**
Agent methodes production, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE
FLORINE.
demeurant à BROUSSE
- **Madame BOUCHON Cindy**
Conseiller technique pfi, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur BOUDOIN PHILIPPE Philippe**
Chargé d'études, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur BOULARAS Hakim**
agent de surveillance, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOULINGUEZ Vincent**
Chef de groupe projeteur, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BOUSSET Xavier**
Ingénieur étude mécanique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER
- **Madame BOYER Jacqueline**
ouvrière, AIRTM, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

- **Monsieur BOYER Thomas**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur BRESSON Christophe**
Agent de surveillance, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à MARINGUES
- **Madame BRIFFOND FRANÇOISE Françoise**
Esthéticienne, MARIONNAUD PARFUMERIES, PARIS.
demeurant à RIOM
- **Madame BRIOT Agnès**
Formatrice, CFAI D AUVERGNE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur BROMONT Nicolas**
Ouvrier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à BLOT-L'ÉGLISE
- **Madame BROSSIER Laurence**
Responsable d'administration generale, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BROUSSY Patricia**
Assistante confirmée, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERLANDE
- **Monsieur BROZE Bruno**
Electromécanicien, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à SAUVIAT
- **Madame BRUNEAU Elisabeth**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame BRUNET Marlène**
Agent de fabrication, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE FLORINE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Madame BRUNET Nathalie**
Chargée d'administration de l'ems, ERAMET, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRUN Stephanie**
Agent production, MAJ, AUBIÈRE.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame BRYE Sandrine**
Preparatrice en pharmacie, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BUISSON Christele**
Opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur BULDUR Mehmet**
Plaquiste, SAS PEGEON FILS, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BULIT Christine**
responsable achat, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à LACHAUX
- **Madame BUSSAC Beatrice**
Cadre juriste, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur CACHET Nicolas**
Tech leader, HARVEST, PARIS.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CARPENTIER Sabrina**
aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à GERZAT
- **Madame CARVALHO Marie**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame CASTAGNE Magali**
ouvrière, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à CHARNAT
- **Madame CASTRO Alexandrina**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame CEALIS Catherine**
Secrétaire médicale, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur CHABAUD Olivier**
agent de surveillance, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame CHABRET Fanny**
Ouvrière, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame CHADEYRAS Christelle**
Chef de section laboratoire, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Madame CHADEYRON Isabelle**
Hotesse d'accueil, ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD RHONE ALPES AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur CHAHID Khalil**
façadier, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHAJID Mustapha**
Monteur régleur, C E P, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur CHALARD Jérôme**
agent technique, SEMERAP, RIOM.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT
- **Monsieur CHAMPIGNY Bertrand**
Technicien etn, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SURAT
- **Madame CHANGEAT Annabelle**
coordinatrice, DOMES PHARMA, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur CHANTEREAU Franck**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHAPON Christophe**
Operateur polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHAPUT David**
Management d'equipe, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame CHASSAT Gwenaelle**
Superviseur, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHATAIGNIER Sebastien**
Cariste polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à BOUZEL
- **Madame CHATELAIN Khadouja**
Gestionnaire medicale, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES,
LYON.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur CHATELET Frederic**
Ouvrier polyvalent, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur CHAURAT Nicolas**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CHAVAROT Corinne**
Magasinière, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à SAUVIAT

- **Monsieur CHAVAROT Yannick**
Technicien logistique, BOIRON, AUBIÈRE.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur CHAZAL Alexandre**
Outilleur, C E P, THIERS.
demeurant à BORT-L'ETANG

- **Monsieur CHEMIN Sébastien**
Gestionnaire de sûreté et sécurité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur CHENEVOY Edouard**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur CHENOT Stéphane**
agent d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CHEVALIER Nicole**
Assistante travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CHEVALLIER Michael**
Maçon vrd, ENTREPRISE RENON, CHÂTEAUGAY.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur CHEVARIN Yves**
Monteur electricien réseaux; EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à MANZAT

- **Madame CHIRENT Anne-Gaelle**
Conseiller retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur CHIRON Alexandre**
Agent de maitrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

- **Monsieur CHOIZIT Christophe**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT

- **Monsieur CHOMILIER Benoit**
Opérateur mr, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame CHYRA Cecile**
Clerc, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD
NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CIACHERA Florent**
Agent d'essai laboratoire, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-ANGEL
- **Madame CLERET Virginie**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CONDAT-EN-COMBRILLE
- **Madame CLUZEL Jocelyne**
Employée, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur COMBES Philippe**
Agent de piste, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND.
AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à PRONDINES
- **Madame COMELLI Anne**
Responsable adjointe srçi, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'Auvergne.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER
- **Monsieur CONREUR Bruno**
Salarié menuisier-poseur, LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame COPET Aurelie**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur CORBONNOIS Pascal**
Cadre commercial, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant à DALLET
- **Madame CORONADO Corinne**
Opératrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'Auvergne.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame COSTE Josiane**
Vendeuse, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AMBERT

12/107

- **Monsieur COSTES Olivier**
Responsable de production, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur COTTE Sébastien**
Animateur chargement camions, BAC ACIER, AIGUEPERSE.
demeurant à BUSSIERES-ET-PRUNS
- **Monsieur COUCHOUD Jean-Louis**
directeur d'usine, MAPA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-ANTHEME
- **Monsieur COULON Julien**
Mecanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSERTEAUX
- **Monsieur COURTINE Hugues**
Responsable plan de transport, EUROTRANSPHARMA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame COURTOIS Romanie-Jayne**
assistante commerciale, JCDECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COUTARD Celine**
Conseillère privée, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur COUTERET Frederic**
Agent d'operations, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT-
FERRAND AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CREPIAT Sylvie**
Directrice territoriale, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur CUBIZOLLES Alain**
Cadre technique recouvrement, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS
DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame CUSSAC Marie Laure**
Assistante d exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'Auvergne
- **Monsieur DA COSTA David**
Responsable logistique, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à AUBIERE

- **Madame DAJOUX Magali**
Comptable, CLAUDE GRAULIERE, SONIA VIDAL-GIL, CHRISTELLE RIMOUX-ROGUE,
NOTAIRES ASSOCIES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à ORLEAT

- **Monsieur DALMAT Christophe**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DANIEL Patrice**
Chargé opération travaux et maintenance, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur DA ROCHA David**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Madame DA ROCHA Maria**
Femme de menage, ABP 1624, AUBIÈRE.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur DA SILVA Alberto**
Metallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur DA SILVA Arnaud**
Serrurier metallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur DAVERY Jean-Daniel**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DE AMORIN Felipe**
papetier, BANQUE DE FRANCE, VIC-LE-COMTE.
demeurant à COUDES

- **Monsieur DE ARAUJO Guillaume**
Poseur faux plafonds, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à BULHON

- **Madame DEBONNE Isabelle**
Opératrice de bascule, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER

- **Monsieur DE CARVALHO José**
Responsable unite som, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DECOTTE Arnaud**
Manutentionnaire, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à AUGEROLLES

14/107

- **Monsieur DELAIRE Laurent**
directeur d'usine, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
 - **Monsieur DELAURAT Sébastien**
Technicien logistique, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à ENVAL
 - **Monsieur DEPRELE Julien**
Gestionnaire d'équipe comptabilité clients, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
 - **Madame DESCHAMPS Estelle**
Réfèrent métiers, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
 - **Monsieur DESTERNE Cédric**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROMAGNAT
 - **Madame DEYVAUX-GASSIER Isabelle**
Responsable rayon, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à ORCET
 - **Monsieur DIF Pascal**
Charge d'affaires véhicules, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-
SUR-MARNE.
demeurant à CEYRAT
 - **Monsieur DO COUTO Luis**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
 - **Monsieur DOLADILLE Sébastien**
Chargé de relation entreprise, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
 - **Madame DRAGASSI Valerie**
Responsable service clients, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
 - **Monsieur DUARTE Richard**
Responsable d'unité et d'activité, AVEM HOLDING, LYON.
demeurant à PARENT
-
- **Madame DUBLET BARLOT Nadège**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
 - **Madame DUCHAMP Carole**
Technicienne, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT

- **Madame DUCOUM Audrey**
Chef d'équipe, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame DUEE Lydie**
Aide comptable, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DUFOUR Jerome**
Directeur exploitation, ABP 1624, AUBIÈRE.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame DUGOUT Gilda**
Conseillère de vente, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à RIOM
- **Madame DUMAS Ombeline**
Conseiller clientèle professionnel, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DUMESNIL Michel**
Ouvrier, MARQUARDT, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur DUMONT Patrice**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUPIC Isabelle**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur DUPONT Cyrille**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur DURAND Damien**
Ouvrier, CANDIA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur DURAND Pierre**
Outilleur, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ARDES
- **Monsieur DURIF Jerome**
Opérateur regleur, ELECTRO MECANIQUE INDUSTRIES, BRASSAC LES MINES.
demeurant à SOLIGNAT
- **Madame DUTRIEZ-JULLY Virginia**
assistante, MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES, SAINT-MARTIN-D'HÈRES.
demeurant à PARDINES

- **Madame DUVAL Aurore**
responsable ressources humaines, SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE CENTRE
FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur EGOUX Stéphane**
Employé commercial, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur EKER Ercan**
Mecanicien verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ESTEVE Stéphanie**
aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur ESTIVAL Didier**
Agent de maîtrise, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur EYMARD Laurent**
chef d'équipe, E.M.S., RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Madame FARNOUX Catherine**
Directrice, ORGANISME MIXTE DE GESTION AGREE AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FAUBLADIER Sebastien**
Ouvrier, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, CÉBAZAT.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur FAULCONNIER Jerome**
Macon, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur FAURE Cedric**
Technicien contentieux, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à MOZAC
- **Madame FAURE DE SMET Caroline**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FAURE Eliane**
Correspondante de gestion, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Madame FAURE Karine**
Technicienne, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM

- **Madame FERET-VIALLET Angélique**
Technicienne relations professions de santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame FERNANDES PEIXOTO Raquel**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à THIERS
- **Madame FERNANDEZ Ariane**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur FERNANDEZ Daniel**
Technico-commercial agence, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, CÉBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FERRARI Anna**
Educatrice spécialisée coordinatrice, ASS POUR GESTION ET DEVELOPPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à GIMEAUX
- **Monsieur FERRY Pierre**
Technicien méthode produit, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur FETU Michael**
Responsable logistique, C E P, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur FIGUEIREDO Michel**
Façadier, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Madame FOURNIER Marylene**
Technicienne hospitalier, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur FOURNIER Patrick**
Macon, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Madame FOURNIER Sophie**
Conseillère commerciale professionnelle, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame FRANCON Eurelie**
Operatrice de production, CENTRE EUROPE CONDITIONNEMENT, BRASSAC-LES-MINES.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur FRANQUESA Jean-Pierre**
Trieur métaux, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

18/107

- **Monsieur FROMENTIERE Pascal**
Superviseur pcs, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND
AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur FUNDO DE OLIVEIRA Carlos**
opérateur régleur, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Monsieur GANDILHON Vincent**
directeur technique, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Madame GARCEZ Maryline**
Employe commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CHAPPES
- **Madame GARDE Mireille**
Assistante commerciale, BAC ACIER, AIGUEPERSE.
demeurant à ARTONNE
- **Madame GASQ Geraldine**
Assistante export, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GATIGNOL Muriel**
Technicienne assurance qualité, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Monsieur GAUME Laurent**
Technico commercial itinérant, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GAUME Nathalie**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GAUTHIER Frédéric**
cadre, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à GELLES
- **Madame GAUVIN Jeannette**
Femme de menage, CAISS RETR PREV CLERCS EMPLOYES NOTAIRES, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GENDRAUD Stephane**
Responsable d'equipe, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Madame GENTAL Aline**
Chargee de clientele, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES

- **Monsieur GERAUD Frédéric**
conseiller, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GIGLEUX Laurence**
Clerc, ACT & REDACTION, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GIORDANO Eric**
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS 9.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame GIRARD Angelique**
Responsable administration des ventes, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GOMEZ Brice**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, VIC-LE-COMTE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur GONIN Stéphane**
Assistant achats / sle, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à PALLADUC
- **Madame GONZALES Géraldine**
technicienne, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur GOSSE Geoffray**
Chef de service, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame GRAVE Florence**
Acheteur industriel, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame GREDIN Emilie**
Infirmière, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GRELEWIEZ Céline**
Maroquinière, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à SAYAT
- **Madame GRENET Sylvie**
Secrétaire assistante rédaction actes, LEYRAT BEATRICE MICHELLE, LEZOUX.
demeurant à SURAT
- **Monsieur GRIGOLO Michel**
Coupeur préparateur en maroquinerie, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à CHAMEANE

- **Monsieur GUENON Igor**
Expert immobilier notarial, CATHERINE BATTUT DEPAUX, PHILIPPE JEAN GOUJON,
MARIE CHRISTINE BATTUT-BORDE, EMILIE GOUNEL GRAIL, NOTAIRES ASSOCIES,
BEAUMONT.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame GUERRIER Christine**
Monteur assembleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur GUERTEAU Frédéric**
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame GUIBERT Nathalie**
Chargee d'etude hospitaliere, AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-
ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUIGON Bruno**
Technicien, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à TREZIOUX
- **Monsieur GUILHEN Franck**
Macon, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Madame GUILHEN Laetitia**
Technicien rh traitements complexes, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA
SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame GUILLAUME Sandrine**
Responsable de rayon, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à LUDESSE
- **Monsieur GUILLAUME Stéphane**
Ingenieur produit process, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE FLORINE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur GUILLERMIN Jérôme**
Responsable d'agences, SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'OUEST DES PRODUITS ISOLANTS -
OUEST ISOL, ALIZAY.
demeurant à AUBIERE
- **Madame GUILLET DE CHATELLUS Laurence**
Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame GUILLOT Sophie**
Clerc standardiste, NICOLAS MARTIN ET JOSIANE METOIS, NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GUILLOT Vincent**
Ouvrier autoroutier, VINCI AUTOROUTES, NANTERRE.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE

- **Monsieur GUL Ramazan**
Estampeur/découpeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS

- **Madame GUYONNET Severine**
Technicienne du service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur HACHIMI Nabil**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame HEBRARD Brigitte**
Technicienne de surface, SOCIETE DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO
DOMES UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur HILAIRE William**
Aide comptable, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MAREUGHEOL

- **Madame HOTMANI Monia**
Agent production, MAJ, AUBIÈRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame HOUBE-VALTIN Sophie**
Notaire assistant, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur HOUMADI Bacar**
Maçon finisseur confirmé, ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE, AIX-LES-BAINS.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Madame HUBER Marie-Françoise**
Agent de fabrication, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS

- **Monsieur HUP Ludovic**
Plafiste, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à SAINT-OURS

- **Monsieur HUYNH Frederic**
Employé libre service, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur IROLLA Claude**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

22/107

- **Monsieur JACQUET Nicolas**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JACQUET Valerie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur JAILLET Loic**
Webmaster, GROUPE ESC CLERMONT - AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame JAMON Caroline**
Employée commercial, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame JANILHON WAHRHEIT Isabelle**
Medecin conseil, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JEANJEAN Bruno**
Responsable hygiène et sécurité, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame JENVRIN Carole**
Employée, CATHERINE BATTUT DEPAUX, PHILIPPE JEAN GOUJON, MARIE CHRISTINE BATTUT-BORDE, EMILIE GOUNEL GRAIL, NOTAIRES ASSOCIES, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JEUDY Frederic**
Equipier de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOB Dominique**
Chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur JOLIBOIS Christophe**
Moniteur d'atelier, ADAPEI DU PUY DE DOME, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur JOLY Cyril**
Operateur maintenance, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JOUBERT Christelle**
Coordinatrice back-office, CGP INDUSTRIES, PARENT.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur JOUVE Thierry**
électricien, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à MOZAC

- **Madame KOSMOWSKI Delphine**
Infirmière, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur KOSSIR Hakim**
Ouvrier, SOGEA ATLANTIQUE BTP, LE MANS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LACHAND Christophe**
Leader d'équipe presse, SOCIETE INTERNATIONALE DE FORGEAGE ET DE MATRICAGE,
ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame LACOURBAS Magalie**
Responsable adjoint, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LADRAY Bruno**
Chargé de mission conseiller technique, DEVELOP URBAIN HARMONIEUX MAITRISE
ENERG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAFARGE Xavier**
Equipier de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL
- **Monsieur LAGET Maxime**
Mep qualité projets aftermarket, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur LAGUET Eric**
Metallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame LAMADON Florence**
Cadre technique comptabilité, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CISTERNES-LA-FORET
- **Monsieur LAMORELLE Christian**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAMY Stephane**
Verificateur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur LARBI Faycal**
Equipier, MONFA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

24/107

- **Madame LARDEAU Vanessa**
manager de proximité, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAROCHE Régis**
Conducteur presse monteure regleur, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE
FLORINE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur LARUELLE Thierry**
Poseur faux plafond, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur LASCIOUVE Damien**
Responsable technique d'intervention, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
- **Madame LASNE Delphine**
Comptable qualifié, CEP HOLDING, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à NOALHAT
- **Madame LAURENT Carine**
Directrice d'activité, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES, PARIS.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LAUZET Sebastien**
Responsable technique, CF2C, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur LEBARD Alexandre**
Chauffeur grutier, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame LE CAM Sabine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LECUYER Aurélien**
Ouvrier menuisier, FREDERIC DUMAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LEGER Julie**
conseillère financière, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur LEGOUT Michel**
Technicien pharmaceutique, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur LEGRAND Christophe**
Responsable d'affaires, L'ENTREPRISE ELECTRIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur LEJEUNE Jean-Dominique**
Opérateur polyvalent, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à ARCONSAT

- **Madame LEMAIRE Linda**
Superviseur relation clients dédiés, FEDEX EXPRESS FR, LYON.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur LEMARCHAND Stephane**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-LA-GENESTE
- **Monsieur LEMOINE Aubry**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LESPIAT David**
technicien de maintenance, CTL PACKAGING SAS, CHARMEIL.
demeurant à CHARNAT
- **Monsieur LESTANGT Julien**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame LESTELLE Celine**
Technicienne de laboratoire, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, SAINT-
AMANT-TALLENDE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur LEVERT Nicolas**
Technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à ESPINASSE
- **Monsieur LEVET David**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Monsieur LIEVAIN Christophe**
Gestionnaire des biens et services, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE
DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur LONCHAMBON Christian**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur LOPES DE LIMA Jorge**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, VIC-LE-COMTE.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur LORAIN Xavier**
Ingénieur, BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES MICHEL, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

26/107

- **Madame LORIOLE Sandrine**
Assistante juridique, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur LOTH Gilles**
responsable des procédés, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LOUBEAU Jerome**
Technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur LOURENCO Christian**
Responsable maintenance, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame LUCAS AUGUSTO Yolanda**
Adv, CGP INDUSTRIES, CEBAZAT.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MAGRECKI Laurent**
Conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame MAIO CASTANHEIRO Maria**
Responsable de rayon, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame MAJEWSKI Carole**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MALGOUZOU Eric**
Electricien, SDBL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur MALLERET Jean-Paul**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à AUBIERE
- **Madame MARCEAU Emmanuelle**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Madame MARCHAND Christelle**
Responsable supply chain, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ARCONSAT
- **Monsieur MARCON Nicolas**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM

- **Madame MARICHAL Caroline**
Technicienne, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
 - **Monsieur MARSY David**
Conducteur matériel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
 - **Madame MARTINET Sandrine**
Chargée de statistiques, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
 - **Monsieur MARTINS Joao**
Technicien support process, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à COUDES
 - **Monsieur MASI Michel**
Responsable contrôle de gestion, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à LE CHEIX
 - **Monsieur MATTIAZZO Florian**
agent de surveillance, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
 - **Madame MAURY Alexandra**
Technicienne d'études, RECTOR LESAGE, RAVEL.
demeurant à LE CENDRE
 - **Monsieur MAZZEI Mickaël**
Tech exploit informatique, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE FLORINE.
demeurant à MEILHAUD
 - **Monsieur MEDINA Sylvain**
Coordonnateur mr, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
 - **Monsieur MEGE Stéphane**
Chef d'équipe, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTFERMY
 - **Madame MENDES Karine**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à COMBRONDE
-
- **Madame MERCIER Aurelie**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
 - **Monsieur MESTRE Antoine**
Directeur agence bancaire, LYONNAISE DE BANQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

28/107

- **Monsieur MEUNIER Julien**
animateur fabrication, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT
- **Madame MEZEIX Sandrine**
conseillère clientèle, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MICHON Christophe**
Artisan maroquinier, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à VITRAC
- **Madame MICHON Chrystelle**
Responsable de proximité, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MINOTTE Yvan**
Poseur faux-plafonds, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur MITON Florent**
Chef de chantiers, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LAPS
- **Madame MOIROUX Anne Pascale**
Expert traitement thermique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame MOLL Sandra**
Assistante logistique, CGP INDUSTRIES, CEBAZAT.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame MONESTIER Carine**
Technicienne maintenance et métrologie, ENDRESS + HAUSER, SAINT-PRIEST.
demeurant à SAINT-DONAT
- **Monsieur MONNERON Fabrice**
Responsable commercial, SUEZ EAU FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur MONNET Romain**
Chef de projet, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Madame MONTAGNER Bella**
Directrice comptable et financière, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Madame MONTEUX Nathalie**
Directrice, JARDILAND, LEMPDES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur MORALES Joël**
Opérateur d'usinage, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur MOREAU Bertrand**
Vendeur libre service, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur MOREAU David**
Responsable point de vente, VOLCAREST, CHAMPS.
demeurant à RIOM

- **Madame MOREAU Stéphanie**
Référénte technique au service médical de l'assurance maladie, CAISSE NATIONALE DE
L'ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur MORGEAT Frederic**
Cariste polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur MORGE Brice**
Technicien maintenance test, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE
FLORINE.
demeurant à VICHEL

- **Monsieur MORILLE Pierre**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER

- **Monsieur MOURAILLE Marc**
chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MOUTIN Daniel**
Opérateur polyvalent, ATELIERS DU HAUT FOREZ, TOURETTE (LA).
demeurant à LA CHAULME

- **Monsieur MOY Damien**
Chef de projet / travaux immobilier, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES

- **Monsieur MULLER Frédéric**
chef d'équipe, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à PARENT

- **Madame MURATON Ghislaine**
Clerc aux formalites, SERGE POWDEROUX ET OLIVIER MORY NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LOUBEYRAT

- **Monsieur NACHMANOVICZ Xavier**
Assistant social, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame NEEL Françoise**
Chargée de clientèle, KPMG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur NELY Emmanuel**
Superviseur pcs, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND
AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame NIBAU Aïda**
Directrice agence bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur NIVELON Gérald**
Directeur, OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NOWIK Alexandre**
Technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur OBRACZKA Fabrice**
Technicien, SIGMA INFORMATIQUE, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.
demeurant à BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT
- **Madame OSTY Magalie**
Manager de la relation client, AUCHAN SUPERMARCHE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à ORCET
- **Madame OURTOULE Florence**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame PAGEAULT FAUGERAS Julie**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur PAPUT Jean Michel**
Conducteur routier, PERRENOT BONNAFOUX, SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame PARAIRE Nathalie**
Ouvrier maroquinier, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur PARENT Nicolas**
Responsable de projet, ETUDE & CONSTRUCTION D'AUTOMATISMES, CÉBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PARIS Sophie**
Conseillère retraite, AG2R AGIRC-ARRCO, PARIS.
demeurant à VASSEL
- **Madame PARVEAU Magalie**
Secrétaire, FUZELLIER DAVID, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur PASSELAIGUE David**
Outilleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur PAULAECK Mickael**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame PAYA-JOSÉ Liliane**
Employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PEIXOTO Paul**
Mécanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PELLERAS Rachel**
Caissière centrale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à SAINT-HILAIRE-LA-CROIX
- **Madame PERDIGAO Emilie**
Assistante gestion achat, ACC M, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur PEREIRA José**
métallier, ETABLISSEMENTS RUDEL, RIOM.
demeurant à AULNAT
- **Madame PEREIRA Nathalie**
Vendeuse, SOCIETE NOUVELLE LA MAILLE SOUPLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur PEREIRA Pascal**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PEREIRA REBELO Filipe**
Chef de chantier, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Madame PERIGNAT Laurence**
Assistante notariale, MATTHIEU BRISSON NOTAIRE, THIERS.
demeurant à PASLIERES

32/107

- **Monsieur PETIT Pascal**
Assistant de gestion, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL
- **Madame PEYRON Florence**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à YRONDE-ET-BURON
- **Monsieur PEYRUSSE Patrick**
Chaudronnier, RJ INDUSTRIE, LUSSAT.
demeurant à LEMPDES
- **Madame PEZANT Alexia**
Clerc de notaire, CLAUDE GRAULIERE, SONIA VIDAL-GIL, CHRISTELLE RIMOUX-ROGUE,
NOTAIRES ASSOCIES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à CHANONAT
- **Madame PICHERET Chrystelle**
Assistante commerciale réseau, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMPEIX
- **Madame PIERRE JUSTIN Audrey**
employée bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur PILAT Frédéric**
Technicien methodes, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur PILEYRE Cédric**
spécialiste stations, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RAVEL
- **Monsieur PISSAVIN Sebastien**
Salarie, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur PLACE Sylvain**
Agent d atelier, ISSOIRE AVIATION, LE BROC.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur PLANCHE Jerome**
Technicien de production, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PONCHON Laurent**
Technicien maintenance opérationnelle, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, USSAC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PORMENTE Yann**
Conseiller technique, DEVELOP URBAIN HARMONIEUX MAITRISE ENERG, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PORTAL Catherine**
employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AUBIERE

 - **Monsieur PORTE Jerome**
Responsable equipe, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, SAINT-
CHAMOND.
demeurant à AMBERT

 - **Madame POUMEROL Sandrine**
Technicien expert, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETRÖL

 - **Monsieur POUX Jean-luc**
Chef d'équipe/etancheiste, SNEI, LEMPDES.
demeurant à DALLET

 - **Monsieur POUZADOUX Cedric**
Technicien de production, FAREVA MIRABEL, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

 - **Madame PREUX BERNARD Isabelle**
Référente métiers, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

 - **Monsieur PUPPATTI Lilian**
Agent polyvalent, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à THIERS

 - **Monsieur RAJON Stéphane**
Chargé d'études, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

 - **Madame RAMBAUD Stephanie**
Assistante commerciale, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS

 - **Madame RAMOS Véronique**
Clerc aux formalités, FREDERIC MARTIN ET HENRI TEILLOT NOTAIRES ASSOCIES D'UNE
SCP TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIAT

 - **Monsieur RAMPINI Laurent**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
-
- **Monsieur RATHIER Alain**
ingénieur travaux publics, EGIS VILLES ET TRANSPORTS, LYON.
demeurant à BEAUMONT

 - **Monsieur RAULT David**
Chef de chantier, SCATE CONSTR AUTOM TABL ELECTR, RIOM.
demeurant à CHAMPS

- **Monsieur RAYNAL Laurent**
Statisticien, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur RAYNAUD Lionel**
Directeur, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur REMY Romain**
Technicien, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CHAPPES
- **Madame RENAUT Aline**
Operatrice, CENTRE EUROPE CONDITIONNEMENT, BRASSAC-LES-MINES.
demeurant à JUMEAUX
- **Monsieur REY Olivier**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur REY Thierry**
Agent maitrise production, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à DOMAIZE
- **Monsieur RÉZAÏK Karim**
Hôte de vente qualifié, ARGEDIS, ORLEAT.
demeurant à LUZILLAT
- **Madame RIBOULEAU Valerie**
Analyste de tests, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame RICARD Christelle**
Responsable d activite logistique, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES,
COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame RIGODON Corine**
Chargé d' affaires, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-SUR-
MARNE.
demeurant à MOZAC
- **Madame ROBERT Anne-Marie**
Comptable, CLEREL DE TOCQUEVILLE HUBERT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROBERT'S Nicolas**
Mecanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Monsieur ROBIN Alexandre**
Macon, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Madame ROCHE Julie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame ROCHE Nathalie**
Clerc, ACT & REDACTION, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROCHE Sebastien**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame RODIER Sandrine**
Operatrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur RODRIGUES Michael**
Soudeur electricien, SAEM, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Madame RODRIGUES Sandrine**
Directrice d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur ROGACKI Sylvain**
Technicien, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à PIONSAT
- **Madame ROGALLE Delphine**
Hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur ROQUE Cyril**
Responsable installations fixes, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE
L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame ROQUIER Myriam**
Chef de partie, SOGERES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame RORIZ Sylvie**
Responsable economique et budgetaire, UNION GESTION ETS ASSURANCE MALADIE,
LA BOURBOULE.
demeurant à LA BOURBOULE
- **Madame ROSIER Maryline**
Sage femme, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur ROSSIGNOL Yvan**
technico-commercial, REXEL FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-ANGEL

- **Madame ROUAG Sandra**
secrétaire administrative, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROUDAIRE Philippe**
Pompier bdf, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur ROUSSEAU Jean-François**
Designer industriel / styliste, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur ROUSSELON Gautier**
Comptable, ACT & REDACTION, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ROUSSET Celine**
Clerc, ACT & REDACTION, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame RYBERON Sandra**
Technicienne, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SALORD Ghislain**
Conseiller, LA MONDIALE GROUPE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SALSON Loic**
Chef projet info communautaire, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur SANAA Abdellah**
Pilote, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à BONGHEAT
- **Madame SANCHO Stephanie**
Assistante sociale, CAISSE D'ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur SAVARIT Loic**
Conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur SEBRIE Laurent**
conducteur de travaux, SOMAC, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur SEGUIN Yohann**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

- **Madame SENETAIRE Malika**
Technicien qualite, ECOTITANIUM, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
 - **Monsieur SERANGE Guillaume**
Technicien, SUEZ EAU FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LOUBEYRAT
 - **Madame SEVE Catherine**
assistante administrative, KSB, THIERS.
demeurant à RIS
 - **Monsieur SOUCHE Julien**
Responsable qualite achats, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
 - **Monsieur SOULIER Sebastien**
Charge d'affaires, RJ INDUSTRIE, LUSSAT.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
 - **Monsieur SPINASSOU Eric**
Chargé de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF
CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
 - **Madame STASKIEWICZ Marinette**
Agent de "production, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à SAINTE-AGATHE
 - **Monsieur SYLVESTRE Nicolas**
technicien, SEMERAP, RIOM.
demeurant à BAS-ET-LEZAT
 - **Madame TABARD Caroline**
Gestionnaire rh, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à ORCINES
 - **Monsieur TACHET Fabien**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
 - **Monsieur TALON Nicolas**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
-
- **Monsieur TARDIVAT Laurent**
Chef d'entreprise, L'ENTREPRISE ELECTRIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
 - **Monsieur TARRE Denis**
Agent qualite régleur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME

38/107

- **Madame TAVARES Cristina**
Assistante formation, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES ADULTES, BEAUMONT.
demeurant à MARSAT

- **Madame TETEFORT Alexandra**
Agent commercial de vente, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT

- **Madame THOMAS Chantal**
employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame TIEPPO-THEVENOT Sandrine**
Clerc de notaire, FREDERIC MARTIN ET HENRI TEILLOT NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur TIXIDRE Antony**
Magasinier, TITANOBEL, MOISSAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame TORRENT Christelle**
Psychologue, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur TRIOULIER Pierre**
Ouvrier, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à CHABRELOCHE

- **Monsieur USCLADE Guillaume**
Operateur installations fixes, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur VAAST Dominique**
responsable magasin, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Monsieur VACHON Gaël**
Responsable méthodes et sécurité process, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à CULHAT

- **Madame VALANCHON Nathalie**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur VALETTE Yannick**
Chef d'équipe, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT

- **Madame VALET Vanessa**
Responsable administratif, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, SAINT-AMANT-
TALLENDE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame VANNAIRE Jeanne**
Responsable pole social, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Monsieur VARAGNAT Sylvain**
Agent de maintenance, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, SAINT-
CHAMOND.
demeurant à AMBERT

- **Madame VAURETTE Michèle**
Agent de fabrication, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE FLORINE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame VAUSSOUE Annette**
Conseillère offres de service, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE

- **Monsieur VAZ Miguel**
Responsable marché professionnels, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON

- **Monsieur VEDRINE Serge**
Responsable maintenance, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT

- **Madame VENIAT Nathalie**
Clerc de notaire, CLAUDE GRAULIERE, SONIA VIDAL-GIL, CHRISTELLE RIMOUX-ROGUE,
NOTAIRES ASSOCIES, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à CREVANT-LAVEINE

- **Madame VERA Mélissa**
Maroquinière, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à RIOM

- **Monsieur VERNIAUD David**
Charge d'affaire, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Madame VERY Corinne**
Cadre, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur VESCHAMBRE Thierry**
Responsable d'agence, SAEM, THIERS.
demeurant à LEZOUX

- **Madame VIALARD PEREIRA Marielle**
Assistante, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Monsieur VIALLE Mickael**
Ouvrier, MARQUARDT, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame VIDAL Cécile**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VIDAL Vanessa**
Comptable, BONNET SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame VIGIER Sophie**
Conseillère clientèle, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHAMALIÈRES
- **Monsieur VIGNERON Jérémy**
Agent de fabrication, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Monsieur VILCOT Roger**
Expert contrefaçons, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur VITRÉ Frédéric**
Technicien d'études, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, LEMPDES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VIVIER Aurélie**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à BILLOM
- **Madame VOULOUX Sandrine**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur YILDIRIM Arif**
Estampeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS
- **Madame YVERNAULT Sandrine**
Sage femme, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur ZIWIAN Michael**
Régleur sur machine automatisée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à BILLOM

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AHON Philippe**
Logisticien, GCA SUPPLY PACKING, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COUDES

- **Monsieur AIGOUY Thierry**
Responsable technique, EUROVIA MANAGEMENT FRANCE, MILLERY.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Monsieur AITELHADJ Ahmed**
Chef de secteur, LUSTUCRU FRAIS, LYON.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur ALVES Delfim**
Ouvrier, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame AMATO Christine**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame ANTONIANI Rosa-Maria**
Opératrice leader, SAS LA MANUFACTURE DES LUMIERES, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur ANTUNES Paul**
Ingenieur cnd, FRAMATOME, CHALON-SUR-SAÔNE.
demeurant à BONGHEAT
- **Monsieur ARANDA Jean-Louis**
Agent de maitrise, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ARCHIMBAUD Nathalie**
Régulatrice, TRANSPORTS DES VOLCANS D'AUVERGNE, ROMAGNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur ARLLOT Olivier**
Chargé stc granulats, SIGMA BÉTON, LES MARTRES-D'ARTIÈRE.
demeurant à BEAUMONT-LES-RANDAN
- **Monsieur ARNAUD Jean-christophe**
Technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame ATHAINE Fabienne**
Secrétaire, PROXIEL, LA CELLE.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur AUGIER Cedric**
Pilote de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur AYDEMIR Mustafa**
Conseiller pièces détachés automobile, AUTO 19, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur Ayme Frederic**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame Babia Isabelle**
Aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à MOZAC

- **Madame Baclet Christine**
Assistante direction des services généraux, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE
MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur Bafoil Marc**
responsable adjoint, SEMERAP, RIOM.
demeurant à MANZAT

- **Monsieur Bandiera Laurent**
Responsable vente au numero et hors presse, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur Bassin Bruno**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame Bastin Mylene**
Operatrice de fabrication, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROU

- **Madame Baudiment Sylvie**
Responsable proximite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur Beaumet Fabrice**
Régleur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à EFFIAT

- **Monsieur Beurieux David**
Responsable d'equipe, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur Bechereau Jean-Marie**
Cadre logistique, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame Becot Magali**
Clerc de notaire, FREDERIC MARTIN ET HENRI TEILLOT NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Madame Bedabour Patricia**
Salariee, SAS LA MANUFACTURE DES LUMIERES, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur BELLIN Yves**
Responsable de maintenance adjoint, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame BERARD Marie Christine**
Vendeuse principale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame BERAUDIAS Georgette**
employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AMBERT
- **Madame BERNARD Agnes**
Affileuse, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame BERNARDO-AFONSO Agnes**
Assistante sociale, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BERTHOMIER Emmanuel**
Technicien maintenance posté, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à YOUX
- **Madame BESSON Nathalie**
Salariée, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur BETHELSEIMER Thierry**
Vendeur magasinier, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur BEZUT David**
conseiller assurance, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP, PARIS.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur BICHARD Christian**
adjoint hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à GERZAT
- **Madame BIDAULT Sandrine**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BIGON Pascal**
Regleur lignes robots, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BILLOIS Yves**
Facadeur, TECHNABAT, LEMPDES.
demeurant à LAPS

44/107

- **Monsieur BION Thierry**
Responsable d'équipe en plateforme, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BIRON Fernand**
Agent de maintenance, UNION GESTION ETS ASSURANCE MALADIE, LA BOURBOULE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BONHOMME Bruno**
Delegué commercial, BAUSCH ET LOMB FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à REIGNAT
- **Madame BONHOMME Danielle**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame BONNAFFOUS Brigitte**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame BONY Muriel**
Aide soignante, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame BONY Suzanne**
employée, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BOQUET Philippe**
Infirmier de, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame BOREL Corinne**
Responsable marketing, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BOUCHET Herve**
Responsable administratif et financier, R.G.M., BRASSAC-LES-MINES.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur BOUFFARD Herve**
Contrôleur de securite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur BOUILLANE Lucien**
Ingenieur, CETIM, SENLIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOULICAUD Veronique**
Expert technique controle, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER

- **Monsieur BOURNEIX Pascal**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ENVAL
 - **Monsieur BOUTOUX Daniel**
Expert automatisme, SOCIETE INTERNATIONALE DE FORGEAGE ET DE MATRICAGE,
ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
 - **Monsieur BOYER Stéphane**
Chef d'équipe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
 - **Monsieur BRAVARD Fabrice**
Chef d'équipe, ACC M, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
 - **Madame BRIFFOND FRANÇOISE Françoise**
Esthéticienne, MARIONNAUD PARFUMERIES, PARIS.
demeurant à RIOM
 - **Madame BRIOT Agnès**
Formatrice, CFAI D AUVERGNE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MOZAC
 - **Madame BROCHARD Liliane**
Assistant rédaction actes, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
 - **Madame BROUCKE Aleth**
Visiteuse médicale, PFIZER, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHAMALIERES
 - **Monsieur BROZE Bruno**
Electromécanicien, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à SAUVIAT
 - **Monsieur BURIAS Christian**
Garant qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
 - **Madame CANCRE Luce**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATELDON
-
- **Monsieur CARDOSO Francisco**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
 - **Madame CARTALADE Etiennette**
Operateur polyvalent, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à VICHEL

- **Monsieur CASTRO Jose**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur CHABRAT Christian**
Electricien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame CHABRAT Véronique**
Assistante de développement, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame CHABRIER Anne-Elisabeth**
Conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur CHABRIER Christophe**
Serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHABROL Laurent**
Conducteur de machine, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur CHADEYRAS Gilles**
Chef de chantier, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur CHALAGIRAUD Jacques**
Operateur maintenance, SOCIETE INTERNATIONALE DE FORGEAGE ET DE MATRICAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur CHAMBRIARD Jean-Pierre**
responsable d'agence, LYONNAISE DE BANQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame CHANTADUC Pascale**
Aide comptable, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur CHAPON Christophe**
Operateur polyvalent, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame CHAPUT Isabelle**
Comptable, SERVICE AUVERGNE METAUX, CÉBAZAT.
demeurant à ENNEZAT

- **Monsieur CHARRIER Laurent**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHARTIER Stephan**
Mécanicien réparations machines is, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHARTIER Thierry**
Gestionnaire de rayon, AUCHAN SUPERMARCHE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame CHASSAGNE Agnès**
Clerc de notaire, DAVID DUPIC ET HELENE CONORT-DUPIC NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, LA BOURBOULE.
demeurant à LA BOURBOULE
- **Monsieur CHATELET Frederic**
Ouvrier polyvalent, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame CHAUDESSOLLE Florence**
Responsable approvisionnement, AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAZAREIX éric**
Professeur d'activités physiques adaptées, ALTERIS, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CHEVALIER Nicole**
Assistante travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHEVARIN Yves**
Monteur electricien réseaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à MANZAT
- **Madame CHEVRIN Stephanie**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur CHIGROS Gerard**
Conducteur receveur, RÉGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur CLAUDE Stéphane**
chargé d'études, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP, PARIS.
demeurant à MONTAIGUT

- **Madame CLERARD Agnes**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CLOU Nadine**
responsable d'activité, KSB, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Madame CLUZEL Jocelyne**
Employée, COOPER SECURITE SAS, RIOM.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur COLLANGE Gilles**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CONREUR Bruno**
Salarié menuisier-poseur, LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame CORBILLON Sandrine**
Operatrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CORREIA Georges**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur CORREIA Joaquim**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à YSSAC-LA-TOURETTE
- **Monsieur COUCHOUD Jean-Louis**
directeur d'usine, MAPA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-ANTHEME
- **Madame COURTINE Beatrice**
Commerciale, NESTLE FRANCE, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à TREZIOUX
- **Madame CREPIAT Sylvie**
Directrice territoriale, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame CROZET Isabelle**
Ouvrière, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame CUNY Marie-Odile**
Employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur DAILHOUX Francois**
Ouvrier, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à CREVANT-LAVEINE

- **Monsieur DARCIS Didier**
Mecanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DARGUILLON Denis**
agent technico commercial, ALIMENT BETAIL LIMOUSIN SAS, SAINT-LÉGER-BRIDEREIX.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur DARSEES Franck**
Technicien laboratoire, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT

- **Monsieur DA SILVA Jean**
Regleur, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS

- **Madame DAUGE Laurence**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM

- **Monsieur DAVERY Jean-Daniel**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DE ARAUJO Guillaume**
Poseur faux plafonds, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à BULHON

- **Madame DE ARAUJO Marie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DEBRION Olivier**
Conseiller client, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DECELLE Frederic**
Responsable d'équipe, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur DELAGE Valeri**
Technicien laboratoire qualite, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à COURPIERE

- **Monsieur DELAIRE Laurent**
directeur d'usine, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS

50/107

- **Madame DELAVET Sylvie**
Assistante rédaction actes notariés, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON
NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur DELFORGE David**
Conducteur-demenageur-chef d'equipe, FLEYS ET FILS, LEMPDES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DIAS PEREIRA José**
chef d' équipe, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DIF Pascal**
Charge d'affaires véhicules, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-
SUR-MARNE.
demeurant à CEYRAT
- **Madame DION Michèle**
Technicienne middle office gérance, SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE CENTRE
FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame DO COUTO Sylvie**
Technicienne métallurgie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur DO NASCIMENTO Edouard**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame DOS SANTOS Maria**
employée, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DOZOLME Patrick**
Cariste, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur DREILLARD Philippe**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame DUBOIS Anne-Marie**
Employée de bureau, C E P, SAINT REMY SUR DUROLLE.
demeurant à SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE
- **Madame DUBOST Nadine**
Binome manager, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame DUBRAYS Sandrine**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Madame DUGAT Claire**
Responsable pole paie, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUMAS Gilles**
President directeur general, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DUMONT Christian**
Ingenieur r&d, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DUMONT Patrice**
Imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUPERRIER Christophe**
Directeur de magasin (cadre), CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur DURA Jean-Vincent**
Tis, TCEM, AUBIÈRE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur EGEA Philippe**
Technicien expert métallurgiste r&d, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur EGOUX Stéphane**
Employé commercial, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ESTIVAL Didier**
Agent de maîtrise, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame FAURE Eliane**
Correspondante de gestion, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Monsieur FAVRE Jean Paul**
Technicien teleservice, ENGIE ENERGIE SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame FAYOLLE Corinne**
Assistante de dépôt, TITANOBEL, MOISSAT.
demeurant à LEZOUX
- **Madame FELIDAS Marie-Francoise**
Agent polyvalent, SOURCES DU MONT DORE EN AUVERGNE, MONT DORE.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE

- **Monsieur FERNANDES DE LEMOS Fernando**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur FERNANDEZ Frédéric**
Feederiste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ORLEAT
- **Madame FERNANDEZ MUNOZ Laurence**
agent administratif, GEFCO FRANCE, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur FERRANDON Thierry**
Salarié, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame FERREIRA Nidia Angelica**
agent de nettoyage, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à GERZAT
- **Madame FLEURU Anna**
Gestionnaire clients, CENTRE EUROPE CONDITIONNEMENT, BRASSAC-LES-MINES.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame FORTIAS Pascale**
Opératrice sur presse, C E P, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur FOURNIER Patrick**
Macon, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Monsieur FRACHISSE Jacques**
Assistant technique logistique, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame GAUME Nathalie**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GIRARD Bernard**
électricien, FOURNIAL VBM, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COUDES
- **Madame GONCALVES Maria Armandina**
chefe d'équipe, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur GONCALVES Michel**
Facadier, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame GOUJAC Antonia**
Hotesses services clients, LEROY MERLIN FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur GOURDON Didier**
Chargé de projet direction territoriale pôle emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GRENET Sylvie**
Secrétaire assistante rédaction actes, LEYRAT BEATRICE MICHELLE, LEZOUX.
demeurant à SURAT
- **Madame GROULIER Valérie**
Expert immobilier, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SURAT
- **Madame GUERRIER Christine**
Monteur assembleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Madame GUIBERT Béatrice**
Responsable activités sociales, CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE NIVERNAIS,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur GUIGON Bruno**
Technicien, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à TREZIOUX
- **Monsieur GUILBERT Jean Philippe**
Conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à ARS-LES-FAVETS
- **Monsieur GUILHEN Jérôme**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUILLAUME Jean-michel**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY
- **Madame GUILLAUME Kathy**
Responsable d'unités, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY
- **Monsieur GUILLERMIN Jérôme**
Responsable d'agences, SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'OUEST DES PRODUITS ISOLANTS -
OUEST ISOL, ALIZAY.
demeurant à AUBIERE

- **Madame GUILLOT Sophie**
Clerc standardiste, NICOLAS MARTIN ET JOSIANE METOIS, NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GUIRE Bernadette**
Operatrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur HAMIMI Ali**
Travailleur en esat, CROIX-MARINE AUVERGNE-RHONE-ALPES, ROMAGNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame HEBRARD Brigitte**
Technicienne de surface, SOCIETE DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO
DOMES UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame HEBRARD Sylvie**
Secrtaire-comptable, RESIDENCE LE VENT D'AUTAN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HIVET Catherine**
Comptable, CATHERINE BATTUT DEPAUX, PHILIPPE JEAN GOUJON, MARIE CHRISTINE
BATTUT-BORDE, EMILIE GOUNEL GRAIL, NOTAIRES ASSOCIES, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HOSTACHY Christel**
Assistante de direction, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame HOUBE-VALTIN Sophie**
Notaire assistant, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame HO VAN Marie-France**
Salariée, SAS LA MANUFACTURE DES LUMIERES, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame HUBER Marie-Françoise**
Agent de fabrication, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS
- **Madame HUBERT Sophie**
Chef de projet marketing, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur JACQUET Frederic**
Repsonsable informatique, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT

- **Monsieur JAILLARD Vincent**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à RIOM
- **Monsieur JANOT Jean Yves**
Manager grands comptes, PFIZER, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur JARRIGE Didier**
Technicien culture, PROXIEL, AIGUEPERSE.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Madame JENVRIN Carole**
Employée, CATHERINE BATTUT DEPAUX, PHILIPPE JEAN GOUJON, MARIE CHRISTINE
BATTUT-BORDE, EMILIE GOUNEL GRAIL, NOTAIRES ASSOCIES, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JONDERKO Nathalie**
Opérateur de conditionnement, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER-LE-
VIEUX.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur JOUBERT Philippe**
Maître compagnon, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame JUDEL Inès**
Maroquinière, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur JUILLARD Thierry**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame KNIPPING Marie-Pierre**
Secrétaire médicale, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-MYON
- **Madame KOWALKOWSKI Marie-Isabelle**
Secrétaire, FUZELLIER DAVID, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame LACHAUME Maria**
Infirmière de, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur LAFFAIRE Georges**
Facadier, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PASLIERES
- **Madame LAKOTA Sylviane**
Technicienne, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ISSOIRE

56/107

- **Monsieur LAMORELLE Christian**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAMPRE Olivier**
Employé commercial, AUCHAN SUPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur LANCIAUX Fabrice**
Macon coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LANNEZ Xavier**
Operateur logistique, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur LAROYE Christophe**
Vitrier, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-EST, CÉBAZAT.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur LARRET David**
Estampeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur LARUELLE Thierry**
Poseur faux plafond, SOCIÉTÉ AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur LASCOVITCH Bruno**
Outilleur, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur LASSALAS Michel**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame LASSIGNOL Sandrine**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur LEBRUN Stephane**
Superviseur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LECHIPRE Jean-Christophe**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur LECOT Laurent**
Agent entretien, APRR, RIOM.
demeurant à THIERS
- **Monsieur LE GOUGUEC Franck**
Responsable maintenance, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ

- **Monsieur LEITE VIEIRA Rui Manuel**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur LEMAIRE Jean-Luc**
Veilleur de nuit, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LE MOAN Jean-Yves**
Tehncicien en cnd, INTERCONTROLE, RUNGIS.
demeurant à DURTOL
- **Madame LEMOUSY Lydie**
Expert technique carriere, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur LEONARD Franck**
Manager commercial, LA MONDIALE GROUPE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEOTY Elisabeth**
Referent metier, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur LEPOIGNEUR Mike Danny**
responsable lancement, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame LERNOULD Christine**
Conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur LESIGNE Laurent**
Orthoprothésiste conseiller technique en appareillage, CAISSE NATIONALE DE
L'ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame LESME Claudine**
comptable, ADIMMO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur LETURGEZ Yves**
Charge d affaires, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur LHERITIER Laurent**
Directeur du contentieux, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT

- **Monsieur LHEUREUX Francois**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LIEVAIN Christophe**
Gestionnaire des biens et services, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur LOMBRET Patrice**
Agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à VODABLE
- **Monsieur LOPES GONCALVES Joaquim**
Peintre bâtiment, TECHNABAT, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOUANNAS Malika**
Ouvrière, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame LUSSORIO Hélène**
spécialiste facturation, SEMERAP, RIOM.
demeurant à LE CHEIX
- **Madame MAGNERE Annick**
Assistante sociale, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur MALFREYT Christophe**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame MALLORDY Sonia**
Reporting risques, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MALZAC Thierry**
Manager opérationnel, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Madame MANUBY Edith**
Retraîtée du notariat, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MARCHAND Frédéric**
agent de service, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur MARIN JeanFrançois**
adjoint approvisionnement, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Madame MARTIN Béatrice**
aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à ORLEAT

- **Monsieur MARTINEZ Alain**
Charge de developpement commercial, BARBIN ASSOCIES SOC EN PARTICIPATION,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

- **Madame MARTIN Nadine**
Infirmiere, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Monsieur MARTINS FERNANDES Jose**
Tolier-peintre, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur MARTINS Manuel**
Monteur/démonteur, ACC M, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur MARTINS Paul**
Adjoint securite, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-MYON

- **Monsieur MASI Michel**
Responsable controle de gestion, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à LE CHEIX

- **Madame MATHE Estrella**
aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Madame MESSERLI Nicole**
Notaire, FREDERIC MARTIN ET HENRI TEILLOT NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MEUNIER Yves**
Préparateur de commande, C E P, THIERS.
demeurant à CREVANT-LAVEINE

- **Monsieur MINOTTE Yvan**
Poseur faux-plafonds, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur MOLINIER Eric**
Cadre de direction technique, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO
FRANCE, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON

60/107

- **Monsieur MONTEIRO Manuel**
Plaquiste, SAS PEGEON FILS, BEAUMONT.
demeurant à MOISSAT

- **Monsieur MORAIS PIRES Paulo**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur MOUCHARDIAS Laurent**
Ouvrier polyvalent, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à COURPIERE

- **Monsieur MOURAILLE Marc**
chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MOUTIN Daniel**
Opérateur polyvalent, ATELIERS DU HAUT FOREZ, TOURETTE (LA).
demeurant à LA CHAULME

- **Madame MUONG Sokhei**
Inspecteur commercial, MMA IARD, LYON.
demeurant à CEBAZAT

- **Madame MURATON Ghislaine**
Clerc aux formalites, SERGE POUDEROUX ET OLIVIER MORY NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LOUBEYRAT

- **Madame MURAT Sylvie**
Employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à LUZILLAT

- **Monsieur MUSSET Emmanuel**
Technicien méthodes process outils produits, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur NICON Jean-François**
Chef de chantier, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame NINIVE Marie-Ange**
Conductrice de lignes automatisées, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur PAPUT Jean Michel**
Conducteur routier, PERRENOT BONNAFOUX, SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

- **Madame PAQUET Anne-Marie**
Clerc de notaire, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur PASCAL PHELIPAT Pascal**
Opérateur polyvalent, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à YOUX
- **Madame PASQUIER Nathalie**
Referente technique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CHEIX
- **Madame PASSAVY Nathalie**
Attachée de direction, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PASSELAIGUE David**
Outilleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur PAULIAT René**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PAULO Fabrice**
vendeur, POINT P, CHAMBERY Cédex.
demeurant à YOUX
- **Monsieur PEIRERA REBELO José**
Chef d'équipe maçon, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame PERCEAU Carole**
Cadre infirmier, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PEREIRA Orlindo**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame PERON Géraldine**
Coordinatrice de production, ELECTRO MECANIQUE INDUSTRIES, BRASSAC LES MINES.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur PERRIN Charles**
Operateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à SERVANT
- **Madame PERSON Annick**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SURAT
- **Madame PEYRACHE Sabine**
comptable, SEMERAP, RIOM.
demeurant à VIC-LE-COMTE

- **Madame PEYRAT Sonia**
Administrateur systeme et reseau, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE
AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur PEYRONNET Christophe**
Gestionnaire de lancement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAUVAGNAT
- **Madame PICO Christine**
Employée technicienne contentieux, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PINEAU Régis**
Mécanicien entretien secteur froid, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur PINTO Lino**
Responsable d'equipe, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PORCHERON Rodolphe**
Conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES, CEBAZAT.
demeurant à COUDES
- **Madame PORTAL Catherine**
employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur POUTIGNAT Laurent**
Mécanicien verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur PRIETO Alexandre**
Formateur, ASS NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES,
MONTREUIL.
demeurant à MESSEIX
- **Madame QUEYRUT Isabelle**
Technicienne qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à DURTOL
- **Madame QUINTON Amalia**
Chargée de mission, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES ADULTES, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RABASTE Thierry**
Plombier, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur RIBOLET Laurent**
technicien, AVEM, BRUZ.
demeurant à YRONDE-ET-BURON
- **Monsieur RIFFAUT Mickaël**
Ouilleur, C E P, THIERS.
demeurant à CHATELDON
- **Madame RIGAL Colette**
Gestionnaire administratif, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame RIGODON Corine**
Chargé d' affaires, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-SUR-MARNE.
demeurant à MOZAC
- **Madame ROBERT Anne-Marie**
Comptable, CLEREL DE TOCQUEVILLE HUBERT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RODIER Eric**
Soudeur, RJ INDUSTRIE, LUSSAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RODRIGUES FERREIRA Jose**
Technicien maintenance, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ROMAGNAT Regis**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur ROUDAIRE Laurent**
Platrier peintre, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur ROUDIL Jean-Louis**
Technicien de maintenance, FERLUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur ROUGANNE Patrick**
Responsable maintenance, SANDERS CENTRE AUVERGNE, AIGUEPERSE.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur ROUILLOU Jean-Jacques**
Directeur de secteur, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAS
- **Madame ROUSSEAU Brigitte**
Opérateur, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE

64/107

- **Madame ROUSSELON Valerie**
Responsable financier, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur ROUSSET Jérôme**
Directeur d'entité commerciale, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROZIER Marie-France**
Clerc de notaire, LESLIE ENJOLRAS ET FREDERIQUE PERRIER-MONNEY NOTAIRES
ASSOCIES, ENNEZAT.
demeurant à MOZAC
- **Madame RUIZ Fabienne**
Assistant commercial, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RUIZ Philippe**
Trieur conducteur d'engins broyeur, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SAFFRÉ Jean-Noël**
Opérateur de production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur SANGUILLON Jean-Francois**
Agent de production, SANDERS CENTRE AUVERGNE, AIGUEPERSE.
demeurant à THURET
- **Madame SANNE Catherine**
Agent technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur SAUVIGNET Laurent**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Monsieur SEBRIE Laurent**
conducteur de travaux, SOMAC, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur SEDIK Christophe**
Ouvrier, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHAMEANE
- **Monsieur SEGUIN Bernard**
Monteur régleur, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur SEGUIN Frederic**
Responsable d'activité, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COUDES

- **Madame SIMONINI Sylvie**
Directrice agence, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur SOARES DA COSTA Fernando**
Livreur installateur, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SOL Martine**
Agent buanderie, ASS POUR GESTION ET DEVELOPEM DU VIADUC, CHAMBARON SUR
MORGE.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
- **Madame SOUBEYROUX Patricia**
Agent de transit hautement qualifié, BOLLORE LOGISTICS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame SOUSTRE Frederique**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame SPRINGARD Nathalie**
Agent de bascule, SABLIERES DU CENTRE, LES MARTRES-D'ARTIÈRE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur STOCKMANN Andre**
Ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame THEVENET Agnès**
Secrétaire technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur THOMAS Eric**
Auditeur, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur TORTOSA Alain**
Conseiller commercial, AUCHAN HYPERMARCHÉ, AUBIÈRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur URSAT Gérard**
Pilote, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur VALLAURI Eric**
Ouvrier, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VAURETTE Michèle**
Agent de fabrication, VALEO SYSTEMES DE CONTROLE MOTEUR, SAINTE FLORINE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame VAURIS Marie-Claire**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à FAYET-LE-CHATEAU
- **Madame VAYRON Sylvia**
Conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur VEDRINE Serge**
Responsable maintenance, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT
- **Madame VERDIER Christine**
Technicienne paie, AESIO MUTUELLE, PARIS.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur VERDIER Dominique**
Chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame VERDIER Mariane**
Coordinateur paie vse, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame VIALLE Isabelle**
Secrétaire technique, KPMG, LYON.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur VIALLE Laurent**
Technicien électronicien, NSE, NIZEROLLES.
demeurant à MOZAC
- **Madame VIGNAL Nathalie**
Technicienne middle office gerance, SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur VIGNERESSE Sebastien**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame VILLARD Corinne**
juriste, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP, PARIS.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame VIVIER Veronique**
Responsable d activite logistique, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur VOISSIER Freddy**
Carreleur, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX

- **Monsieur WELSCH Laurent**
Inspecteur courtage, GIE KLESIA ADP, PARIS.
demeurant à LA BOURBOULE
- **Monsieur ZAJIC Gilles**
Pilote de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALIOUI Kader**
Boucher, DISTRIVIC, VIC LE COMTE.
demeurant à LAPS
- **Monsieur ALLIGIER Franck**
Conducteur simple face polyvalent, SMURFIT KAPPA DORE EMBALLAGE, LA CHAPELLE-AGNON.
demeurant à SAUVIAT
- **Madame ALVES RIBEIRO Marie-Christine**
Opératrice polyvalente oct, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame AMADON Joelle**
Agent des services hospitaliers, MAISON DE RETRAITE DE LA MISERICORDE, CÉBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AMOUS Franck**
Gestionnaire rh, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur ANDRAUD Gérard**
Extrudeur, CGP INDUSTRIES, PARENT.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur ANDRIEU Laurent**
Agent logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame ARNAUD Sylvie**
Directrice agence, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur AUBERT Cyrille**
Technicien, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame AUGER Pascale**
Employée pole emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur AUGHEARD Thierry**
Macon/chef de chantier etam, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE,
PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur AYAD Abdelkader**
Operateur maintenance, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BABIA Isabelle**
Aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à MOZAC
- **Madame BADEAU Isabelle**
Equipe d'appui conseiller d'accueil, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BAILLY Christophe**
releveur, SEMERAP, RIOM.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur BELLIN Yves**
Responsable de maintenance adjoint, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur BENIERE Christophe**
Agent de maîtrise, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur BERGAMI Jean-Luc**
Calibreur / découpeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur BERGER Pascal**
Contrôleur de gestion, EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BERNARD Agnes**
Affileuse, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BESSEYRIAS Jean-Luc**
Responsable de chantier, CF2C, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BETHELSEIMER Thierry**
Vendeur magasinier, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur BLANC Daniel**
ingénieur chimiste, EUROAPI FRANCE, VERTOLAYE.
demeurant à MARAT

- **Monsieur BLANCHARD Gilles**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur BONJEAN Serge**
Administrateur exploitation, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur BONNET Yves**
agent de sécurité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BOQUET Philippe**
Infirmier de, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT

- **Monsieur BORDEL Jean-louis**
Technicien qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Madame BORY Isabelle**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur BOUCHET Lionel**
Coordonnateur mr, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT

- **Madame BOUCHET Veronique**
Employée de commerce, DAMART, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BOUILLANE Lucien**
Ingenieur, CETIM, SENLIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BRASSIER Marie-Noelle**
Comptable, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-
RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM

- **Monsieur BRIAT Laurent**
spécialiste travaux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Madame BRIFFOND FRANÇOISE Françoise**
Esthéticienne, MARIONNAUD PARFUMERIES, PARIS.
demeurant à RIOM

- **Madame BRIOT Agnès**
Formatrice, CFAI D AUVERGNE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur BROZE Bruno**
Electromécanicien, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à SAUVIAT
- **Madame BRUNET Marie-Hélène**
chargée d'affaires, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame BRUNET Marie-helene**
Employée administrative, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BUSSIERE Luc**
Agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame CABELLO Catherine**
Employée bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CARBOLET Sylvie**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
- **Madame CARTON Michèle**
Opératrice polyvalente oct, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Madame CATHAUD Patricia**
Conseiller en gdd, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LAPS
- **Madame CERCEAU Isabelle**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CHADELEUF
- **Monsieur CHABANET Ghislain**
cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHABORY Bruno**
Equipier de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CHABRIER Christophe**
Serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CHABROLHES Chantal**
Conseiller clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARAT

- **Monsieur CHADES Laurent**
Coordonnateur systemes tramway, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CHALAGIRAUD Jacques**
Operateur maintenance, SOCIETE INTERNATIONALE DE FORGEAGE ET DE MATRICAGE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame CHAMBEFORT Nadine**
agent administratif, GEFCO FRANCE, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Madame CHAMPAGNOL Elisabeth**
Assistante rh/payé/compta, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT

- **Madame CHANTADUC Pascale**
Aide comptable, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT

- **Monsieur CHAPUE Philippe**
Responsable de secteur, VILMORIN JARDIN, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à NOHANENT

- **Monsieur CHARRIER Jean-Jacques**
Responsable technique process, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à BANSAT

- **Monsieur CHASSIN Laurent**
formateur, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

- **Monsieur CHATELET Frederic**
Ouvrier polyvalent, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Madame CHAUTARD Emmanuelle**
chargée de gestion locative, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SATURNIN

- **Monsieur CHAVAREN François**
estampeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS

- **Madame CHEVALEYRE Françoise**
Responsable de caisse, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, ISSOIRE.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE

72/107

- **Madame CHEVALIER Myriam**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à ORSONNETTE
- **Madame CHEVALIER Nicole**
Assistante travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHEVARIN Yves**
Monteur electricien réseaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE,
RIOM.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur COGNET Jean-Paul**
chef d'équipe, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur COHEN Patrick**
employé, AUBERT & DUVAL, AUBIÈRE.
demeurant à AUBIERE
- **Madame COLLONGEON Florence**
Technicien logistique, BOIRON, AUBIÈRE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur COMBEMOREL Eric**
Ouvrier, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame CORBILLON Sandrine**
Operatrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-
D'Auvergne.
demeurant à VOLVIC
- **Madame CORBONNOIS Veronique**
Assistant technique du compte prestataire, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA
SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur CORNET Philippe**
Charge d'affaires, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à BLANZAT
- **Madame COSTE Josiane**
Vendeuse, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AMBERT
- **Madame COUCHET Marie Pierre**
Assistante sociale, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur COUCHOUD Jean-Louis**
directeur d'usine, MAPA, COLOMBES.
demeurant à SAINT-ANTHEME

- **Madame COUDERT Patricia**
Chargée de gestion locative, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COUPERIER Frédéric**
Line leader, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur COURTIAL Christophe**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur COURTINE Philippe**
Operateur traitement thermique, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-L'HERM
- **Monsieur COUZON Denis**
Facadeur + ite -mo, TECHNABAT, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame CRAPART Ginette**
Maroquinière, LES MANUFACTURES D'AUVERGNE, SAYAT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame CREPIAT Sylvie**
Directrice territoriale, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur CROMARIAS Eric**
Agent de maîtrise, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CUBIZOLLES Jérôme**
Conducteur-receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur DA CUNHA SOARES Joao Armando**
Facadier /chef de chantier, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE,
PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur DA SILVA Jean**
Regleur, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DASSAUD Gérald**
Agent de production, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à VINZELLES
- **Monsieur DAVERY Jean-Daniel**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

74/107

- **Monsieur DE ARAUJO Guillaume**
Poseur faux plafonds, SOCIETE AUVERGNATE D'ISOLATION RATIONNELLE, GERZAT.
demeurant à BULHON
- **Monsieur DEBENEST Jean-Marc**
Estampeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à LEZOUX
- **Madame DEBUIRE Natacha**
Charge de clientele habitat, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET
DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DEGUNST Catherine**
Employée administratif, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DELABORDE Patrick**
En congé de reconversion, AUBERT & DUVAL, AUBIÈRE.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur DELEEGHER Jean Luc**
Conseiller emploi pole emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur DELMAS Pascal**
Responsable de site, CONGES INTEMPERIES BTP - CAISSE RHONE-ALPES AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DE MACEDO Florinda**
Opératrice polyvalente, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame DENEUVILLE Corine**
Chef de service, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur DIAS PEREIRA José**
chef d' équipe, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DIF Pascal**
Charge d'affaires vehicules, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-
SUR-MARNE.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur DOUVILLERS Dominique**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur DREAU Henri**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM

- **Monsieur DUBOURGNOUX Fabrice**
Macon coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur DUCHE Emile**
chauffeur, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Monsieur DUCHER Eric**
Chauffeur pl tp, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DUFRAIGNE Dominique**
Ouvrier op n3, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à DURMIGNAT
- **Monsieur DUPERRIER Christophe**
Directeur de magasin (cadre), CSF, MONDEVILLE.
demeurant à AUBIERE
- **Madame DUPUY-ISSELIN Dominique**
Responsable missions aéroportuaires, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROYAT
- **Madame DURAND Liliane**
Agent de service éducatif, ASS POUR GESTION ET DEVELOPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur ECLACHE Laurent**
Technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- **Monsieur ENDRIVET Franck**
Operateur sur machine, EDEC, SAINT-AMANT-TALLENDE.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur ESPARCIEUX Patrick**
Technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur ESTIVAL Didier**
Agent de maîtrise, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur FARSAT Bernard**
Senior category manager, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à JOZERAND
- **Madame FAUGERAS Nathalie**
Collaborateur notarial, SELARLU JEAN-MICHEL GIRARD, COMBRONDE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur FAULCONNIER Jean Jacques**
Chauffeur, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Madame FAURE Brigitte**
gestionnaire impayés contentieux, ACTION LOGEMENT SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur FAURE Christian**
Responsable technique, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE,
PONTAUMUR.
demeurant à PUY-SAINT-GULMIER

- **Madame FAURE Eliane**
Correspondante de gestion, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CREVANT-LAVEINE

- **Monsieur FAVIER Philippe**
employé, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES

- **Madame FERRERI Nathalie**
Chef de projets organisation informatique, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE
ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur FILLIAS Jean Claude**
Responsable service engagement, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON.
demeurant à ENNEZAT

- **Monsieur FOLLEAS Marc**
Informaticien, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur FOURNIER Christine**
agent hospitalier, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE

- **Monsieur FOURVEL Thierry**
Responsable unite som, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur FOURY Patrice**
Responsable qhse, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à LE CHEIX

- **Madame FUGIER Sylvie**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur GARDARIN Bernard**
Salarie, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur GARDETTE Eric**
Employé de banque crédit mutuel massif central, CAISSE REGIONALE DU CREDIT
MUTUEL MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GARRY Marie-pierre**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur GENEST Franck**
Ouvrier, MARQUARDT, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame GIRY Maryse**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GOLEO Valerie**
Technicien hautement qualifié, LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur GOMEZ Florencio**
Technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur GONCALVES FERREIRA Jorge**
Serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Madame GONCALVES Maria Do Sameiro**
Opératrice polyvalente oct, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame GOUTAY Anne**
Employée banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GRANGE Bernadette**
assisante, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GRENET Sylvie**
Secrétaire assistante rédaction actes, LEYRAT BEATRICE MICHELLE, LEZOUX.
demeurant à SURAT
- **Madame GROULIER Valérie**
Expert immobilier, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SURAT

- **Monsieur GUERCHOUCH Djamel**
chef d'équipe, SUEZ RV OSIS SUD EST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame GUERRIER Martine**
Conseillère entreprise, AG2R AGIRC-ARRCO, PARIS.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur GUILLOT Gerard**
Technicien methodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame GUILLOT Sophie**
Clerc standardiste, NICOLAS MARTIN ET JOSIANE METOIS, NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HADDAD Boudjema**
Conducteur de materiel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HEBRARD Brigitte**
Technicienne de surface, SOCIETE DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO
DOMES UNILABS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame HUBER Marie-Françoise**
Agent de fabrication, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à THIERS
- **Madame JACQUET Martine**
Conducteur de ligne, VALEQ SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Monsieur JOBERT Daniel**
Chargé règlementation, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JODAS Pascal**
Directeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur JOUFFRET Michel**
Employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à NOHANENT
- **Madame LACROIX Jacqueline**
Expert technique retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Madame LADEVIE Nadine**
Verificatrice, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame LAGALY-FAYNOT Isabelle**
Conseillère pôle emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAGOUTTE Patricia**
Agent des services généraux, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur LAJOINIE Frederic**
Chef d'équipe, VB ENERGIES ET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur LAMADON Christophe**
Conducteur d'engins, ENTREPRISE DURON, BLOT L'EGLISE.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame LAMOINE Florence**
Gestionnaire mo-bp credit pro, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur LAMORELLE Christian**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LANCIAUX Fabrice**
Macon coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAURENT Sylvie**
Assistante, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur LEBOEUF Pascal**
Agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur LEBRUN Michel**
Ingenieur conseil responsable, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur LECOT Laurent**
Agent entretien, APRR, RIOM.
demeurant à THIERS
- **Madame LE GOFF-RODRIGUES Fatima**
Responsable point de ventes, SODEXO ENTREPRISES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur LE GOUGUEC Franck**
Responsable maintenance, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ
- **Monsieur LEITE VIEIRA Antonio**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LE MAGUER Joel**
Plaquiste, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur LENOIR Patrice**
Chef de presse, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LEPOIGNEUR Mike Danny**
responsable lancement, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame LIEUTERET Sylvie**
Technicienne administrative, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LONGUET Laure**
Conseiller a l'emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur LOPES GONCALVES Fernando de Jesus**
Maçon - coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE..
demeurant à GERZAT
- **Monsieur LOPES GONCALVES Joaquim**
Peintre batiment, TECHNABAT, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOPEZ Catherine**
Comptable, GROUPE ESC CLERMONT - AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame MACIOTTA Annette**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à JOZE
- **Madame MANUBY Edith**
Retraitée du notariat, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MARTINAT Eric**
Conducteur de travaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - IT LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à COMBRONDE

- **Monsieur MASCI Michel**
Responsable controle de gestion, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur MATASSE Remy**
Responsable du materiel, S.B.C. HOLDING, DURTOL.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame MAU Marie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame MAUZAT Pascale**
Assistante de direction, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à SAYAT
- **Madame MAZERON Martine**
Secrétaire, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame MENJEAUD Christiane**
Chargée de mission etudes et connaissances, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE,
LEMPDÉS.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MERMAD Abdelkader**
Technicien, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame MESTAS Catherine**
Assistante medicale, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MESTIVIER Eric**
Key account manager, PIERRE FABRE MEDICAMENT, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MOLINIER Eric**
Cadre de direction technique, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO
FRANCE, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur MONTESINOS Christian**
opérateur pliage, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame MORANGE Sylvie**
conseillère relation client, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MORELLE Sandrine**
Cheffe d'equipe magasin, PILEJE INDUSTRIE, SAINT-BONNET-DE-ROCHFORT.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur MOUILLET Olivier**
Agent logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à CHARENSAT
- **Madame MOUNET Pascale**
Contrôleur de gestion, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur MOURAILLE Marc**
chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOUTIN Daniel**
Opérateur polyvalent, ATELIERS DU HAUT FOREZ, TOURETTE (LA).
demeurant à LA CHAULME
- **Monsieur MURATON Vincent**
Opérateur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur NEGRE Laurent**
responsable marché, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame NIEZGODZKI Ghislaine**
Chef de projet, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame NOUHEN Josiane**
Collaboratrice, SELARLU JEAN-MICHEL GIRARD, COMBRONDE.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur NUGER Nicolas**
Cadre de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur OLLIER Franck**
Contrôleur 3d référent, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame ONZON Martine**
Conseiller, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PACCAUD Roger**
Agent de maîtrise, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Madame PAGE Sandrine**
Conductrice de ligne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à MORIAT
- **Monsieur PALANGA Franck**
frigoriste, DALKIA FROID SOLUTIONS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT

- **Madame PALLEAU Mireille**
Ouvrière, SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES, SANDOUILLE.
demeurant à RIOM

- **Madame PAQUET Anne-Marie**
Clerc de notaire, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PARANT Marie-Catherine**
responsable administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur PARRAT Jean-Francois**
Responsable activite travaux planification, APRR, RIOM.
demeurant à RIOM

- **Monsieur PASSI Bruno**
Pilote, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHATELDON

- **Madame PEREIRA Laurence**
Assistante de service, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur PESTEL Jacques**
opérateur, ORIL INDUSTRIE, BOLBEC.
demeurant à BEAUMONT

- **Madame PEZZOTTA Patricia**
Monitrice d atelier, CROIX-MARINE AUVERGNE-RHONE-ALPES, ROMAGNAT.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Monsieur POMMIER Ludovic**
Chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

- **Monsieur PRADAT Laurent**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Monsieur PRIETO Alexandre**
Formateur, ASS NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, MONTREUIL.
demeurant à MESSEIX

- **Monsieur PRUGNARD Alain**
Ouvrier de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER

- **Madame PUJOL Pascale**
Assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE LOIRE-HAUTE LOIRE-PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PUSSÉ Christine**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame QUINTY Maryse**
Comptable, CHARLOTTE CHALAFRE HERROU, VINCENT HUOT, NOTAIRES, ASSOCIES
D'UNE S.C.P. TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL, MARINGUES.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur RABAN Jean-Claude**
responsable de ligne, E.M.S., RANDAN.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur RABETTE Philippe**
Operateur traitement thermique, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur REFOUGOULET Christian**
Assistant technique plasturgie, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur RESMOND Eric**
Responsable de production forge, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur RHEIMS Didier**
Délégué médical spécialiste, PFIZER, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIBEIRO Michel**
Pilote, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame RIGODON Corine**
Chargé d'affaires, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-SUR-
MARNE.
demeurant à MOZAC
- **Madame ROBERT Anne-Marie**
Comptable, CLEREL DE TOCQUEVILLE HUBERT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROBOL Martine**
Agent entretien, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROCHA-TORRISANI Nathalie**
Delegue medical, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur RODE Frédéric**
Conducteur-receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Madame RODIER Sylvie**
Support contrôle qualité, LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT

- **Madame ROJON Muriel**
chargée de gestion de sinistres, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur ROMAND Thierry**
Technicien, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à LA CELLETTE

- **Monsieur ROMEUF Richard**
menuisier, SOMAC, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CEYRAT

- **Monsieur RORIZ Manuel**
Agent de dépôt, BOLLORE ENERGY, GERZAT.
demeurant à MURAT-LE-QUAIRE

- **Madame ROUAISNEL Myriam**
Responsable production, CONGES INTEMPERIES BTP - CAISSE RHONE-ALPES
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur ROUDAIRE Laurent**
Platrier peintre, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Monsieur ROUDIER Marc**
Responsable équipe finition, C E P, THIERS.
demeurant à LEZOUX

- **Madame ROUEL Christine**
Formaliste, WILLIAM FAVRE MARIE-AMELIE DOUSSET-COUPET NOTAIRES ASSOCIES,
ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à SAINT-OURS

- **Monsieur ROUGIER Gerard**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SAINT-BONNET Guy**
Assistant technique logistique, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CORENT

- **Madame SAINT JOANIS Martine**
Ouvriere, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS

- **Madame SAPT Claude**
conseillère relation client, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur SAUVADET Philippe**
Fabricant de papier fiduciaire, BANQUE DE FRANCE, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur SEGUIN Eric**
Salarié, BRAND FRANCE SAS, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GLAINE-MONTAIGUT
- **Madame SEGUIN Isabelle**
Employée de recouvrement, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur SERRE Joel**
Conducteur de materiel de collecte, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur SEVIK Cemal**
Polisseur, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame SIERRA Nathalie**
Assistante de direction, INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (ICI), CÉBAZAT.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur STEPHAN Eric**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SURREL Sylvie**
Gestionnaire sante, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TARRIT Claude**
Mecanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame THEVENET Geneviève**
assisante, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame THIOLAS Sylvie**
Responsable laboratoire, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur THOMAS Pascal**
Monteur cableur, SCATE CONSTR AUTOM TABL ELECTR, RIOM.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur TILLET Alain**
Inspecteur régleur de sinistres en assurances, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à ROMAGNAT

- **Madame VAILLS Nadine**
Operatrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur VAILLS Yves**
Conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES, CEBAZAT.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur VALENTIN Jean Ou Jean-Philippe Par Usage**
Directeur de la traçabilité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à ROYAT
- **Madame VAN LAARHOVEN Adriana**
Manipulatrice en electroradiologie, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur VANNAIRE Marc**
Assistant technique logistique, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur VEDRENNE Patrice**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VELLARD Jérôme**
Ouvrier conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à ARS-LES-FAVETS
- **Monsieur VENDEUGE Thierry**
A E S T, JCDECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VIGUIER Francois**
Informaticien, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VOILQUE Jean-Claude**
Cariste préparateur de commandes, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur VOISSIER Freddy**
Carreleur, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LÉZOUX
- **Madame WIECZOREK Joelle**
Expert service clients credits pros entreprises et institutionnels caisse d'epargne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT

88/107

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame AISSOUB Nassira**
Agent production, MAJ, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ALLOT ÉPOUSE FAURE Marie-Ange**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur AMORIM Victor**
Responsable chef d'équipe, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur ANTIGNAC Christian**
Retraité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur ARCHIMBAUD Eric**
Operateur sur monnaies fiduciaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame ARMAND Christine**
Responsable de service, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GIMEAUX
- **Madame ARNAUD Christine**
Employee banque de france, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à BROUSSE
- **Madame AUBERT Sylvie**
Comptable, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur BAILLY Christophe**
releveur, SEMERAP, RIOM.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur BARBOSA LAGES Antonio**
Maître coffreur bancheur, ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE, AIX-LES-BAINS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BARDEL Denis**
Forgeron, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES-COMPS.
demeurant à BLOT-L'EGLISE
- **Monsieur BARTHELEX Dominique**
Coordonnateur de l'environnement de travail, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur BASSINET Pascal**
Mécanicien machines outils, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

- **Madame BEAUGER Geneviève**
employée, AUCHAN SUPERMARCHE, VILLENEUVE-D'ASCQ.
demeurant à THIERS
- **Madame BELIN Christiane**
Comptable, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Monsieur BELLIN Yves**
Responsable de maintenance adjoint, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame BEL Pascale**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur BERGAMI Jean-Luc**
Calibreur / découpeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame BERTHEAS Nicole**
Gestionnaire service client, OCP REPARTITION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR-SUR-ALLIER
- **Madame BILLIAUD Pascale**
Directrice d agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BOIGE Andre**
Monteur ajusteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame BONNEFOY Sylvie**
Expert technique, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOQUET Philippe**
Infirmier de, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame BORDES Ghislaine**
Chargé accueil centre relation clientèle, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES,
LYON.
demeurant à ROYAT
- **Madame BOULIL Fatima**
Contrôleuse qualité, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame BOURCHEIX Martine**
Secrétaire technique, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

90/107

- **Madame BOUSSISSI Laila**
Infirmière, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUTIN Myriam**
Responsable de service, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE
SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUTY Bernard**
Chauffeur charpentier, ENTREPRISE RAYMOND ESPINASSE ET FILS, SINGLES.
demeurant à AVEZE
- **Monsieur BOYER Pierre**
Journaliste, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRIFFOND FRANÇOISE Françoise**
Esthéticienne, MARIONNAUD PARFUMERIES, PARIS.
demeurant à RIOM
- **Madame BRUNET Marie-Hélène**
chargée d'affaires, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame CACHON Anne**
secrétaire médicale, SCP ANESTHESISTES REANIMATION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NESCHERS
- **Madame CAMELENA Marie**
Directrice association agreee par l administration fiscale, ASSOC GESTION AGREEE
PROFESSION LIBERALE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHALUT Patrick**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame CHAMPROBERT Catherine**
Technicien retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHANTADUC Pascale**
Aide comptable, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE
ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame CHARBONNIER Nadine**
Aide soignante, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENAT

- **Monsieur CHARDON Pascal**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHARTIER Philippe**
Chef de projet maintenance, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHASSAGNOL Bernard**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame CHASSANGRE Claudine**
Tecnicienne gestion des beneficiaires, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
- **Monsieur CHATEAU Michel**
Directeur laboratoire de développement, CARBIOS, SAINT-BEAUZIRE.
demeurant à RIOM
- **Madame CHAUCHAT Colette**
Responsable de proximite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame CHEVALIER Nicole**
Assistante travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHEVARIN Yves**
Monteur electricien réseaux, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à MANZAT
- **Madame CONDAT Christine**
Responsable de proximite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTFERMY
- **Madame CORBILLON Sandrine**
Operatrice polyvalente, CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à VOLVIC
- **Madame CORNU Jocelyne**
Charge mission retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CORSI Dominique**
Mécanicien secteur froid, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à DORAT

92/107

- **Madame COURTEIX Nadine**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CREPIAT Sylvie**
Directrice territoriale, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame CUBIZOLLES Muriel**
Assistant technique carriere et declarations, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur CUNHA Mario**
Peintre, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DA COSTA José**
ouvrier mécanicien, OPPIDUM AUTOMOBILES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DA CUNHA SOARES Joao Armando**
Facadier /chef de chantier, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE,
PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame DAGUANNO Martine**
gestionnaire conseil prestations, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur DA SILVA Jean**
Regleur, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DEFER Jean-Luc**
Coordinateur moulerie, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame DELAIGUE Catherine**
Assistante médicale, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame DELPUECH Marie Christine**
Employée banque de france, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur DE LUCA Luciano**
Conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur DENEUVILLE Bernard**
Organisateur d'activite, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à DURTOL

- **Madame DESIAGE Philippe**
Agent qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à BAS-ET-LEZAT
- **Madame DESSEUX Brigitte**
Technicien retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DISSARD Dominique**
Responsable proximite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur DOURIS Jean-Louis**
chef d'équipe, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame DOUROUX BARTHELEMY Marie Laure**
Technicien retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DOUROUX Patrick**
Conducteur-receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame DUPONT Christine**
employée de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame DURAND Liliane**
Agent de service éducatif, ASS POUR GESTION ET DEVELOPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur ESPAGNOL Jean-Michel**
Referent technique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ESPAGNOL Sylvie**
Assistante de direction, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur ESTIVAL Didier**
Agent de maîtrise, SOC DES GRANDS GARAGES D AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame FALZARANO Lucile**
Technicien retraite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

94/107

- **Madame FARTARIA Catherine**
Chargée de missions, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur FAULCONNIER Jean Jacques**
Chauffeur, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur FAURE Christian**
Responsable technique, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE,
PONTAUMUR.
demeurant à PUY-SAINT-GULMIER
- **Monsieur FAURE Jean Michel**
Charge de projets emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Madame FAURE Maryse**
Agent administratif, CONGES INTEMPERIES BTP - CAISSE RHONE-ALPES AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur FAYET Michel**
Mécanicien machines, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur FEDLAOUI Braham**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur FERRAGNE Pascal**
Responsable production, LA BOULE OBUT, SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU.
demeurant à SAILLANT
- **Madame FERREIRA Françoise**
Assistante de direction, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE
- **Monsieur FERROUDJ Ramdane**
Bobineur, CGP INDUSTRIES, PARENT.
demeurant à PARENT
- **Monsieur FOIX Patrick**
Magasinier, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame FONLUPT Nicole**
Secrétaire de direction, KPMG, LYON.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur FOURNIER Christine**
agent hospitalier, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE

- **Monsieur FOURY Patrice**
Responsable qhse, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur FRAMIT LUPIANEZ Jorge**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur GEERAERT Pascal**
Conducteur imprimeuse, CGP INDUSTRIES, PARENT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GENRAULT DESAIGLE Nadine**
Responsable de service, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame GESLIN Odile**
Assistante formation, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GIGOUX Remy**
Controleur de securite, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PARENT
- **Monsieur GILBERE Philippe**
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à EFFIAT
- **Madame GILLET Evelyne**
Employee, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur GOMEZ Jean-Pierre**
spécialiste stations, SEMERAP, RIOM.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur GOMICHOIN Gérard**
Menuisier, SAS MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GOUTAY Patrick**
Régleur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur GOYET Eric**
Agent banque de france, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à MOZAC
- **Madame GRANGE Monique**
Assistant technique comptable, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

96/107

- **Monsieur GRAVY Michel**
Charge de mission, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame GRENET Sylvie**
Technicienne, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur GRISSOLANGE Philippe**
Mécanicien entretien général, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur GUILHEN Thierry**
Ouvrier usine, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à SAINT-MAIGNER
- **Madame GUILLON Catherine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame GUILLOT Sophie**
Clerc standardiste, NICOLAS MARTIN ET JOSIANE METOIS, NOTAIRES ASSOCIES,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUSTAVE Gilles**
Technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Madame GUYONNET Sylvie**
Technicien, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Monsieur GUYOT Frederic**
Chauffeur pl, EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HERVIER Pierre-Yves**
Amim, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur HERVIN Jean Philippe**
Chef de service, PSA AUTOMOBILES SA, MÉRIGNAC.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur IGONIN Denis**
estampeur, MARQUARDT, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS

- **Madame JACQUEMIN Christine**
Employé banque de france, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur JALICOUX Christian**
Mecanicien, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEILHAUD

- **Madame JALLY Nicole**
Correspondante fonctionnel d'applications, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur JONARD Pierre**
Technicien etn, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à RIOM

- **Monsieur JOUFFRET Michel**
Employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à NOHANENT

- **Madame LABARRE Noelle**
Gestionnaire paye, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur LABAS Jean-Luc**
Pilote, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RANDAN

- **Monsieur LABIAULE Christian**
Audiencier, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame LAFLEURIERE Isabelle**
secrétaire médicale, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame LAMADON Françoise**
Employée administrative, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame LAMBIC Monique**
Order office, RENAULT TRUCKS, SAINT-PRIEST.
demeurant à MARSAT

- **Monsieur LAMORELLE Christian**
Journaliste, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIÈRES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame LAMOUREUX Catherine**
Chargee d'affaires, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

98/107

- **Madame LANGLAIS Christine**
Assistante médicale, CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur LAUVERGNE Noël**
Technicien bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame LE CADET Evelyne**
Gestionnaire administratif rh, ENGIE ENERGIE SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LECLERC Marie-Laure**
gestionnaire sinistre, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur LE GALL Claude**
électricien, INEO RHONE ALPES AUVERGNE, VILLEURBANNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame LEGAY Madeleine**
Aide soignante, CLINIQUE MED CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL, DURTOL.
demeurant à DURTOL
- **Madame LEGRAIN Muriel**
Assistante paie, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur LEROY Thierry**
conducteur d'installation, BODYCOTE, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur LESAGE Thierry**
Cadre administratif, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEYRIT Catherine**
Mediatrice familiale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame L'HOSPITAL Françoise**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LIABEUF Cyrille**
employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame LIGIER Danielle**
Technicienne gestion des bénéficiaires, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL

- **Madame LORIN Nicole**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MAGNE Gerard**
Demandeur d'emploi, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MANRY Elisa**
Redactrice juridique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame MANUBY Edith**
Retraitée du notariat, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame MARINAS Cecile**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame MARTINEZ Christine**
Conseillère energies, TOTALENERGIES PROXI SUD EST, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame MARTIN Martine**
Gestionnaire référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MASSEBOEUF Serge**
directeur commercial, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur MAUBERT Jean-Luc**
Chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Madame MAZERON Martine**
Secretaire, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Monsieur MEDARD Philippe**
Maitre chef d'equipe, L'ENTREPRISE ELECTRIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame MEGEMONT Marie-Claude**
Gestionnaire système local informatique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLBY

100/107

- **Madame MENINI Anne-Marie**
Conseillère insertion pole emploi, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MENUGE Isabelle**
Secrétaire générale, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MONARCHA Nadine**
Comptable, WILLIAM FAVRE MARIE-AMELIE DOUSSET-COUPET NOTAIRES ASSOCIES,
ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur MONEYRON Bruno**
gérant, ITIS, VERTAIZON.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur MONEYRON Patrick**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTEILLE Nicolas**
Enquêteur chargé des relations externes, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES D AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTEL Gilles**
Chef de chantier, SCIE THT, COURPIÈRE.
demeurant à CUNLHAT
- **Monsieur MORAND Jean-Luc**
ouvrier, E.M.S., RANDAN.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame MOREL Annick**
Technicienne gestion des bénéficiaires, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MOURAILLE Marc**
chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOUTIN Daniel**
Opérateur polyvalent, ATELIERS DU HAUT FOREZ, TOURETTE (LA).
demeurant à LA CHAULME
- **Monsieur NALESSO Pascal**
Agent qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS

- **Monsieur OLIVIER Guy**
chaudronnier, RJ INDUSTRIE, LUSSAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame PABOT Chantal**
Conseiller assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame PAGELLA Claire**
Technicien reception enregistrements, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur PATURET Norbert**
Employé de presse, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Madame PECHBERTY Michelle**
Tecnicienne gestion des beneficiaires, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Monsieur PERS Serge**
Coursier-archiviste, KATIA ROUZIER DAVID FUZELLIER PIERRE RENON NATHALIE ARNAUD-RAYNAUD NOTAIRES ASSOCIES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PETIT Fabienne**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame PEYRELON Patricia**
Agent des services logistiques, ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PEYRONNEAUD Caroline**
Redactrice juridique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur PINTO Antonio**
Conducteur de presse, ONYX AUVERGNE RHONE ALPES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur PIPELIER Philip**
Agent ordonnancement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT ELOY LES MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PIRES FREITAS Dominique**
Peintre - chef d equipe, ENTREPRISE MAZET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

102/107

- **Monsieur PIRES José Maria**
agent d'exploitation, PROXISERVE SA, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame PIREYRE Marie-Claude**
Comptable, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur PIROLLES Christian**
Expert technique comptable, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PRADEL Thierry**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DORAT
- **Monsieur RABY Laurent**
Pilote de projets, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame RIBEROLLE Christine**
agent de propreté, ONET SERVICES, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SAINT-PARDOUX
- **Madame RIGODON Corine**
Chargé d' affaires, UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS, CHAMPS-SUR-
MARNE.
demeurant à MOZAC
- **Madame ROBERT Anne-Marie**
Comptable, CLEREL DE TOCQUEVILLE HUBERT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROCHE Jean Pierre**
Aide medico psychologique, ASS POUR GESTION ET DEVELOPEM DU VIADUC,
CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à MIREMONT
- **Monsieur ROCHE Thierry**
Responsable des ateliers production process, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur ROCHETTE Philippe**
Charge d'affaires internationales, LYONNAISE DE BANQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur ROCLE Xavier**
Cissailleur, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur RODDIER Jean-François**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE

- **Madame RODET Isabelle**
At carriere et declarations, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame RODIER Sylvie**
Support contrôle qualité, LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT

- **Monsieur RODRIGUES Mario**
Maçon, ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE, AIX-LES-BAINS.
demeurant à BLANZAT

- **Madame ROGER Maryse**
employée de banque, LYONNAISE DE BANQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur ROUBY Pierre**
Agent de fabrication, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à MONS

- **Monsieur ROUDAIRE Laurent**
Plâtrier peintre, SOCIETE MONSOISE DE CONSTRUCTIONS FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Monsieur ROUGERON Philippe**
Plante manager, CIE HYDRO THERMALE DES GRANDES SOURCES, CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

- **Madame SAINT JOANIS Martine**
Ouvriere, FISCHER-BARGOIN, THIERS.
demeurant à THIERS

- **Madame SALVAT Christiane**
Expert technique comptable, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame SCHOUMACHER Claudine**
Responsable accueil administration, AZUREVA, MUROL.
demeurant à MUROL

- **Monsieur SEARA DE CARVALHO Joaquim**
TS gestion de production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ÉVRY-COURCOURONNES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur SERANGE Didier**
Conducteur d'engins, ENTREPRISE DURON, BLOT L'EGLISE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-BLOT

- **Monsieur SERGÈRE Didier**
Verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES

104/107

- **Monsieur SERRE Didier**
Peintre, SAS PEGEON FILS, BEAUMONT.
demeurant à AYDAT
- **Madame SIBAUD Bernadette**
employée commerciale, CSF, MONDEVILLE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur SIVET Patrick**
Baguiste mouliste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame SIWINSKI Annick**
Assistant technique carriere et declarations, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA
SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur SOANEN Frédéric**
Gardien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur TARRIT Pierre**
Responsable maintenance, CENTRE EUROPE CONDITIONNEMENT, BRASSAC-LES-
MINES.
demeurant à COURPIERE
- **Madame THEIX Genevieve**
Conseiller technique pfi, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame THIOLAS Sylvie**
Responsable laboratoire, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame TISSIER Patricia**
Technicienne formation professionnelle, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame TOLZA Marlene.**
Technicienne prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur TOUCHEBOEUF Thierry**
Animateur hot line, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TRAVERS Patrick**
Monteur reseaux, STE CONST INSTAL ELECT PUY DE DOME, COURPIERE.
demeurant à TREZIOUX

- **Madame TRIPHON Fabienne**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à ORCET
- **Madame USSON Beatrice**
Comptable, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame VACHON Nathalie**
Conseiller de clientele, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur VAISSE Philippe**
Chargé d'étude, GROUPE ESC CLERMONT - AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur VALLOT Gilles**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VARENNES Daniel**
Estampeur, ARNO, PESCHADOIRES.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur VAVAL Yves**
Chef de chantier, LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à SAYAT
- **Madame VERCHERE Valerie**
Expert technique comptable, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur VERDIER Marc**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur VIALON Didier**
Conducteur receveur, REGIE DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION
CLERMONTOISE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame VIessant Patricia**
Employée de bureau, AG2R AGIRC-ARRCO, PARIS.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame VIGIER Maryse**
Assistant technique du compte prestataire, CAISSE D ASSURANCES RETRAITE ET DE LA
SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

106/107

- **Madame VIVIER Christine**
Assistante, ABAQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur VOLAT Philippe**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIÈRES.
demeurant à CEYRAT
- **Madame WOOLLARD Carole**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VENSAT

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Le Préfet,

Philippe CHOPIN

Dans les deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet :

- *d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois faisant naître une décision implicite de rejet ;*
- *d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex), qui peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen », accessible sur le site internet : www.telerecours.fr*

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-13-00001

Arrêté modifiant l'arrêté du 23.07.2014 relatif
aux mesures de police applicables sur l'aéroport
de Clermont-Ferrand/Auvergne



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Sécurité
de l'aviation civile Centre Est
Division sûreté**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ N° 20 2 2 0 8 3 2

**modifiant temporairement l'arrêté préfectoral n°2014204-0001 du 23 juillet 2014,
relatif aux mesures de police applicables sur
l'aérodrome de Clermont-Ferrand / Auvergne**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le règlement (CE) n° 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et les règlements et décisions de mise en œuvre, notamment le règlement d'exécution (UE) 2015/1998 du 5 novembre 2015 ;

Vu le règlement (UE) n° 1254/2009 fixant les critères permettant aux États membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté du transport aérien ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014204-0001 modifié du 23 juillet 2014 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne ;

Vu l'avis du commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens (BGTA) de Clermont-Ferrand ;

Vu l'avis du directeur interdépartemental de la police aux frontières (DIPAF) de Clermont-Ferrand ;

Vu l'avis du directeur de la société d'exploitation de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SEACFA) ;

Vu l'avis du chef de l'organisme de contrôle de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne ;

Considérant la demande présentée par la SEACFA en date du 1er juin 2022 concernant le déclassement en zone côté ville à accès restreint (ZCVAR) d'une portion de la partie critique de la zone de sûreté à accès réglementé (PCZSAR) de l'aérodrome de Clermont-Ferrand Auvergne dans le cadre de l'organisation d'un exercice de mise en œuvre des dispositions spécifiques ORSEC et NOVI le 16 juin 2022 ;

Sur proposition de la directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

1/4

ARRÊTE

Article 1^{er} – le 16 juin 2022, afin de faciliter la réalisation de l'exercice de mise en œuvre des dispositions spécifiques ORSEC et NOVI, la zone identifiée sur le plan en annexe n°1, originellement classée en partie critique de la zone de sûreté à accès réglementé (PCZSAR), est déclassée en zone côté ville avec accès restreint (ZCVAR).

Article 2 –

Sous la responsabilité de la SEACFA, les limites de la zone déclassée est matérialisée par des plots. Ces limites restent sous la surveillance d'agents de sûreté certifiés au 11.2.3.5 en nombre suffisant afin de prévenir de toute tentative d'intrusion à partir de la zone déclassée par du personnel à pied ou des véhicules. Au minimum, un agent de sûreté est positionné à chaque extrémité des limites de la zone déclassée.

Article 2 –

Au besoin, sous la responsabilité de la SEACFA, et afin de faciliter les opérations de reclassement, le statut de PCZSAR est maintenu à l'intérieur de certains locaux hermétiquement fermés dans la zone déclassée, notamment au niveau de la caserne SSLIA.

Au préalable du déclassement en ZCVAR, toutes les ouvertures (portes et fenêtres) situées sur la ligne frontière entre la ZCVAR et la PCZSAR sont verrouillées, et un scellé à témoin d'intégrité à numérotation unique est apposé sur chacune d'entre elle par un agent de sûreté certifié et formé 11.2.3.5. Une signalisation interdisant l'accès est installée sur chacune des ouvertures concernées. La SEACFA tient un registre complet des scellés utilisés, stipulant leur localisation et leur numérotation. Cette liste est transmise à la DSAC CE et à la BGTA de Clermont-Ferrand Auvergne préalablement au déclassement.

Article 3 – les accès des personnels et des véhicules impliqués dans l'exercice se font exclusivement à partir des portails identifiés sur le schéma en annexe 2 au présent arrêté.

Article 5 – au terme de l'exercice NOVI, les zones sont vidées de tout personnel et véhicule, et de tous éléments non nécessaires à l'activité aéroportuaire et pouvant présenter un risque. L'évacuation se fait uniquement via les portails utilisés pendant l'exercice, conformément au schéma en annexe 2 au présent arrêté. Puis ces portails sont verrouillés au préalable des opérations de stérilisation, qui sont organisées par la SEACFA de façon organisée et minutieuse. La stérilisation est effectuée par des agents de sûreté certifiés au 11.2.3.5, sous la surveillance de la BGTA de Clermont-Ferrand. Les zones maintenues en PCZSAR mais dont les scellés de protection ont été dégradés durant l'exercice ne sont plus réputées stériles.

Avant tout retour à son statut antérieur de PCZSAR, la zone déclassée est soumise à une inspection appropriée en vue de détecter la présence éventuelle :

- d'objets appartenant à la liste des articles prohibés visée à l'appendice 4-C du règlement d'exécution (UE) n°2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 pour toutes les zones accessibles aux passagers et à la liste des articles prohibés visée à l'appendice 1-A du même règlement pour le reste de l'emprise;
- d'objets pouvant constituer un danger pour la sécurité des vols.

Une fois la décontamination de la zone réalisée, la DSAC CE et la BGTA de Clermont-Ferrand sont informées du retour à son statut initial par transmission d'un compte-rendu des opérations.

Article 6 – La directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est, le commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Clermont-Ferrand, le directeur interdépartemental de la police aux frontières de Clermont-Ferrand, le chef de l'organisme de contrôle de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme, et dont une copie sera adressée au directeur de la SEACFA.

Fait à Clermont-Ferrand, le **13 JUIN 2022**
Le préfet,

Philippe CHOPIN

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Romain RAGOT

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

18 boulevard Desaix 11.2.
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.6
www.puy-de-dome.gouv.fr

3/4

Annexes

Annexe 1. Déclassement d'une partie de la PCZSAR en côté piste de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne



Annexe 2. Accès au dispositif de l'exercice à partir du côté ville



63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-13-00002

ARRETE n°20220836 médaille de l'Enfance et de
la Famille du 13 juin 2022 MOREL Séverine née
SIBAUD

20220836

Clermont-Ferrand, le 13 juin 2022

Arrêté N°
Portant attribution de la Médaille de l'Enfance et des Familles

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret du 28 octobre 1982 relatif à la Médaille de la Famille Française ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D 215-7 et suivants ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN ;

SUR proposition du président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Puy-de-Dôme ;

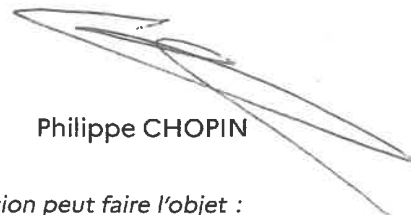
ARRÊTE

Article 1 - La médaille de l'Enfance et des Familles est décernée à la personne dont le nom et l'adresse : suivent, afin de rendre hommage à ses mérites et de lui témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Madame Séverine MOREL née SIBAUD, 8D, impasse Massenet – 63400 CHAMALIERES.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet, directeur de cabinet, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,



Philippe CHOPIN

Dans les deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet :

– d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, l'absence de réponse de l'administration pendant deux mois faisant naître une décision implicite de rejet ;

– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex), qui peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen », accessible sur le site internet : www.telerecours.fr

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-01-00009

Liste des candidats admis à l'examen de FPSC



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

**Liste nominative des candidats admis à l'examen de
formateur en prévention et secours civiques
(par ordre alphabétique)**

session du 1^{er} juin 2022

Civilité	Prénom	NOM
M ^r	LOHAN	BARBALAT
M ^{me}	MANON	DURFORT
M ^r	ARNAUD	DUTERTE
M ^r	VALENTIN	HONNORAT
M ^r	FABIEN	JARTY
M ^{me}	MARINE	LAILLÉ
M ^r	AXEL	MAFFRE
M ^r	CYRIAQUE	MAHEO
M ^r	FLORIAN	MEIGNEUX
M ^r	JULIEN	PIZOULE
M ^r	MATTEO	VIALATTE
M ^{me}	JULIANNE	VICENTE

A Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2022.

Le président du jury :
Bruno VEZINE

Les membres du jury :
Laurent LANUS

Julien GRONDIN

Stéphanie DURAND

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-14-00001

arrêté n°20220845 du 14 juin 2022 portant
enregistrement des candidatures aux élections
législatives du 19 juin 2022 dans les cinq
circonscriptions du département du
Puy-de-Dôme



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité**
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20220845

**ARRÊTÉ N°
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022
dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidature déposées et enregistrées pour le second tour à la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu l'ordre des candidatures, déterminé par le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont définitivement enregistrées, dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme, pour les élections du 19 juin 2022 à l'Assemblée nationale, les déclarations de candidature déposées par les candidats énumérés en annexe au présent arrêté.

Article 2 – Entreront seuls en compte dans le résultat du dépouillement du scrutin, les bulletins établis au nom des candidats mentionnés.

Article 3 – Les numéros et l'ordre des panneaux retenus pour le premier tour sont conservés entre les candidats restant en présence.

Article 4 – Le présent arrêté préfectoral sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Il peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets et les maires des circonscriptions concernées, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 JUIN 2022**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 1^{ère} CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
3	Mme	MAXIMI	Marianne	M.	LANDIVAR	Diego
11	Mme	THOMAS	Valérie	M.	LAVOCAT	Guy

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections
législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

LISTE des CANDIDATS dans la 2^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
	1	Mme	PIRÈS BEAUNE	Christine	M.	BARÉ
2	Mme	MONNET	Karina	M.	SOLA	Guilhem

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 3^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
	6	M.	BONNET	Nicolas	Mme	CROZET
11	Mme	VICHNIEVSKY	Laurence	M.	FOUROT	Olivier

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 4^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
	1	Mme	GOLÉO	Valérie	M.	BIDET
5	Mme	LINGEMANN	Delphine	M.	POINSOT	Christian

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 19 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 5^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
	1	Mme	CARLETTO	Brigitte	M.	LAVOINE
6	M.	CHASSAIGNE	André	M.	BRUGEROLLES	Julien

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-10-00004

AP portant autorisation 53ème Couse de Côte
de Courpière le 26 juin 2022



ARRÊTÉ N°SPI-2022-035
autorisant la « 53^{ème} Course de Côte de Courpière »
le dimanche 26 juin 2022
RAA 63-2022-06-10-000

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;
- **VU** le Code de la Route et notamment ses articles L.411-7, R.411-10, R.411-29 à R.411-31 ;
- **VU** le Code du Sport et notamment ses articles L.331-5 à L.331-7, L.331-9, D.331-5, R.331-18 à R.331-21, R.331-24, R.331-26 à R.331-28 ;
- **VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.414-4 et R.414-19 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment son article L.3631-1 ;
- **VU** le décret n° 97-199 du 5 mars 1997, modifié par le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et le décret 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 20 décembre 2021 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2022 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2022-01-11-002 du 11 janvier 2022 portant interdiction de voies ouvertes à la circulation publique aux épreuves et compétitions sportives (Routes classées à Grande Circulation « RGC » et Routes Très Importantes « RTI ») dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2022 ;
- **VU** l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° AT22DG002 du 9 janvier 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2022 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 63-2022-04-21-00004 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand DUCROS, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
- **VU** la demande formulée par l'Association Sportive Automobile de Dôme-Forez en vue d'être autorisée à organiser sur la commune de Courpière le 26 juin 2022 une épreuve sportive dite « 53^{ème} Course de Côte de Courpière » (vérification administratives et techniques le samedi 25 juin 2022) ;
- **VU** l'arrêté temporaire réglementant l'utilisation des routes départementales à l'occasion de l'épreuve sportive dite « 53^{ème} Course de Côte de Courpière » du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° 22.UPT.08 du 16 mai 2022 ;
- **VU** l'arrêté temporaire de circulation et de stationnement du maire de Courpière à l'occasion de l'épreuve sportive dite « 53^{ème} Course de Côte de Courpière » n° 81/2022 du 6 juin 2022 ;
- **VU** le règlement de la manifestation établi en conformité aux dispositions générales du règlement type de la fédération sportive concernée ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Départementale Sécurité Routière du 3 juin 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire ;

ARRETE

Article 1er : L'Association Sportive Automobile de Dôme-Forez, représentée par Monsieur Jacques COURTADON, président, est autorisée à organiser le dimanche 26 juin 2022 sur la commune de Courpière une épreuve sportive intitulée «**53^{ème} Course de Côte de Courpière**».

L'épreuve se déroule sur la RD 223 qui relie Courpière à Lezoux entre les lieux-dits « Barbette » et « Le Fouilloux » sur la commune de Courpière pour une longueur de 1300 mètres sur une pente moyenne de 5,1 %.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 25 juin 2022 de 18h00 à 20h45 et le dimanche 26 juin 2022 de 07h30 à 08h30.

Les essais non chronométrés et chronométrés s'effectueront le dimanche de 8h30 à 12h00. La **course débutera à partir de 13h30**. Une deuxième montée est programmée à 14h45, la troisième montée est programmée à 16h00 et sous réserve, la quatrième montée est programmée à 17h15.

Article 2 : Dispositif de sécurité, secours et incendie :

Dispositif de sécurité :

La RD 223 entre le PR 0+000 et le PR 3+905 (entre les intersections avec la RD 906 à Courpière et la RD 44) est à usage privatif entre 8h00 et 20h00, **dans les deux sens**, dans la portion utilisée pour la course, conformément à l'arrêté temporaire du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° 22 UPT 08 susvisé et joint au présent arrêté.

Malgré l'usage privatif de la chaussée, l'accès aux riverains du lotissement de Béline (munis d'un laissez-passer) sera maintenu dans Courpière, sur la section de route comprise entre la RD 906 et le premier chemin d'accès au C.E.G.

Le stationnement devra être interdit sur tout le parcours de la course. Une signalisation adaptée et lisible devra être mise en place par les organisateurs. Des panneaux de déviations prévues par l'arrêté du Conseil Départemental, devront être mis en place.

Des panneaux, barrières métalliques avec mention « ROUTE BARRÉE », quille et bottes de paille ou pneumatiques seront disposés sur les routes et chemins afin d'en barrer les accès vers le circuit, ainsi que sur les zones dangereuses : virages, enfilades et courbes.

Le public sera admis à longer l'épreuve uniquement sur le côté gauche, sur les tertres en dehors de l'emprise de la route. Le public arrivant par la D 223 sera canalisé sur la partie gauche de la chaussée 50 mètres avant le départ et celui arrivant par la D 7 devra emprunter le chemin des Perçières pour accéder aux emplacements en surplomb à gauche.

Des panneaux « interdit au public » seront positionnés sur le côté droit de la chaussée.

Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des participants, des usagers et des spectateurs.

Avant le début de l'épreuve, la gendarmerie contactera M. COURTADON, organisateur technique, pour effectuer la traditionnelle reconnaissance de l'itinéraire et lui fera part des observations éventuelles.

Dispositif de secours :

Conformément à la partie « dispositif de secours et de sécurité » de la déclaration, la sécurité de la course sera assurée par :

- ☞ 13 commissaires de course avec radio, signalisation et extincteurs
- ☞ 1 médecin – Dr Nicolas CRESPIAN,
- ☞ 2 ambulances avec leur équipement - VINCENT ambulances de Chabreloche
- ☞ 1 équipe de secouristes (UMPS 63 de Riom)
- ☞ 1 véhicule d'intervention rapide
- ☞ 1 dépanneuse
- ☞ 12 extincteurs

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application des décrets et arrêtés précités ainsi que des mesures suivantes arrêtées par la Commission Départementale de la Sécurité Routière et les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation.

Accès des secours :

- Laisser les routes d'accès des secours et d'évacuation dégagées, praticables de manière permanente et ce par tous les temps.
- Réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours. Dans la mesure du possible, lors de la création des parkings, ne pas former de cul-de-sac dans lequel un engin d'incendie ne pourrait effectuer de retournement.
- Maintenir libres en permanence les accès aux bâtiments desservis par la manifestation.
- Privilégier les barrières facilement escamotables ou amovibles.
- Maintenir une voie de 4 mètres de largeur libre et utilisable, dans les rues et places où sont installées des structures afin de permettre la circulation des engins d'incendie et de secours et la mise en station des échelles aériennes.
- Faire procéder en amont à une vérification de l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours sur l'emprise de la manifestation par l'organisateur.

Défense incendie :

Conformément aux règles de la FFSA (RTS montées et courses de côtes du 25/01/2017) :

- Prévoir sur le site un piquet incendie avec un véhicule adapté pouvant être composé de commissaires entraînés, d'un service de sécurité spécialisé ou de sapeurs-pompiers.
- Prévoir des extincteurs en nombre suffisant le long de la piste et au départ de la course. Ces extincteurs devront être adaptés aux risques à défendre.
- Les concurrents doivent disposer dans leur structure d'au moins un extincteur (6 kg).

Article 3 : Service d'Ordre

Les organisateurs n'ont pas conclu de convention avec la gendarmerie nationale. La gendarmerie contrôlera le respect des mesures édictées et, dans la mesure où les nécessités du service ne s'y opposeront pas, assurera la surveillance de l'épreuve dans le cadre du service normal.

Article 4 : Environnement :

Cette manifestation n'est pas soumise à évaluation d'incidence NATURA 2000.

Prescriptions principales cependant à respecter en matière d'environnement :

- Utilisation de tapis environnementaux pour les pleins et les réparations.
- Jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.
- Sensibiliser le public et les participants dans les brochures distribuées, la signalisation et la communication réalisée autour de la manifestation à respecter la nature et la faune sauvage.
- Nettoyer le parcours après la manifestation (débalisage et enlèvement des déchets).
- Les flèches et papillons du balisage pourront être attachés, **mais en aucun cas, ils ne seront cloués ou collés.**
-
- Le balisage à la peinture est interdit.

Article 5 : Météorologie

L'organisateur devra interroger Météo France (notamment par le biais du répondeur téléphonique 32.50 ou par internet www.meteo.fr) afin de connaître la couleur de la carte de vigilance météo et de prendre toutes mesures adaptées en cas d'évolution des conditions météorologiques ou hydrologiques pouvant mettre en péril la sécurité et la santé des spectateurs et des participants.

- Un point météo devra être réalisé par l'organisateur avant et durant la manifestation.

- Un moyen d'alerte devra être mis en place afin d'informer le public sur une évolution pouvant provoquer une mise en danger.

Article 7 : Le présent arrêté est délivré pour la manifestation sportive telle que libellée dans la demande d'autorisation de l'organisateur sous peine des sanctions pénales prévues aux articles R331-17-2 du Code du Sport et R411-321 du code de la route, qui disposent que :

- Article R331-17-2 du Code du Sport : « Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe.

Est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe le fait, par l'organisateur, de ne pas respecter ou de ne pas faire respecter les prescriptions figurant dans l'autorisation administrative qui lui a été délivrée.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait de participer sciemment à une manifestation sportive non autorisée alors qu'elle était soumise à autorisation en application de l'article R. 331-6. »

- Article R411-321 du code de la route : « Le fait, pour tout organisateur, hors le cas du défaut d'autorisation des courses de véhicules à moteur, de contrevenir aux dispositions réglementant les courses de toute nature, ainsi que les épreuves ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. »

Article 8 : Copie conforme du présent arrêté sera notifiée à :

- M. Jacques COURTADON, président,
- M. le Président du Conseil Départemental (service des routes),
- Mrs les Maires de Courpière et Sermentizon,
- M. le Colonel, Commandant de la Région de Gendarmerie, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations-Sécurité Routière,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Éducation nationale (DSDEN) - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Mme. la Sous-Préfète de Thiers.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux mairies concernées et diffusé au recueil des actes administratifs du Puy-de-Dôme.

Fait à Issoire le 10 juin 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,


Bertrand DUCROS

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

République Française

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

ARRETE TEMPORAIRE 22 UPT 08
réglementant l'utilisation des routes départementales
à l'occasion de l'épreuve sportive dite :

« 53^{ème} COURSE DE CÔTE DE COURPIÈRE »

Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

VU la demande par laquelle L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DOME FOREZ sollicite l'autorisation d'organiser sur la voie publique une course automobile, dite « 53^{ème} Course de Côte Régionale de Courpière », le 26 juin 2022,

VU le plan ci-annexé, figurant les usages privatifs demandés,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-3 et L. 2215-1,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-7, R.411.29 à R.411.32,

VU le code du sport et notamment les articles R331-18 à R331-34 et A331-16 à A331-21 relatifs aux concentrations et manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur,

VU le décret n° 86.476 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU le décret n° 55.1366 du 18 octobre 1955 modifié portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique, et son arrêté d'application du 1er décembre 1959,

VU le décret n° 92.757 du 3 août 1992 modifiant le Code de la Route et relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique, et son arrêté d'application du 26 août 1992,

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme en date du 15 octobre 2021, donnant délégation de signature à Madame Annabelle ACHARROK, Directrice Générale Adjointe des Services du Département, Directrice Générale du Pôle Aménagement Attractivité et Solidarités des Territoires, ainsi qu'à ses collaborateurs(trices).

ARRETE

ARTICLE 1 – UTILISATION PRIVATIVE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La course automobile dite « 53^{ème} Course de Côte de Courpière » est autorisée, le 26 juin 2022 à utiliser privativement dans les deux sens la section de route départementale hors agglomération suivante de 8h00 à 20h00 :

☒ RD 223 entre le PR 0+000 et le PR 3+950 (entre les intersections avec la RD 906 à Courpière et la RD 44).

ARTICLE 2 – DÉVIATIONS

Des déviations seront mise en place, pour les 2 sens de circulation (itinéraires repérés en bleu sur le plan ci-annexé), par :

- ✓ RD 44 entre les PR 4+495 et PR 3+355
- ✓ RD152 entre les PR 15+176 et PR 17+719
- ✓ RD 7 entre les PR 25+596 et PR 26+534

ARTICLE 3 – STATIONNEMENT

Le stationnement bilatéral sera interdit sur une distance de 100 mètres de part et d'autre du carrefour RD 906/223.

ARTICLE 4 – SIGNALISATION

La fourniture et la mise en place de la signalisation sont à la charge intégrale de l'organisateur.

S'il convenait de modifier ces itinéraires, les modifications devraient être définies en accord avec la Division Routière Aménagement Territorial de Livradois-Forez – rue Antoine Sylvère – 63600 AMBERT - ☎ 04.73.82.55.55 aux frais de l'organisateur.

ARTICLE 5 – DESSERTES RIVERAINES

Les accès aux propriétés riveraines, pour leurs propriétaires ou leurs utilisateurs habituels :

♦ devront être intégralement maintenus sur les sections de routes départementales servant simplement d'accès à l'épreuve sportive.

♦ devront être facilités, dans la mesure du possible, en fonction des impératifs de sécurité, sur les sections de routes départementales entièrement privatisées empruntées par la course en passages successifs, entre les différents passages.

ARTICLE 6 – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER

Toutes appositions d'inscriptions ou toutes installations de dispositifs d'information, éventuellement nécessaires à la signalisation de la course, sur les chaussées ou leurs dépendances, seront tolérées sous réserve qu'elles soient auto-effaçables ou supprimées après la course par l'organisateur dans un bref délai.

Le bon état de la chaussée et de ses dépendances devra être intégralement préservé : toutes dégradations consécutives au déroulement de la course seront mises à la charge de l'organisateur, sur constat effectué par la Division Routière d'Aménagement Territorial de Livradois-Forez.

ARTICLE 7 – DIFFUSION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thiers,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire,
- Association Sportive Automobile Dôme Forez,
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- Monsieur le Chef de la Division Routière d'Aménagement Territorial de Livradois-Forez,
- M. le Directeur des Services Routiers du Pôle Aménagement, Attractivité et Solidarités des Territoires,
- MM les Maires de Courpière et de Sermentizon pour affichage en Mairie.

Clermont-Ferrand, le 16 MAI 2022

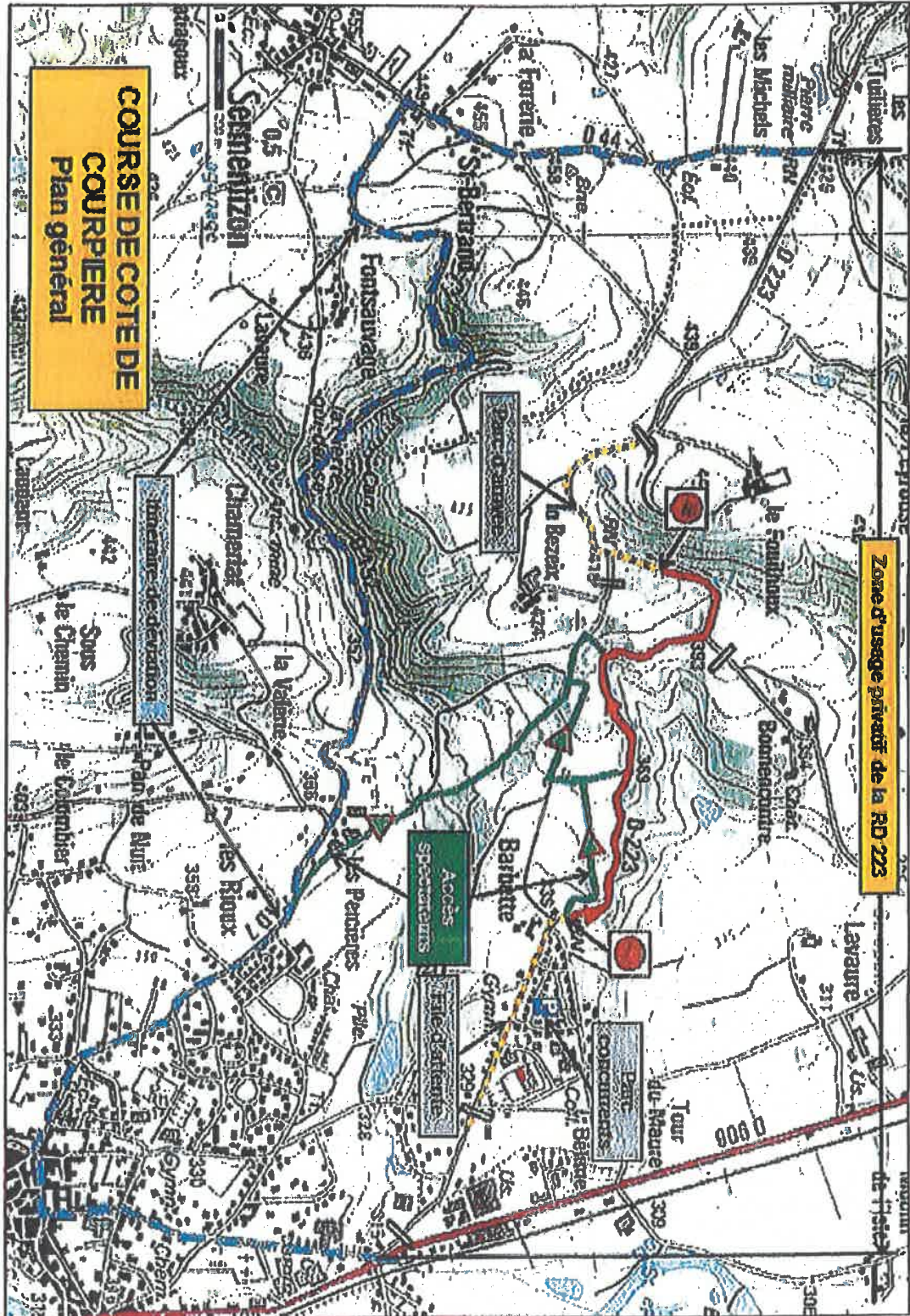
Pour Le Président du Conseil départemental,

Le Directeur des Routes

Vincent DEMAREY

PLAN routes fermées et déviations

COURSE DE CÔTE DE COURPIERE 2022



DEPARTEMENT
DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT
DE
THIERS

COMMUNE DE COURPIERE

**Arrêté n°81/2022 portant réglementation
provisoire de circulation et de stationnement :
Course de Côte**

Le Maire de la Commune de COURPIERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, particulièrement, les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-5 et L 2213-1 ;

Vu les dispositions du code de la route ;

Vu les arrêtés municipaux n°139/2021 du 25 octobre 2021 et n°21/2020 du 24 février 2020 portant réglementation de stationnement et de circulation sur la commune de COURPIERE ;

Vu la demande formulée par l'Association Sportive Automobile Dôme Forez, représentée par M. GARDETTE Etienne, en date du 03 juin 2022 ;

Considérant que l'organisation de la 53^{ème} Course de Côte de Courpière le 26 juin 2022 par l'Association Sportive Automobile Dôme Forez nécessite de réglementer la circulation et le stationnement dans les rues et voies concernées afin de préserver les impératifs de sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'interdiction de circulation des véhicules, Rue Rhin et Danube est supprimée temporairement le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2022 de 07 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 : Les organisateurs devront voiler les panneaux de signalisation implantés dans cette rue avant le déroulement de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tous véhicules est interdit Avenue Pierre et Marie Curie le dimanche 26 juin 2022 de 07 heures à 20 heures.

ARTICLE 4 : Les organisateurs sont autorisés à faire installer Avenue Pierre et Marie Curie à COURPIERE, un système de sonorisation. Ainsi, du 24 juin au 27 juin 2022, lors de son installation et de son enlèvement, Avenue Pierre et Marie Curie, la circulation automobile sera rétrécie au moyen d'un alternat manuel. Sur la RD 223 hors agglomération la mesure devra être autorisée par arrêté du Conseil Départemental.

ARTICLE 5 : Utilisation privative de la RD 223 :

Les organisateurs de la « 53^{ème} Course de Côte régionale de Courpière » sont autorisés le dimanche 26 juin 2022 de 08h30 à 19h00, à utiliser privativement (dans les deux sens) la section de route départementale 223 dans l'agglomération entre la RD 906 et la RD 44.

Sur la RD 223 hors agglomération la mesure sera confirmée par arrêté du Conseil Départemental.

ARTICLE 6 : Les déviations consécutives à l'utilisation privative seront organisées selon les itinéraires définis par l'arrêté du Conseil Départemental.

ARTICLE 7 : Dessertes riveraines

Les accès aux propriétés riveraines, pour leurs propriétaires ou leurs utilisateurs habituels :

- devront être intégralement maintenus sur les sections de routes départementales servant simplement d'accès à l'épreuve sportive,
- devront être facilités en fonction des impératifs de sécurité, sur les sections de routes départementales entièrement privatisées, empruntées par la course en passages successifs, entre les différents passages.

ARTICLE 8 : Les prescriptions édictées ci-dessus sont conditionnées par l'obtention par les organisateurs de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'une manifestation sportive sur la voie publique comportant l'engagement de véhicules à moteur et de l'arrêté du Conseil Départemental réglementant la circulation sur la RD 223 hors agglomération.

ARTICLE 9 : La signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront assurés par le demandeur à savoir l'association ASA Dôme Forez, qui sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de cette manifestation, qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute.

ARTICLE 10 : Ampliation de cet arrêté sera notifiée aux organisateurs et à la Sous-Préfecture d'Issoire.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame Le Maire de COURPIERE dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à partir de sa publication, d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, qui peut notamment être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 12 : Madame le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de la Commune de COURPIERE et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Courpière, le 06 juin 2022

Le Maire,
Christiane SAMSON



53^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE
COUPE DE FRANCE DE LE MONTAGNE
Dimanche 26 Juin 2022

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

I - SITE DE LA COURSE

La Course de Côte de Courpière (Côte dite des Foulhoux) se situe à la sortie Ouest de Courpière, sur la RD 223, route départementale reliant Courpière à Lezoux :

- ◇ **DEPART ARRETE** : angle de la dernière maison de Barbette,
- ◇ **ARRIVEE LANCEE** : 150 mètres après le chemin de Bonnencontre-Limarie à droite.

Sa longueur est de 1300 mètres et sa pente moyenne de 5,1 %.

Elle se situe à flanc de coteau avec un profil mixte dans une zone boisée ou de prairies : Déblais à gauche, remblais à droite, aussi les terrains situés à gauche sont en constante surélévation par rapport à la chaussée (entre 2 et 6 mètres). Le revêtement est excellent.

Le tracé présente un premier virage à gauche, puis une succession d'enfilades sur les 650 mètres, un virage serré à droite à 850 mètres et une longue courbe gauche sur 200 mètres (à partir de 1000 mètres). Aussi, sur cette épreuve d'adresse et de maniabilité chronométrée en côte, les virages limitent naturellement les portions de ligne droite à 150 mètres.

De plus il n'y a aucune maison d'habitation le long de l'épreuve et un chemin non revêtu, plus ou moins parallèle à l'épreuve permet d'accéder, à partir de Courpière ou du départ, à plusieurs points de la course.



II - USAGE PRIVATIF - RIVERAINS - DEVIATIONS

L'épreuve entraînera l'usage privatif de la :

- RD 223 entre les intersections avec la RD 906 à Courpière et la RD 44 (Sermentizon)

le Dimanche 26 Juin 2022 de 08H00 à 20H00

Toutefois l'accès aux riverains du lotissement de Bélime (munis d'un laissez-passer) sera maintenu dans Courpière sur la section de route comprise entre la RD 906 et le premier chemin d'accès au C.E.G.

La circulation générale pourra être déviée :

- ⇒ entre Courpière et Lezoux, en empruntant depuis Courpière la RD 7, la RD 152 jusqu'à Sermentizon, la RD 44 à droite jusqu'à Auteribe, puis la RD 223 à gauche jusqu'à Lezoux.
- ⇒ entre Lezoux et Courpière, en empruntant la RD 223 jusqu'à Auteribe, la RD 44 à droite jusqu'à Sermentizon puis la RD 152 à gauche et la RD 7 jusqu'à Courpière.

III - PARCS DEPART ET D'ARRIVEE

Le parc des concurrents, est prévu sur les voies du lotissement de Bélime.

La file d'attente, avant le départ, se situe sur la RD 223 entre la rue d'accès au CEG et le départ. A cet effet, la RD 223 sera barrée par des barrières métalliques à partir de la première rue d'accès au CEG. La file d'attente sera matérialisée par des quilles sur l'axe de la chaussée, de manière à laisser libre la partie gauche pour l'intervention éventuelle des secours.

Après avoir effectué une montée (essais ou course), les concurrents viendront tourner au carrefour de la ferme des Fouilhoux (RD 223 barrée par des barrières métalliques) et se mettront en parc en haut de l'épreuve, sur le côté droit (sens de la descente) de la RD 223, en amont du chemin du Bezeix. La descente se fera en caravane, jusque dans le parc de départ, en bas de l'épreuve. Il est formellement interdit aux concurrents de prendre l'itinéraire en sens inverse.

IV - ADMISSION DU PUBLIC

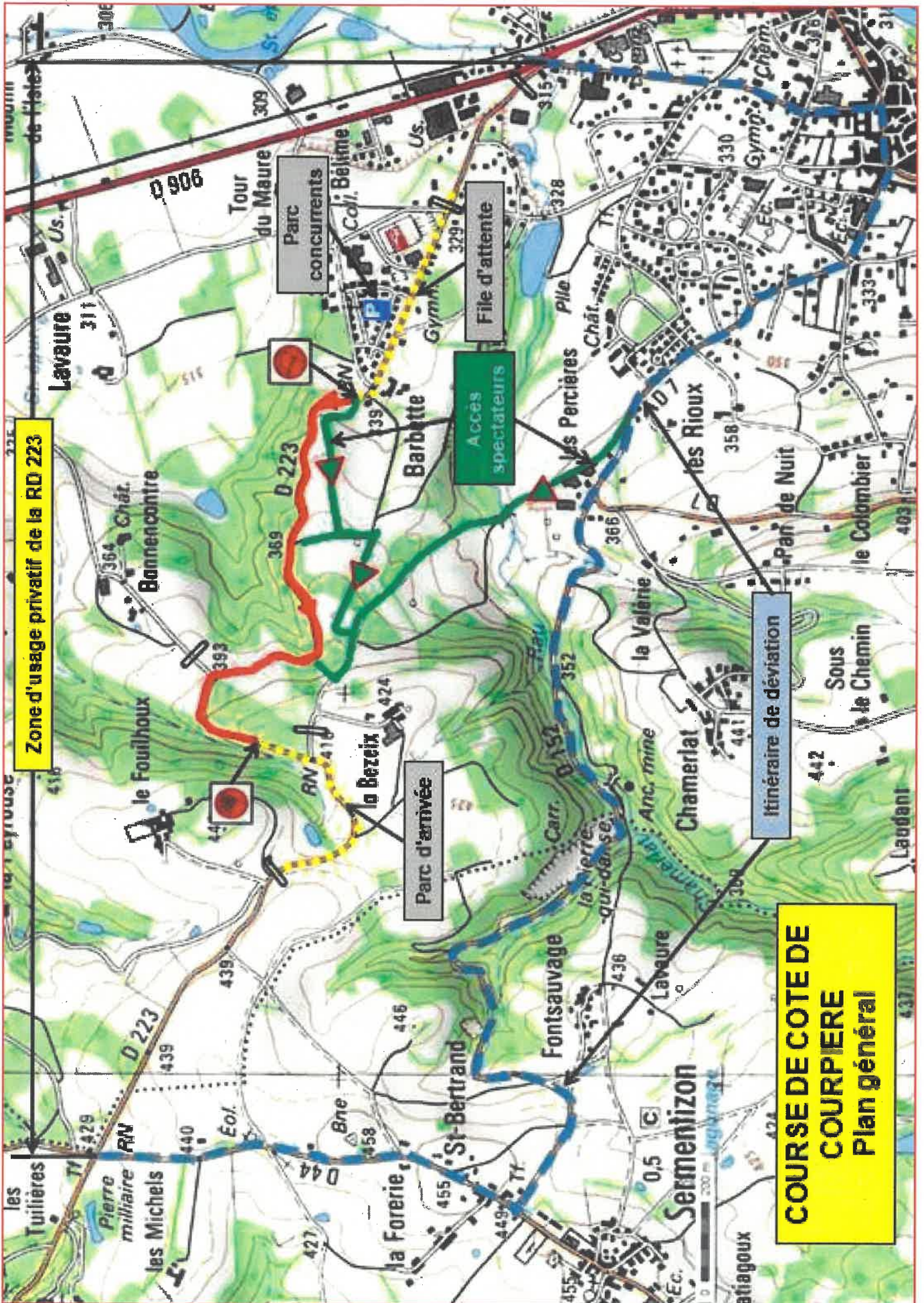
Le public sera admis le long de l'épreuve, uniquement côté GAUCHE sur les tertres en dehors de l'emprise de la route.

Le public arrivant de Courpière par la RD 223 sera canalisé sur la partie gauche de la chaussée, 50 mètres avant le départ, par des barrières métalliques. En empruntant le chemin non revêtu de gauche avant le départ, il pourra accéder aux emplacements en surplomb à gauche de la course.

Le public arrivant de Courpière par la RD 7, empruntera le chemin « des Percières » pour accéder aux emplacements en surplomb à gauche.

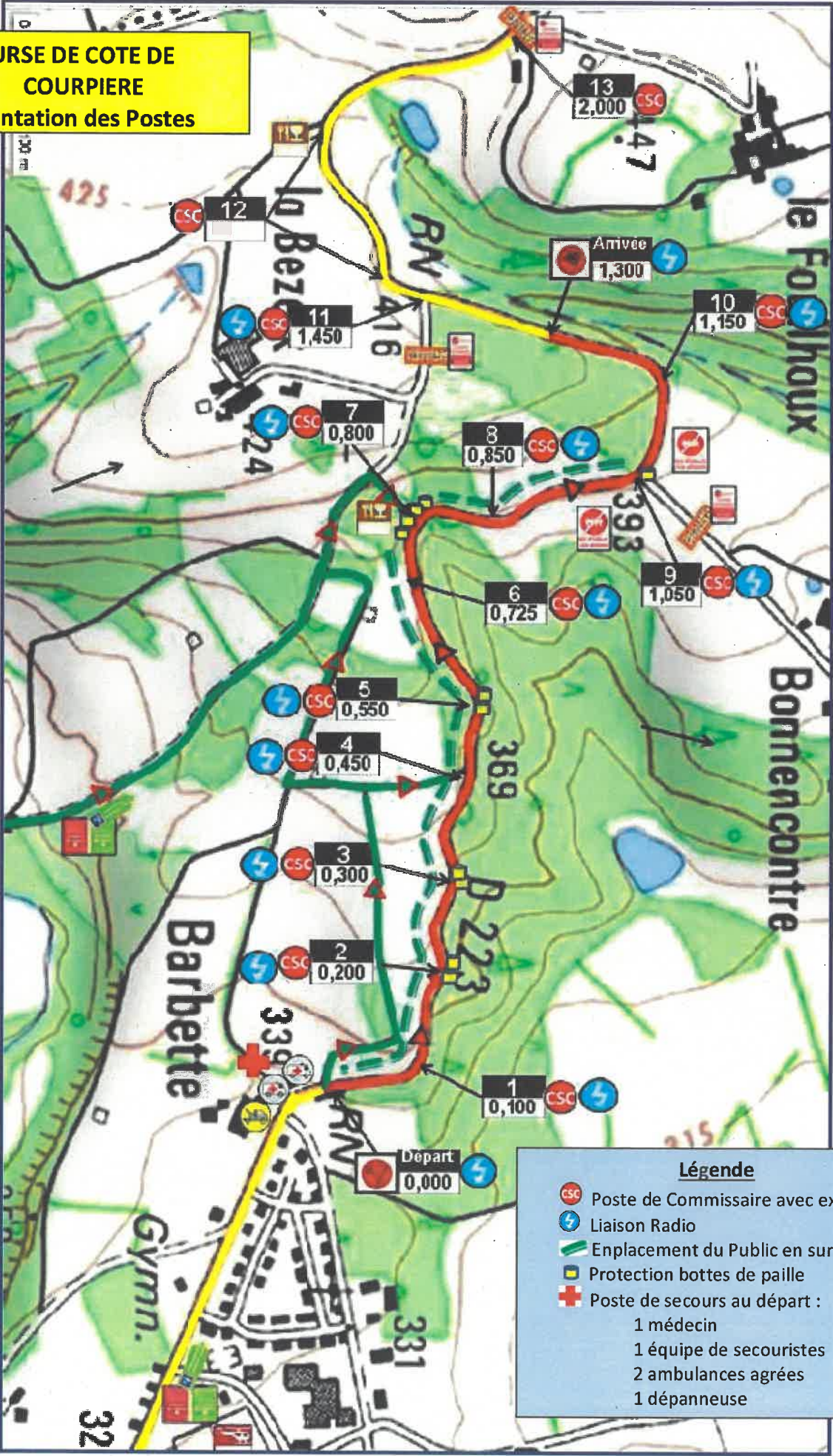
V - SERVICE D'ORDRE

L'Organisateur n'a pas prévu de convention avec la Gendarmerie.



**COURSE DE CÔTE DE
COURPIÈRE
Plan général**

**COURSE DE COTE DE
COURPIERE
Implantation des Postes**



Légende

- Poste de Commissaire avec extincteur
- Liaison Radio
- Enplacement du Public en surplomb
- Protection bottes de paille
- Poste de secours au départ :
 - 1 médecin
 - 1 équipe de secouristes
 - 2 ambulances agréées
 - 1 dépanneuse

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-10-00002

AP portant autorisation survol à basse altitude
du Puy-de-Dôme du 10 juin 2022 au 9 juin 2023 -
Sté GEOFIT EXPERT

ARRÊTÉ N°SPI-2022-034
portant autorisation de survol à basse altitude
RAA : 63-2022-06-10-000

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU le code de l'Aviation Civile et notamment ses articles R 133-1, D 131-7 et 133-13 ;
VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères ;
VU l'annexe au règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de la navigation aérienne (SERA) et notamment son paragraphe 5005-f-1 ;
VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié, relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 et notamment son paragraphe FRA.3105 ;
VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 1988 fixant les conditions dans lesquelles sont délivrées les dérogations aux règles de survol ;
VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2022-04-21-00004 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand DUCROS, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
VU la demande présentée le 17 mai 2022, par la société GEOFIT EXPERT visant à obtenir une dérogation de survol en vue de réaliser des opérations de photographie aérienne (prise de vue photogramétrique) sur le département du Puy-de-Dôme ;
VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;
VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;
SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Issoire

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En dérogation aux dispositions des articles 1 et 3 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé et dans les conditions fixées par les articles 6 à 13 de l'arrêté préfectoral susvisé, la société GEOFIT EXPERT, basée 7 rue du Fossé Blanc – 92230 GENNEVILLIERS est autorisée à survoler le département du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Cette dérogation est accordée du **10 juin 2022 au 9 juin 2023 inclus**, pour effectuer des opérations de photographie aérienne (prise de vue, photogramétrique), dans la limite des activités particulières prévues par son manuel d'activités particulières (MAP).

Article 3 : Le pétitionnaire devra respecter la réglementation en vigueur et notamment les prescriptions suivantes :

Opérations

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables du règlement (UE) n° 965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

Régime de Vol et conditions météorologiques

Les opérations seront conduites selon les règles de mise en œuvre du point FRA.SERA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012.

Hauteurs de vol et distances

En **VFR de jour**, la hauteur minimale de vol au-dessus du sol est fixée à :

Pour les aéronefs monomoteurs :

- 300 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne inférieure à 1 200 m ou rassemblement de moins de 10000 personnes ou établissement « seuil haut »
- 400 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne comprise entre 1200 m et 3600 m ou rassemblement de 10000 à 100000 personnes
- 500 m au-dessus des agglomérations de largeur moyenne supérieure à 3600 m ou rassemblement de plus de 100000 personnes

Pour les aéronefs multimoteurs : 200 m

Ces réductions de hauteur ne sont pas valables pour :

- le survol des plages et de la bande littorale maritime de 300 m mesurée à partir de la limite des eaux (lorsqu'il y a lieu de considérer ces emplacements comme des rassemblements de personnes) ;
- le survol d'hôpitaux, de centres de repos ou de tout autre établissement ou exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude ;
- le survol d'établissements pénitentiaires.

Conformément au point SERA 3105 du règlement (UE) n° 923/2012 modifié précité, la hauteur de vol est suffisante pour permettre, en cas d'urgence, d'atterrir sans mettre indûment en danger les personnes ou les biens à la surface.

La hauteur de vol est telle que l'atterrissage soit toujours possible, même en cas de panne moteur, en dehors des agglomérations ou sur un aérodrome public.

Pilotes

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

Navigabilité

- Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ;
- Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

Conditions opérationnelles

- Les conditions d'exploitation dans la configuration spéciale dues à l'opération spécialisée doivent être inscrites dans le manuel de vol.
- La vitesse permettant des manœuvres doit avoir une marge suffisante par rapport à la vitesse de décrochage et les vitesses minimales de contrôle.

Divers

- Le pilote devra respecter le statut et les conditions de pénétration des différentes classes d'espaces aériens et zones réglementées, dangereuses et interdites.
- L'exploitant devra s'assurer que les trajectoires choisies ne mettent pas en cause la tranquillité et la sécurité publique, en l'occurrence, une précaution particulière sera apportée afin que soit évité le survol des établissements sensibles tel qu'hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc.
- La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).
- L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.
- Les survols du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, du Parc naturel régional du Livradois Forez et des Réserves Naturelles sont soumis à des dispositions spécifiques distinctes du présent arrêté.
- Avant chaque vol ou groupe de vols, l'exploitant ou ses pilotes devront impérativement aviser la Direction Zonale de la Police aux Frontières Sud-Est, Brigade aéronautique de LYON, **par téléphone au 04 72 84 96 16 en portant à sa connaissance tous les éléments du vol prévu concernant le pilote, la machine et la mission**, [les messages pourront être soit téléphonés, soit faxés ou laissés sur répondeur, soit transmis par courrier électronique : (dcpaf-bpa-lyon@interieur.gouv.fr).

Article 4 : Le non-respect de l'obligation prévue à l'article 3 est susceptible d'entraîner la suspension de l'autorisation, sans préjudice des éventuelles conséquences pénales.

Article 11 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la société GEOFIT EXPERT.

Fait à Issoire, le 10 juin 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,


Bertrand DUCROS

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-07-00008

ARRÊTÉ N° SPI-2022-033 portant modification de
l'arrêté préfectoral
n°SPI-2021-006 du 04 février 2021
portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement
d'Issoire



ARRÊTÉ N° SPI-2022-033

**portant modification de l'arrêté préfectoral
n°SPI-2021-006 du 04 février 2021
portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement d'Issoire**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 août 2021 portant nomination de Monsieur Bertrand DUCROS en qualité de Sous-Préfet d'Issoire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20220575 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand DUCROS, Sous-Préfet d'Issoire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPI-2021-006 du 04 février 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Issoire, modifié les 04 mai, 29 juin, 08 novembre 2021, 08 février 2022 et 10 mai 2022 ;

Vu la lettre de démission du 13 décembre 2021 du conseil municipal de Monsieur Frédéric LAIGUILLON, suppléant membre de la commission de contrôle, de la commune de PERRIER ;

Vu la proposition de la commune de PERRIER du 24 mai 2022 ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant la modification de désignation à effectuer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'annexe à l'arrêté préfectoral n°SPI-2021-006 du 04 février 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Issoire est modifiée comme suit :

Pour la commune de PERRIER
(COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS
COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII) :

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Tribunal Judiciaire
PERRIER	VERRIER Isabelle Suppléant : LABOUREYRAS Ghislaine	MOURET Gérard Suppléant : DELSUC Michel	DELORME Paul Suppléant : GARCIA Philippe

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet d'Issoire et le Maire de la commune de PERRIER sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Issoire, le 07 juin 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,


Bertrand DUCROS

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-13-00003

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2022- 83 portant
création de la commission départementale
d aménagement commercial et de la
commission départementale d aménagement
cinématographique du Puy-de-Dôme



**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2022- 83
portant création de la commission départementale d'aménagement commercial et de la
commission départementale d'aménagement cinématographique du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code de commerce et notamment ses articles L. 751-1 à 4 et R. 751-1 à 5 ;

Vu le code de l'urbanisme, le code général des collectivités territoriales et le code du cinéma et de l'image animée;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 129 ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le décret n° 2015-268 du 10 mars 2015 relatif à l'aménagement cinématographique ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-0576 du 21 avril 2022 publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme n°63-2022-045 le 22 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MAUREL, sous-préfet de l'arrondissement de Riom ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°2021-100 en date du 17 novembre 2021 portant création de la commission départementale d'aménagement commercial et de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Puy-de-Dôme, publié au Recueil des Actes Administratifs Spécial de la Préfecture du Puy-de-Dôme n°63-2021-135 en date du 17 novembre 2021 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 30 mai 2022, portant désignation du conseiller régional appelé à le représenter au sein de la CDAC du Puy-de-dôme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 est abrogé.

Article 2 – La commission départementale d'aménagement commercial du Puy-de-Dôme, est présidée par le préfet ou son représentant. Le président ne prend pas part au vote.
Cette commission comprend :

A) Sept élus :

- 1) Le maire de la commune d'implantation ou son représentant
- 2) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant
- 3) Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 122-4 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental
- 4) Le président du conseil départemental ou son représentant
- 5) Le président du conseil régional ou son représentant
- 6) Un membre représentant les maires au niveau départemental
- 7) Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux 1 à 7 du présent A, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désigne(nt) son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

B) Quatre personnalités qualifiées :

- deux en matière de consommation et de protection des consommateurs
- deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire

Lorsque la zone de chalandise du projet dépasse les limites du département, le représentant de l'État dans le département complète la composition de la commission en désignant au moins un élu et une personnalité qualifiée de chaque autre département concerné.

C) Trois personnalités qualifiées représentant le tissu économique :

Une désignée par la chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme, une désignée par la chambre de métiers et de l'artisanat et une désignée par la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Article 3 – La commission départementale d'aménagement cinématographique du Puy-de-Dôme, est présidée par le préfet ou son représentant. Le président ne prend pas part au vote.

Cette commission comprend :

A) Cinq élus :

- 1) Le maire de la commune d'implantation du projet d'aménagement cinématographique ou son représentant
- 2) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation ou, à défaut, le conseiller général du canton d'implantation
- 3) Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation
- 4) Le président du conseil départemental ou son représentant

- 5) Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale auquel adhère la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, un adjoint au maire de la commune d'implantation

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux 1 à 5 du présent A, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le représentant de l'État dans le département désigne pour le remplacer un ou plusieurs maires de communes situées dans la zone d'influence cinématographique concernée.

B) Trois personnalités qualifiées :

- une en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques proposée par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée sur une liste établie par lui ;
- deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Lorsque la zone d'influence cinématographique du projet dépasse les limites du département, le représentant de l'État dans le département complète la composition de la commission en désignant au moins un élu et une personnalité qualifiée de chaque autre département concerné.

Article 4 – Sont désignés, au sein des collèges compétents, représentés de manière permanente à la commission départementale d'aménagement cinématographique et commercial du Puy-de-Dôme, les élus et les personnalités qualifiées ci-après :

1) Les personnalités qualifiées (commission départementale d'aménagement cinématographique)

Pour le collège développement durable

- Mme Françoise BAS, administratrice UDAF Puy-de-Dôme (Unis pour les Familles)
- Mme Marie-Christine BELOUIN, représentant l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement (PDDNE)
- M. Bernard CAZALBOU, représentant France Nature Environnement du Puy-de-Dôme (FNE 63)
- M. Pascal EYNARD, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts CEN Auvergne
- M. Anthony LEROY, vice-Président de Plate-forme 21 pour le développement durable
- M. Lionel ROUCAN, Président de Plate-forme 21 pour le développement durable

Pour le collège aménagement du territoire

- Mme Diane DEBOAISNE, architecte conseil du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme (C.A.U.E. Puy-de-Dôme)
- Mme Dominique DÉsirÉE, architecte conseil du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme (C.A.U.E. Puy-de-Dôme)
- Mme Christiane GESTA, membre de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- M. Gérard QUÉNOT, membre de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- M. Michel VERNIN, Urbaniste IEP (Institut d'Études Politiques), architecte DPLG (diplômé par le gouvernement)

2) Les élus de la commission départementale d'aménagement commercial

Monsieur le Président du conseil départemental du Puy-de-Dôme ou son représentant

- M. Jean-Paul CUZIN, Conseiller départemental de Beaumont, Maire de Beaumont, Conseiller communautaire de Clermont Auvergne Métropole en qualité de membre titulaire
- M. Jean-Philippe PERRET, Conseiller départemental de Riom en qualité de membre suppléant
- M. Jérôme GAUMET, Conseiller départemental de St-Eloy-les-Mines, Maire de Pionsat en qualité de membre suppléant
- M. Michel SAUVADE, Conseiller départemental d'Ambert, Maire de Marsac-en-Livradois, en qualité de membre suppléant

Monsieur le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant

- M. Sébastien DUBOURG, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Maire du Mont-Dore, Vice-président de la Communauté de communes du Massif du Sancy en qualité de membre titulaire

Pour le collège des membres représentant les maires du département

- M. Christian MELIS, maire d'Enval, en qualité de membre titulaire
- Mme Pascale BRUN, maire d'Augnat, en qualité de membre suppléant
- Mme Anne-Marie PICARD, Maire de Ceyrat, en qualité de membre suppléant

Pour le collège des membres représentant les établissements publics de coopération inter-communale

- M. Flavien NEUVY, Vice-Président de « Clermont Auvergne Métropole », Maire de Cébazat, en qualité de membre titulaire
- M. René DARTEYRE, Vice-Président de « Clermont Auvergne Métropole », Maire de Châteaugay, en qualité de membre suppléant
- M. Frédéric BONNICHON, président de la Communauté d'Agglomération « Riom Limagne et Volcans », Maire de Châtel-Guyon, en qualité de membre suppléant

La durée du mandat des élus est de trois ans renouvelable une fois. Ce mandat prend fin dès que cesse leur mandat d'élu.

3) Les personnalités qualifiées de la commission d'aménagement commercial

Pour le collège « Consommation et protection des consommateurs »

- M. Dominique BOUVERESSE, membre de l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
- M. Jean-Michel CUSSET, membre de l'association de consommateurs INDECOSA
- Mme Marie-Jeanne HERILIER, administratrice UDAF Puy-de-Dôme (Unis pour les Familles)
- M. Michel MATHELIN, membre de l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
- Mme Christiane GESTA, membre de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- Mme Nadine TIXIER, membre de l'association de consommateurs INDECOSA

Pour le collège « Développement durable et aménagement du territoire »

- Mme Françoise BAS, administratrice UDAF Puy-de-Dôme (Unis pour les Familles)
- Mme Marie-Christine BELOUIN, représentant l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement (PDDNE)
- M. Bernard CAZALBOU, représentant France Nature Environnement du Puy-de-Dôme (FNE 63)
- Mme Diane DEBOAISNE, architecte conseil du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme (C.A.U.E. Puy-de-Dôme)
- Mme Dominique DÉsirÉE, architecte conseil du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme (C.A.U.E. Puy-de-Dôme)
- M. Pascal EYNARD, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
- M. Anthony LEROY, vice-Président de Plate-forme 21 pour le développement durable
- M. Gérard QUÉNOT, membre de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- M. Lionel ROUCAN, Président de Plate-forme 21 pour le développement durable
- M. Michel VERNIN, Urbaniste IEP (Institut d'Études Politiques), architecte DPLG (diplômé par le gouvernement),

La durée du mandat des personnalités qualifiées est de trois ans. Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des limites du département, les personnalités qualifiées sont remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

Pour le collège « Représentation du tissu économique » :

- Pour la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme ;
Titulaire : Monsieur Serge BIONNIER Suppléant : Monsieur Serge CHARRET

La personnalité désignée par la chambre d'agriculture présente l'avis de cette dernière lorsque le projet d'implantation commerciale consomme des terres agricoles.

Les personnalités désignées par la chambre de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat peuvent transmettre une situation du tissu économique dans la zone de chalandise pertinente et l'impact du projet sur ce tissu économique.

Les personnalités du collège « Représentation du tissu économique » ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et ne prennent pas part au vote.

La durée du mandat des personnalités qualifiées est de trois ans. Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des limites du département, les personnalités qualifiées sont remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

4) Autres membres :

Lorsque la zone de chalandise du projet dépasse les limites du département, le représentant de l'État dans le département complète la composition de la commission en désignant au moins un élu et une personnalité qualifiée de chaque autre département concerné.

Sur proposition du Préfet de chacun des autres départements concernés, le Préfet du département d'implantation désigne les membres visés au premier alinéa.

Article 5 – Le Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial est assuré par les services placés sous l'autorité du Préfet. L'instruction des demandes d'autorisation est effectuée par les services territorialement compétents chargés de l'urbanisme et de l'environnement. Le Directeur des services chargés de l'urbanisme et de l'environnement, ou son représentant, rapporte les dossiers.

Article 6 – Tout membre de la commission remplit un formulaire relatif aux fonctions et mandats qu'il exerce, à ceux qu'il a exercés dans les trois années précédant sa désignation, ainsi qu'à ses intérêts au cours de cette même période.

Aucun membre ne peut siéger s'il a remis au président de la commission ce formulaire dûment rempli ou s'il a omis de mentionner des intérêts, fonctions ou mandats.

Article 7 – Fonctionnement de la commission.

Convocation des membres

Dix jours au moins avant la réunion, chacun des membres de la commission départementale reçoit communication du dossier de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, accompagnée :

- 1° De l'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission ;
- 2° De l'ordre du jour de la réunion ;
- 3° Du récépissé prévu à l'article R. 423-3 du code de l'urbanisme ou de la lettre d'enregistrement de la demande prévue à l'article R. 752-12 ;
- 4° Du formulaire relatif aux fonctions et mandat.

Dans le même délai, la date et l'ordre du jour de la réunion sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cinq jours au moins avant la réunion, chacun des membres de la commission reçoit les rapports d'instruction.

La communication de ces documents aux élus appelés à siéger dans la commission vaut transmission à leurs représentants.

Déroulement de la commission

- **Règle du quorum**

La commission ne peut délibérer que si au moins la majorité de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint une seconde réunion est convoquée. La commission se réunit au minimum trois jours après la date d'envoi de la seconde convocation. La commission ne peut délibérer qu'en présence d'au moins un tiers de ses membres.

- **Les personnes susceptibles d'être entendues par la commission**

La commission entend le demandeur. Elle peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande dont elle est saisie et susceptible d'éclairer sa décision ou son avis.

Elle auditionne pour tout projet nouveau la personne chargée d'animer le commerce de centre-ville au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'agence du commerce et les associations de commerçants de la commune d'implantation et des communes limitrophes lorsqu'elles existent dans la limite de deux associations par commune. Elle informe les maires des communes limitrophes à la commune d'implantation, dès leur enregistrement, des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.

- **Le vote**

Le président ne prend pas part au vote.

La commission se prononce par un vote à bulletins nominatifs. L'autorisation est adoptée à la majorité absolue des membres présents.

L'avis ou la décision est motivé, signé par le président et indique le sens du vote émis par chacun des membres présents.

- **Secret des délibérations**

Les membres de la commission gardent le secret tant sur les délibérations que sur les dossiers dont ils ont eu connaissance à l'occasion de leurs fonctions.

Procès-verbal de la réunion

Dans le délai d'un mois suivant la réunion de la commission, le procès-verbal est adressé à chaque membre de la commission ainsi qu'aux services de l'État qui ont instruit la demande.

Notification et publication de la décision ou de l'avis

Dans les dix jours suivant la réunion de la commission ou la date de l'autorisation tacite, la décision ou l'avis de la commission est :

1° Notifié par le Préfet au demandeur et, si le projet nécessite un permis de construire, à l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, soit par voie administrative contre décharge, soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit, dans le cas prévu à l'article R. 752-8, par courrier électronique ;

2° Publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Dans le même délai, lorsque le projet répond aux conditions prévues au III de l'article L. 752-17, la décision ou l'avis de la commission est notifié par le Préfet à la commission Nationale d'Aménagement Commercial soit par la voie administrative, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par courrier électronique.

3° En cas de décision ou d'avis favorable, le Préfet fait publier, dans les dix jours suivant la réunion de la commission ou la date de l'autorisation tacite, aux frais du demandeur, un extrait de cette décision ou de cet avis dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Durée de validité de l'autorisation commerciale

Pour les projets nécessitant un permis de construire, l'autorisation d'exploitation commerciale est périmée dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle le permis de construire est devenu définitif :

1° Pour les surfaces de vente qui n'ont pas été ouvertes au public ;

2° Pour les points permanents de retrait de marchandise qui n'ont pas été ouverts à la clientèle.

Ce délai est prolongé de deux ans pour les projets qui portent sur la réalisation de plus de 6 000 m² de surface de vente.

Pour les projets ne nécessitant pas de permis de construire, l'autorisation d'exploitation commerciale est périmée dans un délai de trois ans à compter de la notification prévue à l'article R. 752-19 ou, le cas échéant, à l'article R. 752-39 :

1° Pour les surfaces de vente qui n'ont pas été ouvertes au public ;

2° Pour les points permanents de retrait de marchandise qui n'ont pas été ouverts à la clientèle.

En cas de recours devant la juridiction administrative contre l'autorisation d'exploitation commerciale, le délai de trois ans est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle définitive.

Article 8 – Recours contre les décisions ou avis de la Commission Départementales d'Aménagement Commercial

I – Le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial contre l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Le délai de recours contre une décision ou un avis de la commission départementale est d'un mois. Il court :

- 1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;
- 2° Pour le Préfet et les membres de la CDAC, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;
- 3° Pour toute autre personne, à compter de la plus tardive des mesures de publicité à savoir entre :
 - la publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture ;
 - la publication d'un extrait de cette décision ou de cet avis dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis dur a conformité du projet aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code du commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale.

En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans un délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé.

À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées ci-dessus est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire. Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

II – Lorsque la réalisation du projet ne nécessite pas de permis de construire, les personnes mentionnées au premier alinéa du I peuvent, dans un délai de un mois, introduire un recours contre la décision de la CDAC.

La Commission nationale d'aménagement commercial rend une décision qui se substitue à celle de la commission départementale. En l'absence de décision expresse de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, la décision de la commission départementale d'aménagement commercial est réputée confirmée.

À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux.

Article 9 – Monsieur le sous-préfet de Riom est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Riom, le 13 juin 2022

Le sous-préfet,

Olivier MAUREL

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-06-10-00005

Avis favorable CDAC n°159



**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial
du Puy-de-Dôme**

**AVIS CONFORME N° 159
Commune de Le Cendre**

**Demande de réorganisation et d'extension de 942,50 m² de surface de vente de la galerie marchande
« LE FORUM » portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 8365,50 m² – ZA des
Graveyroux, rue Jean Mermoz sur la commune du Cendre (63670).**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, le Code de l'urbanisme, le Code de commerce ;
- Vu** la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 129 ;
- Vu** la loi ACTPE n° 2014-626 du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises ;
- Vu** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu** le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitations commerciales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du n°2021-26 du 22 avril 2021, publié au RAA n° 63-2021-065 du 28 avril 2021, portant création de la commission départementale d'aménagement commercial et cinématographique du Puy-de-Dôme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 avril 2022 publié au RAA n°63-2022-045 le 22 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MAUREL, sous-préfet de l'arrondissement de Riom ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-75 du 6 mai 2022, publié au RAA n°63-2022-051 le 10 mai 2022, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial pour l'examen de la présente demande ;
- Vu** la demande d'autorisation d'exploitation commerciale annexée au permis de construire n° 063 069 20 G0027 M1 déposé en mairie le 11 avril 2022, présentée par la société SCI ORION, basée Route du Marché, 63670 Le Cendre, enregistrée le 5 mai 2022 au secrétariat de la CDAC, en vue de la réorganisation et de l'extension de 942,50 m² de surface de vente de la galerie marchande « LE FORUM » portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 8365,50 m² – ZA des Graveyroux, rue Jean Mermoz sur la commune du Cendre (63670) ;
- Vu** le rapport d'instruction de la Direction Départementale des Territoires en date du 2 juin 2022 ;
- Après qu'en aient délibéré les membres de la commission le 9 juin 2022;

Considérant que, du point de vue de l'aménagement du territoire, le projet est en adéquation avec les ambitions des documents d'urbanisme du SCoT qui favorise prioritairement la densification et la requalification des zones d'activités existantes du territoire, et la fiche n°2 du DAAC dont l'enjeu réside dans la modernisation de l'offre et la diversification fonctionnelle. Le projet consiste en une modification de destination d'un bâtiment sans construction supplémentaire. Il n'impacte pas l'équilibre commercial de la zone de chalandise, mais apporte une offre sous développée en proximité, qui se justifie par l'évolution démographique de la zone de chalandise en constante progression (+5,9 % sur 10 ans). Les flux de circulation supplémentaires sont évalués aux environs d'une quarantaine de véhicules par jour. Le trafic ainsi généré n'a pas d'impact significatif sur les conditions de circulation. Par ailleurs, un aménagement des pistes cyclables est programmé dans le cadre du Schéma Cyclable Métropolitain de la CAM, sur la période 2018-2028 offrant un accès sécurisé à l'ensemble commercial et complétant l'excellente desserte en mode doux.

Considérant que du point de vue du développement durable, les dispositions par rapport au PC 6306920G0027 accordé le 31 août 2021 valant AEC initiale sont inchangées. Afin de répondre aux exigences en termes d'énergie renouvelable, des panneaux photovoltaïques seront également posés en toiture sur les extensions du bâtiment pour une surface de 647 m² représentant 32 % de la surface des couvertures des extensions et en ombrières, tout au long d'une rangée de places de stationnement sur le parking positionné au Sud du bâtiment pour une surface de 734 m². La surface totale de panneaux photovoltaïques de 1 381 m² (toiture et ombrières) couvrira 8% de la consommation en électricité du site. Les espaces verts représenteront 2933 m², et 104 places de stationnement seront désartificialisées. L'insertion paysagère et architecturale sera améliorée par l'installation de bardage bois et de pierres de parement de type pierre de lave pour reprendre les caractéristiques architecturales locales.

Considérant que du point de vue de l'animation commerciale et du service rendu au consommateur, la nouvelle offre va permettre d'offrir à la clientèle un ensemble commercial disposant d'une offre électroménager, hifi, téléphonie & culture sur une surface dédiée de 870 m². Le projet constitue la deuxième phase du projet global de renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale avec une amélioration du confort d'achat des consommateurs et la modernisation de l'outil, afin de pérenniser l'activité au sein de l'appareil commercial actuel.

Considérant que le projet devra être conforme aux documents d'urbanisme existants ;

Considérant qu'il apparaît compatible avec les dispositions du Code de commerce et notamment les articles L750-1 et L752-6 ;

En conséquence émet un avis favorable à la demande de permis de construire n° 063 069 20 G0027 M1 valant autorisation d'exploitation commerciale relative à la réorganisation et à l'extension de 942,50 m² de surface de vente de la galerie marchande « LE FORUM » portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 8365,50 m² – ZA des Graveyroux, rue Jean Mermoz sur la commune du Cendre (63670), par **8 votes FAVORABLES et 1 vote défavorable.**

Ont voté favorable :

- Monsieur Hervé Prononce, Maire du Cendre
- Madame Christine Mandon, représentant le Président de Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Dominique Adenot, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural « Le Grand Clermont »
- Monsieur Jean-Philippe Perret, représentant le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Monsieur Christian Mélis, maire d'Enval, représentant les maires au niveau départemental
- Monsieur Dominique Bouveresse, personnalité qualifiée au titre de la consommation et de la protection des consommateurs
- Monsieur Jean-Michel Cusset, personnalité qualifiée au titre de la consommation et de la protection des consommateurs
- Madame Diane Deboaisne, personnalité qualifiée au titre du développement durable et de l'aménagement du territoire.

A voté défavorable :

- Monsieur Bernard Cazalbou, personnalité qualifiée au titre du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Riom, le 10 juin 2022

Le sous-préfet,



Olivier MAUREL

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
JOINT À L'AVIS / ~~LA DÉCISION~~¹ DE LA CDAC / ~~CNAC~~² N°159
DU 09/06/2022**

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		36189		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		Zone Ua, section AD Parcelles, 278, 298, 299, 301, 302, 307, 314, 315, 316, 329		
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S		2
	Après projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S		
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)	2933		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)			
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés	1 324 m ² places de stationnements perméables (128 places) – écominérales – pavés drainants		
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation	* 647 m ² en toiture des extensions * 734 m ² en ombrières sur une partie de l'aire de stationnement au Sud du bâtiment * 21 m ² de panneaux solaires installés en toiture côté Nord-Ouest pour production d'eau chaude destinée aux laboratoires de production Total de 1402 m ²		
	Eoliennes (nombre et localisation)	0		
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :	Installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 5 m ³ pour arrosage des espaces verts		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision				

¹ Rayer la mention inutile.

² Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		7423					
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		2				
			SV/magasin ³		5581		490		
	Secteur (1 ou 2)		1		2				
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		8365					
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		3				
SV/magasin ⁴			5881		490		869		
Secteur (1 ou 2)		1		2		2			
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752- 6)	Avant projet	Nombre de places	Total	463					
			Electriques/hybrides	47					
			Co-voiturage						
			Auto-partage						
			Perméables	114					
	Après projet	Nombre de places	Total	471					
			Electriques/hybrides	48					
			Co-voiturage						
			Auto-partage						
			Perméables	128					

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet	6	
	Après projet	6	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet	1236	
	Après projet	1236	

³ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

⁴ Cf. ⁽²⁾

63_UDDREAL_Unité départementale de la
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement du Puy-de-Dôme

63-2022-06-02-00003

Arrêté préfectoral du 2/06/2022 modifiant les
prescriptions appliquées à la société PROCAR
RECYGOM - commune de Joze



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ

20220725

**modifiant les prescriptions techniques applicables
à la société PROCAR RECYGOM
sise sur la commune de Joze – ZI des Bordes**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le Code de l'environnement ;
- Vu** la nomenclature des installations classées ;
- Vu** la Décision d'exécution (UE) n° 2018/1147 de la Commission du 10/08/18 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 17 août 2018 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- Vu** l'arrêté du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- Vu** l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines ;
- Vu** l'arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 mai 2009 modifié autorisant la société PROCAR RECYGOM à exploiter une unité de collecte, tri, regroupement et broyage de pneumatiques usagés sur le territoire de la commune de Joze ;
- Vu** le courriel du 13 décembre 2021 de la société PROCAR RECYGOM de demande d'exemption d'étude d'impact au cas par cas développant les modifications envisagées ;
- Vu** le courriel de la société PROCAR RECYGOM du 21 février 2022 portant à la connaissance du préfet les modifications visant à augmenter la capacité de cisailage des déchets de pneumatiques et la mise à jour du calcul des garanties financières ;
- Vu** les dossiers établis à l'appui de ces demandes ;
- Vu** la décision d'examen au cas par cas de l'Autorité Environnementale N° 2021-UDCAP63-KK-005 du 28 février 2022 relative à ce projet d'extension de la capacité de cisailage ;
- Vu** le rapport et les propositions en date du 11 mai 2022 de l'Inspection des Installations Classées ;
- Vu** le projet d'arrêté porté le 18 mai 2022 à la connaissance du demandeur ;

Vu le courriel de PROCAR RECYGOM, en date du 30 mai 2022 n'émettant aucune observation sur le projet d'arrêté et les prescriptions ;

Considérant que l'augmentation de la capacité de production de 100 tonnes par jour à 120 tonnes par jour des installations soumises à la rubrique ICPE 2791-1 dépasse le seuil d'autorisation de 10 tonnes par jour, sans pour autant augmenter l'emprise foncière du site ni la surface des bâtiments ;

Considérant que la suppression de la cisaille fonctionnant au gasoil permet de supprimer à la fois des émissions atmosphériques liées au fonctionnement de son moteur et à la fois les risques liés au stockage du combustible ;

Considérant que l'optimisation de la capacité de cisailage ne génère pas d'augmentation du volume de stockage de pneumatiques usagés ou de broyats de pneumatiques ;

Considérant que l'extension dépasse en elle-même le seuil d'autorisation sous la rubrique ICPE 2791, sans pour autant dépasser le seuil d'autorisation de la rubrique ICPE 3531 ;

Considérant que l'augmentation de la capacité de stockage de déchets issus de l'industrie du caoutchouc, hors contrat de reprise par ALIAPUR, a été prise en compte dans les calculs de garantie financières ;

Considérant que le montant calculé et réajusté reste inférieur au seuil de 100 000 € prévu à l'article R. 516-1 du Code de l'environnement et qu'en conséquence l'établissement n'est pas soumis à l'obligation de constitution de garanties financières ;

Considérant qu'au vu de ce qui précède, les modifications demandées ne peuvent être qualifiées de substantielles au sens de l'article R. 181-46 du Code de l'environnement au vu de la décision d'examen au cas par cas sus-visée et des éléments des dossiers présentés qui démontrent que les risques restent maîtrisés ;

Considérant qu'il est néanmoins nécessaire de mettre à jour les prescriptions techniques applicables à l'établissement de la ZI des Bordes, pour permettre la protection des intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

TITRE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1 OBJET

La Société PROCAR RECYGOM, SIRET n°38426843900039, dont le siège social est situé ZI des Bordes à Joze, est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, à poursuivre l'exploitation, de son établissement, situé à la même adresse, des activités détaillées dans les articles suivants.

CHAPITRE 1.2 MODIFICATIONS DES ACTES ANTÉRIEURS

L'arrêté préfectoral complémentaire du 15 mai 2009 modifié sus-visé est modifié suivant les dispositions du présent arrêté.

CHAPITRE 1.3 AGRÉMENT DES INSTALLATIONS

Le tableau de l'article 1.1.2. de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est remplacé par le suivant :

<i>Nature des déchets</i>	<i>Provenance Interne / Extérieure</i>	<i>Quantité maximale admise</i>	<i>Conditions de valorisation</i>
Pneumatiques usagés (PU)	Provenance extérieure : départements dans lesquels PROCAR est agréé	16 000 tonnes	Tri, regroupement
Pneumatiques usagés non réutilisables et broyés (PNUR)	Provenance interne ou d'autres collecteurs agréés	22 000 tonnes	Broyage

CHAPITRE 1.4 NATURE DES INSTALLATIONS

Article 1.4.1. Installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Le tableau de l'article 1.2.1.1 de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est remplacé par le suivant :

Rubriques	Désignation des activités	Volume autorisé	Régime	Seuil
2714-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois : – pneumatiques usagés entiers et broyés à hauteur de 5800 tonnes – déchets de caoutchouc de l'industrie manufacturière : à hauteur de 700 tonnes maximum	18 480 m ³	E	1 000 m ³
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux : broyage de pneumatiques usagés et de déchets de caoutchouc de l'industrie manufacturière – deux broyeurs fonctionnant à l'électricité	120 t/j	A	10 t/j
3531	Élimination des déchets non dangereux non inertes avec une capacité de plus de 50 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la co-incinération	120 t/j	A	50 t/j

A : Autorisation ; E : Enregistrement

Article 1.4.2. Autres installations

Le tableau de l'article 1.2.1.1 de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est remplacé par le suivant :

Désignation des activités	Volume	Seuil de classement
Dépôt de gaz inflammable liquéfié en bouteilles	156 kg	6 t
Stations-service : installation non ouverte au public ; le volume annuel de carburant distribué étant < 500 m ³ de carburant	Q < 500 m ³ /an	Q > 500 m ³ /an
Dépôt de liquide inflammable : GO en réservoirs aériens	3 tonnes	50 t

TITRE 2 - TEXTES APPLICABLES

CHAPITRE 2.1 ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, INSTRUCTIONS APPLICABLES

Le tableau du chapitre 1.7 de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est remplacé par le suivant :

Dates	Textes
31/05/21	Arrêté du 31/05/21 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement
15/12/15	Arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la collecte des déchets de pneumatiques
31/07/12	Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement
31/05/12	Arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines

31/05/12	Arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement
04/10/10	Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
29/07/05	Arrêté du 29/07/05 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article R.541-45 du Code de l'Environnement "circuits de traitement des déchets "
02/02/98	Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
23/01/97	Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement
06/05/96	Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
31/03/80	Arrêté du 31 mars 1980 portant réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation sur les installations classées susceptibles de présenter des risques d'explosion

TITRE 3 - DÉCHETS

CHAPITRE 3.1 LIMITATION DES DÉCHETS ENTREPOSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Sous l'article 5.1.8 de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est inséré l'article suivant :

Article 5.1.9. Quantités maximales de déchets présentes sur site :

Les quantités maximales des principaux déchets entreposés sur le site sont fixées à :

<i>Nature du déchet</i>	<i>Quantité (t)</i>
Huiles usagées	1
Hydrocarbure et eaux souillées issus des séparateurs d'hydrocarbures	6+1
Mini-station d'épuration : matières issues du nettoyage	4,5
Pneumatiques usagés, déchets de caoutchoucs issus des industries (hors contrat Aliapur)	50
Pneumatiques et caoutchouc broyés issus des industries (hors contrat Aliapur)	650
Pneumatiques usagés entiers et broyés (contrat Aliapur)	5800
Balayures	10
Bois	3,5
Métaux	10

CHAPITRE 3.2 QUANTITÉS MAXIMALES ADMISES

L'article 8.5.1.2.3 de l'arrêté du 15 mai 2009 sus-visé est remplacé par le suivant :

« 8.5.1.2.3 Quantités maximales admises

Les quantités maximales admises de pneumatiques usagés tous types confondus sur le site de la société RECYGOM sont de 22 000 tonnes par an.

Les pneumatiques usagés sont livrés avec tous les éléments nécessaires pour assurer leur traçabilité (identification du client, du transporteur, du véhicule, des pneumatiques....). »

TITRE 4 - DISPOSITIONS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF

CHAPITRE 4.1 DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue ci-après.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-avant.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

CHAPITRE 4.2 NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié à la Société PROCAR RECYGOM et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture pendant une durée minimale de quatre mois.

CHAPITRE 4.3 EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, ainsi que le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée:

- au maire de Joze
- au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Clermont-Ferrand, le

02 JUIN 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent LENOBLE

1991 11:11